



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/52/131
2 mai 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Cinquante-deuxième session
Point 87 de la liste préliminaire*

RAPPORT DU COMITÉ SPÉCIAL CHARGÉ D'ENQUÊTER SUR
LES PRATIQUES ISRAËLIENNES AFFECTANT LES DROITS
DE L'HOMME DU PEUPLE PALESTINIEN ET DES AUTRES
ARABES DES TERRITOIRES OCCUPÉS

Note du Secrétaire général

Le Secrétaire général a l'honneur de transmettre aux membres de l'Assemblée générale, pour la période comprise entre le 21 septembre et le 31 décembre 1996, le rapport ci-joint que le Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés lui a présenté, conformément aux paragraphes 5, 6 et 7 de la résolution 51/131 de l'Assemblée, en date du 13 décembre 1996.

* A/52/50.

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphe</u> s	<u>Page</u>
LETTRE D'ENVOI		4
I. INTRODUCTION	1 - 7	5
II. RENSEIGNEMENTS REÇUS PAR LE COMITÉ SPÉCIAL	8 - 391	5
A. Situation générale	8 - 119	6
1. Évolution générale et déclarations officielles	8 - 59	6
2. Incidents liés à l'occupation	60 - 119	17
a) Liste des Palestiniens tués par des militaires ou des civils israéliens	60	17
b) Liste d'autres Palestiniens tués dans le contexte de l'occupation	60	22
c) Autres incidents	61 - 119	23
B. Administration de la justice, y compris le droit à un procès équitable	120 - 138	40
1. Population palestinienne	120 - 131	40
2. Israéliens	132 - 138	43
C. Traitement des civils	139 - 294	44
1. Situation générale	139 - 222	44
a) Harcèlement et mauvais traitements	139 - 155	44
b) Châtiments collectifs	156 - 191	51
i) Maisons ou pièces démolies ou murées	156 - 157	51
ii) Imposition de couvre-feux, fermeture ou bouclage de secteurs	158 - 190	51
iii) Autres formes de châtiments collectifs	191	56
c) Expulsions	192	56

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphe</u> s	<u>Page</u>
d) Situation économique et sociale	193 - 208	56
e) Autres faits nouveaux	209 - 222	61
2. Mesures touchant à certaines libertés fondamentales	223 - 267	63
a) Liberté de circulation	223 - 240	63
b) Liberté de l'enseignement	241 - 252	67
c) Liberté de religion	253 - 265	69
d) Liberté d'expression	266 - 267	71
3. Informations concernant les activités des colons touchant la population civile	268 - 294	71
D. Traitement des détenus	295 - 322	77
a) Mesures concernant la libération des détenus	295	77
b) Autres informations concernant les détenus	296 - 322	78
E. Mesures d'annexion et implantation de colonies	323 - 376	86
F. Informations concernant le Golan arabe syrien occupé	377 - 391	98

LETTRE D'ENVOI

Le 19 février 1997

Monsieur le Secrétaire général,

Le Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés a l'honneur de vous faire tenir ci-joint, conformément aux paragraphes 5, 6 et 7 de la résolution 51/131 de l'Assemblée générale, en date du 13 décembre 1996, un rapport périodique actualisant les informations contenues dans son vingt-huitième rapport, qu'il a adopté et vous a présenté le 20 septembre 1996 (A/51/99/Add.2). Le présent document a été établi aux fins de porter à votre attention, et à celle de l'Assemblée générale, les dernières informations sur la situation des droits de l'homme dans les territoires occupés.

Le présent rapport périodique porte sur la période allant du 21 septembre au 31 décembre 1996. Il se fonde sur des informations écrites rassemblées de diverses sources, parmi lesquelles le Comité spécial a choisi les extraits et résumés pertinents et les a présentés dans le rapport.

Veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire général, les assurances de ma très haute considération.

Le Président par intérim du Comité spécial
chargé d'enquêter sur les pratiques
israéliennes affectant les droits de
l'homme du peuple palestinien et des
autres Arabes des territoires occupés

(Signé) Dato' ABDUL MAJID Mohamed

Son Excellence
Monsieur Kofi Annan
Secrétaire général de
l'Organisation des Nations Unies
New York

/...

I. INTRODUCTION

1. Dans sa résolution 51/131, du 13 décembre 1996, l'Assemblée générale :

"5. Prie le Comité spécial, en attendant qu'il soit mis fin à l'occupation israélienne, de continuer à enquêter sur la politique et les pratiques israéliennes dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem, et dans les autres territoires arabes occupés par Israël depuis 1967, en particulier sa non-application des dispositions de la Convention de Genève relatives à la protection des personnes civiles en temps de guerre, en date du 12 août 1949, de procéder avec le Comité international de la Croix-Rouge aux consultations voulues, conformément à son règlement, pour sauvegarder le bien-être et les droits de l'homme de la population des territoires occupés et de présenter au Secrétaire général un rapport à ce sujet dès que possible et, par la suite, chaque fois qu'il y aura lieu;

6. Prie également le Comité spécial de présenter régulièrement au Secrétaire général des rapports périodiques sur la situation dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem;

7. Prie en outre le Comité spécial de continuer à enquêter sur le traitement des prisonniers dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem, et dans les autres territoires arabes occupés par Israël depuis 1967."

2. Le Comité spécial a poursuivi ses travaux suivant le règlement intérieur contenu dans son premier rapport au Secrétaire général et a tenu sa première série de réunions du 17 au 19 février 1997 à Genève. Assistaient à la première série de réunions Mme Absa Claude Diallo (Sénégal) et Dato' Abdul Majid Mohamed (Malaisie). En l'absence de M. Herman Leonard de Silva (Sri Lanka), Dato' Abdul Majid Mohamed a assumé la présidence des réunions.

3. Le Comité spécial a décidé de maintenir son système de suivi des informations sur les territoires occupés et, conformément au paragraphe 7 de la résolution 51/131, d'accorder une attention particulière à celles relatives au traitement des prisonniers. Il a étudié les informations parues dans la presse israélienne et dans les journaux de langue arabe publiés dans les territoires occupés concernant les faits nouveaux survenus dans ces territoires entre le 21 septembre et le 31 décembre 1996. Il a également pu disposer d'autres éléments d'information touchant son mandat.

4. Le Comité spécial a également pris des décisions sur l'organisation de ses travaux pour l'année. Il est convenu de s'adresser aux Gouvernements égyptien, jordanien et syrien pour leur demander leur coopération dans l'exécution de son mandat. Il est également convenu de contacter l'Observateur permanent de la Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies à Genève et le Comité international de la Croix-Rouge (CICR). Enfin, il a décidé de tenir, à sa prochaine série de réunions, des auditions dans la région afin de consigner les informations ou les éléments de preuve pertinents.

5. Le 19 février 1997, le Comité spécial a adressé une lettre au Secrétaire général, lui demandant de participer à un effort visant à assurer la coopération du Gouvernement israélien. Le Comité s'est aussi adressé directement au Gouvernement israélien.

6. Le Comité spécial a examiné le présent rapport, qu'il a adopté le 19 février 1997.

7. Les noms géographiques et la terminologie employés dans le présent rapport sont ceux utilisés par les sources originales et n'impliquent aucune expression d'opinion quelle qu'elle soit de la part du Comité spécial ou du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies.

II. RENSEIGNEMENTS REÇUS PAR LE COMITÉ SPÉCIAL

A. Situation générale

1. Évolution générale et déclarations officielles

8. Le 19 septembre, la saisie par des colons juifs d'une maison située sur la route de Naplouse, à Jérusalem-Est, a été perçue par la population palestinienne de la ville comme le prélude à une opération de plus grande envergure destinée à confisquer des dizaines d'autres maisons arabes situées tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des murs de la vieille ville. Selon des sources bien informées, les colons avaient déjà repéré 48 maisons arabes qu'ils avaient décidé de confisquer. Les mêmes sources ont indiqué que les sociétés Ateret Kohanim et El-Ad, dont l'objectif était de renforcer la présence juive dans la ville, avaient réussi à acheter les maisons en question aux propriétaires arabes. (The Jerusalem Times, 27 septembre)

9. Le 23 septembre, les autorités israéliennes ont ouvert une nouvelle sortie vers le tunnel Hashmonean, situé près du Mont du Temple, malgré la vive opposition des Musulmans. L'ouverture s'est déroulée dans le plus grand secret, entre 23 h 30 et minuit, sous la surveillance d'un imposant service d'ordre, soulevant l'indignation générale de l'ensemble du monde musulman et du peuple palestinien. Lors d'une réunion d'urgence, les responsables musulmans ont affirmé que le tunnel avait endommagé le patrimoine musulman et en particulier les abords de la mosquée Al-Aqsa. Le directeur de la mosquée, Sheik Mohammed Hussein, a affirmé qu'Israël avait déclaré la guerre à l'ensemble du monde musulman en ouvrant un nouvel accès au tunnel, une mesure qui, selon lui, marquait la fin du processus de paix. Le Président de l'Autorité palestinienne, Yasser Arafat, a déclaré que l'ouverture du tunnel était un crime contre la religion musulmane et ses lieux saints, et qu'elle était contraire au processus de paix et à tous les accords conclus dans ce cadre. M. Arafat a déclaré que le peuple palestinien ne resterait pas passif devant la destruction de ses lieux saints et a lancé un appel à la grève générale et à la manifestation dans tous les territoires. La Ligue des États arabes a prévenu qu'Israël, en défiant les Musulmans du monde entier, prenait le risque de déclencher une vague d'agitation. Dans un communiqué, le Secrétariat de la Ligue a déclaré que la Ligue en appellerait aux Nations Unies, aux initiateurs du processus de paix et à l'Union européenne pour qu'ils tentent sans délai et sérieusement de persuader Israël de fermer le tunnel. Pourtant, le Premier Ministre Benyamin Nétanyahu

est resté ferme sur sa décision, déclarant que le tunnel représentait un fondement de l'existence juive et que lui-même était fier de mettre en oeuvre la décision du précédent gouvernement en ouvrant le tunnel qui aurait dû être ouvert depuis longtemps. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 25 septembre)

10. Le 24 septembre, de violents affrontements opposant les soldats des Forces de défense israéliennes (FDI) aux Palestiniens qui manifestaient contre l'ouverture du tunnel Hashmonean ont éclaté dans l'ensemble des territoires occupés. Dans les trois jours qui ont suivi, des dizaines de Palestiniens ont été tués par les forces israéliennes et des centaines d'autres ont été blessés dans des affrontements qui, selon les FDI, ressemblaient davantage à une vraie guerre qu'à une Intifada. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 25, 26, 27, 28 septembre)

11. Le 24 septembre, l'Autorité palestinienne a demandé au Conseil de sécurité de l'ONU d'examiner la situation dans les territoires, où de violents incidents ont éclaté à la suite de l'ouverture du tunnel Hashmonean, près du Mont du Temple, à Jérusalem. (Jerusalem Post, 26 septembre)

12. Le 24 septembre, des manifestants palestiniens, au nombre desquels figuraient le maire d'Hébron, Mustapha Natshe, et le Ministre de l'enseignement supérieur de l'Autorité palestinienne, Hanan Hashrawi, ont protesté contre la nouvelle politique israélienne donnant aux colons juifs une liberté d'action totale dans la ville. (The Jerusalem Times, 27 septembre)

13. Le 25 septembre, le roi Hussein de Jordanie a dénoncé l'ouverture d'un nouvel accès au tunnel Hashmonean, déclarant que cette mesure portait atteinte aux droits de tous les Arabes et de tous les Musulmans. Le Gouvernement jordanien a également condamné cette mesure, estimant qu'elle dégradait la structure de la mosquée Al-Aqsa, qu'elle modifiait le paysage de la ville sainte et qu'elle provoquait l'animosité des Arabes et des Musulmans. Il a invité Israël à respecter les accords internationaux et a demandé aux États arabes et islamiques d'oeuvrer pour préserver le lieu saint et faire en sorte que la mosquée Al-Aqsa ne soit pas endommagée. La Ligue arabe a publié un communiqué officiel dans lequel elle affirmait qu'en ouvrant le tunnel, Israël cherchait à faire s'effondrer la mosquée Al-Aqsa pour reconstruire le temple juif à sa place. Selon le Secrétaire adjoint aux affaires palestiniennes de la Ligue, le tunnel, d'une longueur de 450 mètres, représente la première étape d'un projet visant à la démolition de la mosquée Al-Aqsa. Répondant à ces accusations, le Premier Ministre Benyamin Nétanyahou a déclaré que le tunnel ne passait pas sous le Mont du Temple et qu'il ne pouvait provoquer aucun effondrement. Le Vice-Ministre aux affaires religieuses a annoncé que le tunnel serait ouvert aux visiteurs à l'occasion de la fête juive du Succot et que les travaux se poursuivraient en dépit de l'opposition des Palestiniens et des Musulmans. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 26 septembre)

14. Le 26 septembre, la Ligue des États arabes a tenu une réunion extraordinaire au Caire, à la demande des Palestiniens. Au terme de la réunion, elle a publié un communiqué dans lequel elle saluait avec enthousiasme "l'Intifada du peuple palestinien, y compris de ses dirigeants, qui font face avec énergie, aux pratiques répressives israéliennes". Dans le communiqué, la Ligue qui, pour la première fois depuis trois ans au moins, employait le mot Intifada, indiquait qu'elle considérait la récente mesure comme partie

intégrante d'un complot d'Israël et des sionistes visant à détruire la mosquée Al-Aqsa, à reconstruire le Temple de Salomon à sa place, à effacer les lieux symboliques arabes et musulmans de Jérusalem et à ajouter sur le terrain une réalité qui porte atteinte au statut juridique des Arabes de Jérusalem. La Ligue poursuivait en affirmant que le Gouvernement israélien porterait l'entière responsabilité des conséquences catastrophiques de sa décision, et demandait au Conseil de sécurité de l'ONU et aux initiateurs du processus de paix au Moyen-Orient d'intervenir d'urgence pour contenir les tentatives israéliennes. (Jerusalem Post, 27 septembre)

15. Le 26 septembre, les responsables arabes israéliens ont appelé leur communauté, forte de 900 000 personnes, à observer une grève générale pour protester contre le bain de sang dans les territoires et contre la politique du Gouvernement israélien. Ils ont également appelé à des marches de protestation dans les villes et villages de tout le pays. Ils ont toutefois demandé à la population de faire preuve de retenue lors de ces manifestations. En effet, dans le passé, il était arrivé que la violence dans les territoires gagne les rues des quartiers arabes d'Israël et dégénère en émeutes. (Jerusalem Post, 27 septembre)

16. Le 26 septembre, l'Autorité palestinienne a décrété une journée de deuil national après que 44 Palestiniens eurent été abattus par les FDI dans la bande de Gaza et en Cisjordanie. (The Jerusalem Times, 4 octobre)

17. Le 27 septembre, il a été signalé que le Président de l'Autorité palestinienne, Yasser Arafat, avait qualifié de violation des accords israélo-palestiniens l'ouverture d'un tunnel sur le côté ouest de la mosquée Al-Aqsa. Le tunnel relie la Via Dolorosa, dans le quartier musulman, au Mur occidental (Mur des lamentations). Aux termes des accords, aucune modification ne devait être apportée au paysage de Jérusalem-Est. (The Jerusalem Times, 27 septembre)

18. Le 28 septembre, le porte-parole du Ministère des affaires religieuses a déclaré que toutes les cérémonies organisées par le Ministère dans le cadre de la fête de Succot dans le secteur du Mur occidental, y compris les visites du tunnel de Hashmonean, auraient lieu comme prévu. (Jerusalem Post, 29 septembre)

19. Le 28 septembre, dans sa résolution 1073 (1996), le Conseil de sécurité de l'ONU a demandé à Israël de cesser immédiatement tous les actes qui ont eu pour résultat d'aggraver la situation dans les territoires. Dans le préambule de la résolution, adoptée par 14 voix avec une abstention, celle des États-Unis d'Amérique, le Conseil de sécurité s'est déclaré préoccupé par les difficultés auxquelles se heurte le processus de paix et par la détérioration de la situation dans les territoires, y compris par les effets que celle-ci a sur les conditions de vie du peuple palestinien. (Ha'aretz, 30 septembre)

20. Le 29 septembre, les responsables palestiniens de Jérusalem ont maintenu leur appel à la manifestation, mais ont souligné que les manifestations devaient être pacifiques, afin de faciliter un retour à une vie normale dans les quartiers arabes de la ville. Ils ont en outre demandé aux enfants de retourner à l'école et aux commerces de rouvrir. Les écoles et commerces arabes étaient

fermés depuis le 23 septembre, en signe de protestation contre l'ouverture du tunnel Hashmonean. (Jerusalem Post, 30 septembre)

21. Le 30 septembre, il a été signalé que toutes les patrouilles israélo-palestiniennes de Cisjordanie avaient été suspendues, alors que les FDI poursuivaient le déploiement de chars autour des secteurs contrôlés par les Palestiniens et augmentaient la pression sur les Palestiniens pour stabiliser la situation sur le terrain. Par ailleurs, dans le cadre de la troisième phase de l'opération "champ d'épines", l'armée était, semble-t-il, prête à réoccuper les secteurs palestiniens si la situation venait à empirer. Le Chef de l'état-major des armées, le général de division Amnon Shahak, a déclaré qu'il doutait que la situation qui prévalait avant la crise puisse être rétablie. Le même avis a été exprimé par un autre officier supérieur des FDI, qui a déclaré que la confiance dans la police palestinienne était totalement rompue et que des policiers palestiniens avaient apparemment retourné leurs armes contre les soldats israéliens avec lesquels ils patrouillaient encore un jour plus tôt. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 30 septembre)

22. Le 30 septembre, le Premier Ministre Benyamin Nétanyahou, le Ministre de la défense Yitzhak Mordechai et les hauts responsables des FDI ont examiné les opérations des FDI dans les territoires, à la suite de nombreux affrontements violents survenus en Cisjordanie et dans la bande de Gaza. Les règles régissant l'ouverture du feu ont notamment été discutées. Conformément aux nouvelles règles, les soldats en poste dans les territoires peuvent ouvrir le feu pour tuer immédiatement, en riposte à des coups de feu. En outre, les mêmes règles stipulent que les Palestiniens ne sont pas autorisés à s'approcher des postes d'observation des FDI et que les soldats sont autorisés à abattre sans sommation tout Palestinien s'approchant d'un poste d'observation ou d'un soldat des FDI. (Ha'aretz, 1er octobre)

23. Le 30 septembre, il a été signalé que selon les chiffres communiqués par le Ministère de la santé de l'Autorité palestinienne, 250 Palestiniens blessés dans les affrontements avec les FDI étaient toujours hospitalisés en Cisjordanie, dans la bande de Gaza et à Jérusalem-Est. Parmi ces 250 blessés, 80 étaient considérés comme étant dans un état grave. Le directeur du Ministère de la santé de l'Autorité palestinienne, le docteur Imad Trawiya, a indiqué que plus de 65 Palestiniens avaient été tués et quelque 1 700 blessés depuis le 25 août. Selon le docteur Trawiya, la plupart des victimes avaient été blessées par balles à la tête, au ventre et à la poitrine, ce qui démontrait l'intention délibérée de frapper la partie supérieure du corps. M. Trawiya a souligné que le problème essentiel actuellement était lié au fait que les soldats entravaient le passage des ambulances qui cherchaient à entrer en Cisjordanie, dans la bande de Gaza et à Jérusalem. Ainsi, un ambulancier avait été tué et un infirmier et un autre ambulancier blessés par balles par les FDI le 26 septembre. Cinq ambulances au total avaient essuyé des tirs pendant les émeutes. (Ha'aretz, 30 septembre)

24. Le 1er octobre, un commandant des troupes de combat des forces de défense israéliennes (FDI) a déclaré que pratiquement toute la formation et tous les cours militaires avaient cessé et que la plupart des soldats, élèves officiers et officiers avaient été postés dans les territoires. Cette déclaration a été faite alors que les FDI continuaient à déployer des forces supplémentaires dans

les territoires, y compris des véhicules blindés de transport de troupes et des chars. Des tireurs appartenant à des commandos d'élite auraient aussi été détachés par groupes de deux auprès des bases militaires dans les territoires. (Ha'aretz, 2 octobre)

25. Le 1er octobre, il a été signalé que, d'après un rapport établi par les enquêteurs du Centre palestinien pour les droits de l'homme, la majorité des Palestiniens tués ou blessés dans la bande de Gaza au cours des deux jours d'échauffourées de septembre avaient été atteints à la tête, au cou, au thorax ou au ventre, ce qui montrait bien que les forces israéliennes avaient fait usage de leurs armes avec l'intention de tuer ou d'infliger des blessures graves. Ce rapport mentionnait le cas d'un infirmier abattu d'une balle dans la poitrine alors qu'il portait secours aux blessés. Un autre agent sanitaire et un conducteur d'ambulance avaient également été touchés. Selon le rapport en question, cela prouvait que l'on avait tiré à l'aveuglette. Il était souligné en outre que le personnel médical portait des uniformes spéciaux afin d'être aisément identifiable et que tirer sur du personnel médical constituait une violation flagrante du droit international humanitaire. Il a été signalé par ailleurs que, sur plus de 500 Palestiniens qui avaient été blessés lors des accrochages dans la bande de Gaza, 409 étaient toujours hospitalisés dans des cliniques et des hôpitaux de Rafah. Certains blessés avaient été renvoyés chez eux prématurément, les hôpitaux ayant une capacité limitée, et devaient retourner se faire soigner chaque jour. (Ha'aretz, 1er octobre)

26. Le 2 octobre, un porte-parole de l'armée israélienne a indiqué que les troupes des FDI dans les territoires occupés avaient été mises en état d'alerte pour parer à l'éventualité d'une réaction des Palestiniens à la suite du sommet de Washington. L'accès de six villes de Cisjordanie avait été interdit au moyen de formations de chars. Des chars avaient également été déployés sur toute la longueur de la ligne verte qui sépare Israël des territoires occupés et des zones autonomes. (The Jerusalem Times, 4 octobre)

27. Le 3 octobre, le Ministre de la défense, Yitzhak Mordechai, a tenu une réunion extraordinaire avec des officiers supérieurs de l'armée afin d'évaluer la situation dans les territoires. Au cours de cette réunion, trois scénarios concernant une reprise des hostilités ont été envisagés : fusillades et manifestations de masse; manifestations et grèves sans fusillades; et manifestations accompagnées de jets de pierres et de cocktails Molotov. Des instructions ont été données aux FDI concernant l'ouverture du feu dans chaque cas de figure. (Ha'aretz, 4 octobre)

28. Le 4 octobre, il a été rapporté que le Hamas avait appelé les Palestiniens à "un affrontement total" avec les militaires et les colons. Dans une déclaration qu'il a rendue publique, le Hamas a qualifié les actes de violence de la semaine précédente d'"Intifada d'Al-Aqsa" et a engagé la population à poursuivre celle-ci "aussi longtemps que les crimes que constituent la judaïsation et les colonies continueront". Toutefois, sur ordre du Président de l'Autorité palestinienne, Yasser Arafat, la police palestinienne s'est rendue dans les écoles et les universités de la bande de Gaza pour mettre en garde les élèves et les étudiants afin qu'ils s'abstiennent de toute manifestation violente. (Jerusalem Post, 4 octobre)

29. Le 4 octobre, il a été signalé que le nombre définitif de victimes des affrontements de septembre était de 1 200 Palestiniens blessés et 70 tués, et de 14 soldats israéliens tués et 50 blessés. (The Jerusalem Times, 4 octobre)

30. Le 8 octobre, le commandant en chef de la région sud, le général Shlomo Yanai, a déclaré que 35 Palestiniens avaient été tués et 500 autres blessés au cours des violents incidents qui avaient éclaté environ deux semaines plus tôt. Le général Yanai estimait que les soldats des FDI avaient fait preuve d'une grande retenue au cours des affrontements et que le nombre des victimes palestiniennes aurait pu être beaucoup plus élevé. (Ha'aretz, 9 octobre)

31. Le 8 octobre, l'organisation de défense des droits de l'homme B'tselem a annoncé qu'elle avait procédé à une enquête sur les incidents survenus le 28 septembre au Mont du Temple et avait conclu que "les policiers avaient fait usage d'armes meurtrières dans des situations où leur vie n'était pas en danger". L'organisation affirmait que la police avait utilisé des munitions de combat pour disperser les manifestations qui avaient éclaté après les prières du vendredi à la mosquée Al-Aqsa. La porte-parole de la police de Jérusalem a refusé de commenter les conclusions de B'tselem, au motif que la Division des investigations sur la police du Ministère de la justice effectuait une enquête sur la question. (Jerusalem Post, 9 octobre; Ha'aretz, 10 octobre)

32. Le 11 octobre, il a été signalé que, d'après l'Organisation de défense des droits de l'homme Al-Haq, 65 Palestiniens avaient été tués au cours des récents affrontements en Cisjordanie et dans la bande de Gaza. Ce chiffre comprenait deux Palestiniens, tous deux de la bande de Gaza, qui avaient succombé à leurs blessures durant la semaine. Par ailleurs, Défense des enfants-International a indiqué que 16 enfants figuraient parmi les personnes tuées au cours de ces affrontements. En outre, 1 600 personnes avaient été blessées, parmi lesquelles 23, dont 5 enfants, continuaient à recevoir des soins intensifs. (The Jerusalem Times, 11 octobre)

33. Le 16 octobre, le Mouvement de la résistance islamique Hamas a mis en garde les États-Unis contre l'extradition en Israël de Mussa Abu Marzuk, chef du bureau politique du mouvement. Il a prévenu que l'extradition d'Abu Marzuk déclencherait une nouvelle vague d'affrontements meurtriers dans la région. (The Jerusalem Times, 18 octobre)

34. Le 21 octobre, le magazine des FDI "Bamahaneh" a rapporté que les commandants des troupes des FDI en Cisjordanie auraient désormais pour instructions de faire tirer les chars contre des objectifs dans des secteurs peuplés de Cisjordanie. Le magazine rapportait également que le commandement central avait décidé d'accroître le nombre de soldats des FDI, de chars et de véhicules blindés de transport de troupes en Cisjordanie. Un officier supérieur a expliqué que les FDI ne voulaient pas prendre de risques et préparaient les troupes à l'éventualité d'un autre affrontement avec les Palestiniens. (Ha'aretz, 21 octobre)

35. Le 25 octobre, il a été signalé que les militaires et les colons avaient été mis en état d'alerte par crainte que des "terroristes" du Djihad islamique ne tentent des enlèvements. Dans le même temps, le Ministre de la défense, Yitzhak Mordechai, a ordonné aux forces de sécurité de rester en état d'alerte,

des avertissements spécifiques ayant été reçus quant à une tentative d'attaque suicide par des extrémistes musulmans à l'occasion de l'anniversaire de l'assassinat du dirigeant du Jihad islamique Fathi Shakaki. (Jerusalem Post, 25 octobre)

36. Le 29 octobre, le Ministre des affaires étrangères, David Levy, a fait part à la Commission des affaires étrangères et de la défense de la Knesset de la situation désespérée dans laquelle les Accords d'Oslo – acceptés, selon lui, "sous la contrainte" – mettaient le gouvernement. Selon une note officielle, M. Levy a déclaré que le gouvernement était résolu à ne pas abandonner les colons pour des motifs diplomatiques, moraux ou politiques. Critiquant sévèrement les Accords d'Oslo, il a néanmoins souligné que le gouvernement était déterminé, certes sans enthousiasme, à les appliquer. (Jerusalem Post, 30 octobre)

37. Le 31 octobre, le Premier Ministre, Benyamin Nétanyahou, a juré que la colonie juive d'Hébron ne serait jamais déracinée. Invité à prendre la parole devant le Comité central du Parti national religieux, M. Nétanyahou a dit que le maintien et le renforcement de la colonie juive d'Hébron et la protection des tombeaux des patriarches juifs étaient le double objectif de son gouvernement dans les pourparlers sur le redéploiement. (Jerusalem Post, 1er novembre)

38. Le 1er novembre, il a été signalé que l'armée israélienne avait entamé la construction de deux murs de béton destinés à séparer Israël de Cisjordanie. Les deux murs, d'une longueur d'environ 3 km chacun, se situaient dans le nord de Cisjordanie, dans les secteurs de Tulkrm et Kalkiliya. La décision d'ériger les murs avait été prise par la coalition travailliste du Premier Ministre défunt Yitzhak Rabin. (The Jerusalem Times, 1er novembre)

39. Le 3 novembre, le Ministère de la santé de l'Autorité palestinienne a publié un rapport selon lequel le bouclage de la bande de Gaza, en vigueur depuis un mois, avait déjà causé la mort de 17 Palestiniens qui n'avaient pas pu recevoir le traitement médical voulu. Le rapport, publié dans le journal Al-Quds, précisait que les autorités israéliennes n'avaient autorisé que 80 des 260 malades qui avaient besoin d'un traitement médical en Israël ou en Jordanie à quitter la bande de Gaza. Selon le Ministère de la santé de l'Autorité palestinienne, les 17 patients décédés faisaient partie de ceux dont l'entrée en Israël n'avait pas été approuvée. (Ha'aretz, 4 novembre)

40. Le 5 novembre, les patrouilles israélo-palestiniennes mixtes ont repris leurs activités à Djénine et à Jéricho, plus d'un mois après les avoir interrompues à la suite des violentes émeutes dans les territoires. D'après une source appartenant aux services de sécurité israéliens, le déploiement de patrouilles mixtes dans d'autres villes de Cisjordanie serait à l'examen et reprendrait sous peu. La reprise des activités de ces patrouilles à Djénine et à Jéricho s'est produite après plusieurs semaines de consultations entre des officiers israéliens et palestiniens et une réunion entre les différentes patrouilles. Le Ministre de la défense, Yitzhak Mordechai, a dit que la confiance mutuelle entre les deux forces avait été gravement ébranlée au cours des émeutes. Prenant la parole devant la Chambre de commerce Israël-Amérique, M. Mordechai a rappelé qu'au moins deux soldats israéliens avaient été abattus

par des membres palestiniens des patrouilles mixtes. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 6 novembre)

41. Le 8 novembre, il a été signalé que les policiers palestiniens et les soldats israéliens avaient repris les patrouilles communes dans le secteur de Jéricho, Djénine et Tulkrm. Les patrouilles communes avaient été suspendues lors des affrontements de la fin du mois de septembre. (The Jerusalem Times, 8 novembre)

42. Le 8 novembre, le Ministre israélien de l'infrastructure, Ariel Sharon, aurait annoncé un plan général prévoyant la construction d'importantes colonies juives entre Jérusalem et Ramallah. Ces colonies devaient faire partie d'un ensemble plus vaste de colonies compris entre le nord de Jérusalem et la banlieue de Tel-Aviv. Le Directeur du Département de l'urbanisme du Centre d'études arabes, Khalil Tofakji, a indiqué que les grandes lignes de ce plan dataient de 1990, alors que M. Sharon était ministre du logement. (The Jerusalem Times, 8 novembre)

43. Le 10 novembre, le Ministre de la défense, Yitzhak Mordechai, a déclaré qu'il n'y aurait pas d'arrestation massive des extrémistes juifs à Hébron. Il a ajouté cependant que le gouvernement n'hésiterait pas à arrêter les extrémistes pour prévenir la violence et empêcher que le redéploiement des forces de défense israéliennes dans la ville ne soit perturbé. M. Mordechai a expliqué que la politique du gouvernement était de ne recourir à l'internement administratif contre des Juifs que si les forces de sécurité étaient sûres que les personnes visées représentaient une menace réelle qui pouvait mettre le feu aux poudres et compromettre la sécurité des Juifs ou des Arabes. Enfin, il a indiqué qu'il n'était nullement prévu de faire partir un seul colon juif d'Hébron. (Jerusalem Post, 11 novembre)

44. Le 12 novembre, un échange de vues acrimonieux entre la gauche et la droite a eu lieu à la Commission des affaires intérieures de la Knesset au cours d'un débat sur la transformation de la tombe de Baruch Goldstein en sanctuaire. Le Comité a finalement décidé de demander au contrôleur de l'Administration (State Comptroller) de faire une enquête pour savoir comment la zone entourant la tombe de l'homme qui avait assassiné 29 fidèles musulmans à Hébron en 1994 était devenue un jardin fréquenté par de nombreux visiteurs. Le Comité a aussi décidé de demander au Ministère des affaires religieuses et à l'Administration civile d'"envisager de transférer la tombe en un lieu plus modeste". Cette tombe est située dans le parc Meir Kahane, près de l'entrée de la colonie de Kiryat Arba. Outre la pierre tombale, il y a sur le site un sol dallé, un lavabo, deux bibliothèques contenant des livres de prière et un tronc pour les aumônes. Un panneau indique que l'endroit est réservé à la prière et aux psaumes et que les hommes et les femmes doivent s'y tenir séparés les uns des autres. Sur la tombe on peut lire le mot "martyr" et l'inscription "Il a donné sa vie pour le peuple d'Israël, sa Torah et sa terre... Il a été tué en sanctifiant le nom de Dieu". (Jerusalem Post, 13 novembre)

45. Le 17 novembre, on a appris que le gouvernement avait décidé de poursuivre son action pour renforcer la souveraineté d'Israël sur Jérusalem-Est. Selon les rapports, un groupe interministériel dirigé par le Ministre de la sécurité intérieure, Avigdor Kahalani, préparait un plan pour renforcer la présence

israélienne à Jérusalem-Est. Selon des renseignements émanant des hautes sphères gouvernementales, le plan visait à "donner à Jérusalem-Est la même apparence qu'à Jérusalem-Ouest... Jérusalem était la capitale d'Israël et devait avoir le même aspect d'un bout à l'autre". La décision de renforcer la souveraineté israélienne sur Jérusalem-Est a été prise par le Comité interministériel chargé des affaires de Jérusalem dirigé par le Premier Ministre, Benyamin Nétanyahou. La municipalité de Jérusalem et divers ministères ont été priés de présenter un plan quinquennal d'action dans leurs domaines de compétence respectifs. La municipalité de Jérusalem, le Ministère de la sécurité intérieure et le Ministère des transports ont déjà présenté plusieurs propositions au groupe d'études interministériel. Le Ministre de la sécurité intérieure, Avigdor Kahalani, a instamment prié les autres ministères de terminer leurs plans d'action et de les soumettre au groupe d'études le plus tôt possible afin que celui-ci puisse présenter un plan global au Comité interministériel, pour approbation. Le Premier Ministre, Benyamin Nétanyahou, a lui aussi exhorté les ministres à se hâter d'élaborer leurs plans. (Ha'aretz, 17 novembre)

46. Le 18 novembre, on a appris qu'un officier supérieur des FDI avait révélé que les unités opérationnelles étaient plus occupées à patrouiller dans les territoires qu'à manoeuvrer sur le terrain parce qu'il avait été de nouveau demandé aux FDI de se déployer en Cisjordanie et dans la bande de Gaza. L'officier a déclaré qu'il avait été décidé de modifier les tâches assignées à l'armée à la suite des récentes violences en Cisjordanie et dans la bande de Gaza, au cours desquelles des centaines de soldats avaient été envoyés dans ces régions pour réprimer les émeutes palestiniennes. (Jerusalem Post, 18 novembre)

47. Le 19 novembre, un ministre de l'Autorité palestinienne, Abed Rabbo, a averti que si la politique du Gouvernement palestinien ne changeait pas de direction, elle conduirait à une "confrontation totale" avec les Palestiniens. Il a déclaré lors d'une conférence de presse tenue au Ministère de l'information de l'Autorité palestinienne, à Ramallah, que le Gouvernement israélien en place ne cherchait plus à créer des relations normales entre le peuple palestinien et les Israéliens. Il a déclaré que le gouvernement avait adopté une politique visant à encourager et protéger les colons qui confisquaient et volaient des terres palestiniennes et qu'il prenait chaque jour des mesures et des décisions qui risquaient de conduire à une confrontation violente et généralisée avec le peuple palestinien et l'Autorité palestinienne. (Jerusalem Post, 22 novembre)

48. Le 19 novembre, le Service de sécurité intérieure israélien (Shin Beth) a arrêté 17 Palestiniens à Hébron. Ils étaient accusés d'appartenir au Jihad islamique. (The Jerusalem Times, 22 novembre)

49. Le 22 novembre, il a été annoncé que les FDI avaient renforcé leur présence sur les positions qu'elles avaient prises autour de Naplouse au lendemain des affrontements de septembre. Les FDI ont également pris position à l'ouest de Naplouse, le long de la route principale. Le renforcement des positions des FDI a provoqué un regain de tension entre les deux parties. (The Jerusalem Times, 22 novembre)

50. Le 24 novembre, l'Égypte a déclaré que la reprise par Israël de l'implantation de colonies sur des terres arabes occupées constituait une

violation du droit international et des principes du processus de paix au Moyen-Orient. Le Ministre des affaires étrangères, Amr Moussa, a déclaré que, une fois encore, Israël s'efforçait de créer un fait accompli dans les territoires occupés et de ne tenir aucun compte du principe "la terre contre la paix". M. Moussa a averti que de telles mesures et pratiques amenaient à se poser des questions extrêmement critiques et graves sur les véritables intentions du Gouvernement israélien actuel. La Ligue arabe a, elle aussi, averti que l'implantation par Israël de colonies dans les territoires accroîtrait les tensions et la violence dans la région et conduirait à mettre en doute "les intentions [d'Israël] en ce qui concerne le processus de paix au Moyen-Orient". (Jerusalem Post, 25 novembre)

51. Le 25 novembre, il a été rapporté que, selon Farouk Kaddoumi, collaborateur de Yasser Arafat, la conduite d'Israël justifiait les attentats suicides à la bombe des militants islamiques. M. Kaddoumi, qui est chef du Département politique de l'Organisation de libération de la Palestine, a déclaré au cours d'une interview publiée dans le magazine Al-Wasat, basé à Londres, qu'avec sa politique d'implantation de nouvelles colonies en Cisjordanie, le Gouvernement israélien poussait les Palestiniens à la résistance. (Jerusalem Post, 26 novembre)

52. Le 25 novembre, les FDI ont envoyé des forces en grand nombre, y compris tanks et véhicules blindés de transport de troupes, dans la bande de Gaza et ont donné pour instruction aux officiers commandant des unités des FDI opérant dans la région d'être inflexibles dans leur traitement des Palestiniens. En outre, les FDI ont fait clairement comprendre à l'Autorité palestinienne qu'une nouvelle flambée de violence dans les territoires conduirait à l'application de plans militaires visant à investir les agglomérations palestiniennes. Elles ont lancé cet avertissement après un incident où Yasser Arafat aurait ordonné aux forces de sécurité palestiniennes de bloquer la jonction de Netzarim. (Ha'aretz, 26 novembre)

53. Le 28 novembre, l'Association des médecins pour la défense des droits de l'homme a protesté contre la décision de la Commission interministérielle chargée de surveiller les activités du Service général de sécurité (SGS) de prolonger encore une fois l'autorisation donnée à ce service d'employer des "méthodes exceptionnelles" au cours de l'interrogatoire de Palestiniens. Selon l'Association, ces méthodes ne sont rien d'autre que des tortures. L'Association a déclaré que l'autorisation du Comité interministériel, renouvelée tous les trois mois, était automatique et donc dérisoire. Elle a fait observer qu'en agissant ainsi, Israël montrait seulement que la mort du détenu palestinien Abed Harizat ne lui avait rien appris et qu'il n'attachait aucune importance au fait qu'il avait signé la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants. L'Association a indiqué en outre que le Premier Ministre, Benyamin Nétanyahou, qui est à la tête du Comité interministériel, avait déclaré dans son discours devant le Congrès américain que "la démocratie et les droits de l'homme étaient l'une des trois bases d'une paix permanente", et elle l'a appelé à agir en conséquence. (Ha'aretz, 29 novembre)

54. Le 6 décembre, un rapport officiel établi par le Ministère de l'information de l'Autorité palestinienne a révélé que, depuis la guerre de 1967, Israël avait

confisqué plus de la moitié des terres dans les territoires occupés. Il indiquait en outre que, sur les 5,8 millions de dounams représentant la superficie totale de la Cisjordanie et de la bande de Gaza, les autorités israéliennes avaient confisqué plus de 3 millions de dounams, soit 74 % de Cisjordanie et 40 % de la bande de Gaza. Le rapport ajoutait qu'entre septembre 1993, date de la signature de l'Accord d'Oslo I, et septembre 1996, Israël avait confisqué environ 300 000 dounams de terres arabes en Cisjordanie, en recourant à différents prétextes sécuritaires et à une série d'ordonnances prises par les autorités militaires. (The Jerusalem Times, 6 décembre)

55. Le 6 décembre, on a appris que, d'après l'expert palestinien en matière de colonies, M. Khalil Toufakji, Israël avait presque achevé la mise en place de ce qu'il appelait une troisième ligne verte par référence à la frontière de 1967 entre Israël et la Cisjordanie. M. Toufakji a indiqué que cette nouvelle ligne, qui traverse des villages palestiniens au nord-ouest de Jérusalem, avait été tracée afin de redéfinir les frontières avant le commencement des négociations finales entre l'Autorité palestinienne et Israël sur le statut d'autonomie. Par ailleurs, le quotidien hébreu Yediot Aharonot avait signalé, au début de la semaine, que plusieurs organisations juives avaient recueilli 40 millions de dollars pour acheter des terres et des biens à Hébron, à Jérusalem-Est, sur les hauteurs du Golan et dans le Negev. (The Jerusalem Times, 6 décembre)

56. Le 13 décembre, le Cabinet a voté à une majorité écrasante une mesure tendant à rétablir des subventions pécuniaires en faveur de tous les colons en conférant aux territoires le statut de "priorité nationale". Le premier ministre Benyamin Nétanyahou devait diriger un comité ministériel chargé de la mise en oeuvre de cette décision, qui vise à octroyer aux colons divers abattements fiscaux et prêts hypothécaires à des conditions préférentielles, et à aider les entreprises au moyen de subventions allant jusqu'à 30 % de leur investissement. Le Cabinet de l'Autorité palestinienne a dénoncé la décision d'Israël qu'il a qualifiée de "déclaration de guerre" contre le processus de paix et a appelé les Palestiniens à descendre dans la rue pour défendre le sol de Cisjordanie et de la bande de Gaza. (Ha'aretz, 13 et 15 décembre; Jerusalem Post, 15 décembre)

57. Le 13 décembre, on a appris que des sources palestiniennes estimaient à 1 700 le nombre de martyrs tués par les forces d'occupation israéliennes pendant l'Intifada. Il y aurait eu aussi quelque 100 000 blessés. D'après le rapport publié par l'Organisation israélienne des droits de l'homme B'tselem, 1 251 Palestiniens ont été tués par les soldats israéliens entre le début de l'Intifada et août 1996. (The Jerusalem Times, 13 décembre)

58. Le 20 décembre, Michel Sabbah, patriarche de la communauté catholique romaine de Jérusalem, a publié un message de Noël condamnant les autorités israéliennes pour avoir transformé des villes palestiniennes en "vastes prisons" et appelant les chefs religieux à oeuvrer pour la paix à un moment où la réalisation de cet objectif semblait impossible. Michel Sabbah, premier Palestinien nommé à la tête de la communauté catholique romaine de la Terre Sainte, a estimé que l'année en cours avait été l'une des périodes les plus difficiles qu'avait connues le peuple palestinien. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 22 décembre)

59. Le 23 décembre, une source palestinienne, le colonel Saeb Ajez, a annoncé qu'un accord avait été conclu au sujet de la réouverture de la route longeant la côte de Gaza, à l'ouest de la colonie de Netzarim. Cette route était fermée depuis deux ans. Le colonel Ajez a ajouté que l'accord prévoyait de nouveaux dispositifs de sécurité pour la colonie de Netzarim. (The Jerusalem Times, 27 décembre)

2. Incidents liés à l'occupation

60. Dans le tableau ci-après, les abréviations suivantes sont utilisées :

H : Ha'aretz
JP : Jerusalem Post
JT : The Jerusalem Times

a) Liste des Palestiniens tués par des militaires ou des civils israéliens

<u>Date</u>	<u>Nom et âge</u>	<u>Lieu de résidence</u>	<u>Remarques et source</u>
25 septembre	Ibrahim ou Raied Sharaka, 15 ans	Camp de réfugiés de Jalazone (Cisjordanie)	Abattu par les FDI pendant une manifestation violente à un barrage des FDI situé à l'entrée sud d'El-Bireh, près de Ramallah. (H, 26, 27, 29 et 30 septembre; JP, 26 septembre)
25 septembre	Mounir Jamhour, 22 ou 23 ans	Beit Anan (région de Ramallah)	Abattu par les FDI pendant une manifestation violente à un barrage des FDI situé à l'entrée sud d'El-Bireh, près de Ramallah. (H, 26, 27, 29 et 30 septembre; JP, 26 septembre)
25 septembre	Ashraf el Ashraf, 28 ans	Bande de Gaza	Policier palestinien. Abattu par les FDI pendant une manifestation violente à un barrage des FDI situé à l'entrée sud d'El-Bireh, près de Ramallah. (H, 26, 27, 29 et 30 septembre; JP, 26 septembre)
25 septembre	(Nom et âge non signalés)	(Non signalé)	Abattu par les FDI pendant une manifestation violente à un barrage des FDI situé à l'entrée sud d'El-Bireh, près de Ramallah. (H, 26, 27, 29 et 30 septembre; JP, 26 septembre)

<u>Date</u>	<u>Nom et âge</u>	<u>Lieu de résidence</u>	<u>Remarques et source</u>
25 septembre	3 adolescents (nom et âge non signalés)	(Non signalé)	Adolescents palestiniens. Abattus d'une balle dans la tête par la police israélienne au cours d'émeutes dans la zone du Mont du Temple. Selon le directeur de l'hôpital Mukassad, les balles employées étaient réelles, accusation démentie par le porte-parole de la police du district de Jérusalem, qui a déclaré que seules des balles en caoutchouc et des grenades lacrymogènes avaient été employées pendant les émeutes. (H, 27 septembre)
26 septembre	(Nom et âge non signalés)	(Non signalé)	Abattu lors d'un échange de coups de feu entre des soldats des FDI et des policiers palestiniens à un barrage routier mis en place par l'armée israélienne à l'entrée sud du village d'El-Bireh, près de Ramallah. (H, 26, 27, 29 et 30 septembre; JP, 26 septembre)
26 septembre	Mura Sa'ad, 17 ans	Deir Al Balah (bande de Gaza)	Lycéen. Abattu d'une balle dans le cou par des soldats des FDI qui avaient ouvert le feu sur des lycéens palestiniens qui lançaient des pierres en direction de la colonie Kfar Darom. (H, 27 septembre et 1er octobre; JP, 27 septembre)
26 septembre.	Mohammed Al-Astal, 14 ans	Khan Younis (bande de Gaza)	Abattu de plusieurs balles dans la tête, dans la poitrine et dans les bras par les forces israéliennes lors d'une émeute dans la bande de Gaza. (H, 27 septembre et 1er octobre; JP, 27 septembre)
26 septembre	Qasim Al-Njaili, 15 ans	Bande de Gaza	Abattu par les forces israéliennes d'une balle dans la poitrine au cours d'une émeute dans la bande de Gaza. (H, 27 septembre et 1er octobre; JP, 27 septembre)
26 septembre	Basil Na'im, 25 ans	Beit Hanoun (bande de Gaza)	Infirmier à l'hôpital Shifa de Gaza. Abattu d'une balle dans la poitrine alors qu'il secourait des blessés. Un autre infirmier et un ambulancier ont été blessés au cours du même incident. (H, 27 septembre et 1er octobre; JP, 27 septembre)
26 septembre	20 personnes (Nom et âge non signalés)	Bande de Gaza	Abattues par les forces israéliennes durant une émeute dans la bande de Gaza. (H, JP, 27 septembre)
26 septembre	Mazen Abu-Ahur, 21 ans	(Non signalé)	Officier du service palestinien de sécurité préventive. Abattu par des soldats des FDI lors d'affrontements avec des manifestants et des policiers palestiniens, près du Tombeau de Rachel, à Bethléem. (H, JP, 27 septembre)

<u>Date</u>	<u>Nom et âge</u>	<u>Lieu de résidence</u>	<u>Remarques et source</u>
26 septembre	Mohammed Abu-Srur, 22 ans	Bethléem	Abattu par des soldats des FDI lors d'affrontements avec des manifestants et des policiers palestiniens, près du Tombeau de Rachel, à Bethléem. (H, JP, 27 septembre)
26 septembre	(Nom non signalé), 15 ans	(Non signalé)	Tué dans un échange de coups de feu entre des soldats des FDI et des policiers palestiniens à un barrage routier mis en place par l'armée israélienne à l'entrée sud du village d'El-Bireh, près de Ramallah. (H, 27, 29 septembre; JP, 27 septembre)
26 septembre	10 personnes (nom et âge non signalés)	(Non signalé)	Tuées dans un échange de coups de feu entre des soldats des FDI et des policiers palestiniens à un barrage routier mis en place par l'armée israélienne à l'entrée sud du village d'El-Bireh, près de Ramallah. (H, 27 et 29 septembre; JP, 27 septembre)
26 septembre	Iyad Tripi, 22 ans	El-Bireh	Tué dans un échange de coups de feu entre des soldats des FDI et des policiers palestiniens à un barrage routier mis en place par l'armée israélienne à l'entrée sud du village d'El-Bireh, près de Ramallah. (H, 27 et 29 septembre; JP, 27 septembre)
26 septembre	(Nom et âge non signalés)	(Non signalé)	Décédé dans un hôpital de Ramallah après avoir été blessé dans des affrontements entre des manifestants palestiniens et des soldats des FDI à un barrage routier mis en place par l'armée à l'entrée sud de Ramallah. (H, 27 septembre)
26 septembre	2 personnes (nom et âge non signalés)	(Non signalé)	Tuées dans une fusillade entre des Palestiniens armés et des soldats des FDI au Tombeau de Joseph, à Naplouse. (H, JP, 27 septembre)
27 septembre	Ibrahim Abu Ghana ou Rnam, 19 ans	Quartier A-Tur (Jérusalem)	Abattu d'une balle dans le cou par la police durant des incidents sur le Mont du Temple. (H, JP, 29 septembre)
27 septembre	Iman Edkeikdak, 25 ou 28 ans	Quartier A-Tur	Abattu d'une balle dans la tête par la police lors d'incidents sur le Mont du Temple. (H, JP, 27 septembre)
27 septembre	Jawad Bazlamit, 20 ans	Quartier El Suwani ou Ras el Amud	Abattu d'une balle dans la tête par la police lors d'incidents sur le Mont du Temple. (H, JP, 27 septembre)

<u>Date</u>	<u>Nom et âge</u>	<u>Lieu de résidence</u>	<u>Remarques et source</u>
27 septembre	Hanin Kassem, bébé de 5 mois	Camp de réfugiés de Shu'fat	Selon sa famille, est décédé après avoir inhalé du gaz lacrymogène lors de heurts entre jeunes Palestiniens et policiers dans le camp de réfugiés de Shu'fat. Un médecin de l'hôpital Mukassad a néanmoins déclaré qu'il était impossible de déterminer si tel était effectivement le cas, car l'enfant souffrait de troubles cardiaques depuis sa naissance. Le corps n'a pas été autopsié, pour des raisons religieuses. (H, 29 septembre)
27 septembre	Zi'ad el Sharif, 37 ans	Tulkarm	Officier des services de sécurité palestiniens. Abattu dans une fusillade entre soldats israéliens et policiers palestiniens près de Jéricho. (H, 29 septembre)
27 septembre	Firas Awjna, 20 ans	Jéricho	Tué dans une fusillade entre soldats israéliens et policiers palestiniens près de Jéricho. (H, 29 septembre)
27 septembre	Fadi Atiya, 19 ans	Jéricho	Tué dans une fusillade entre soldats israéliens et policiers palestiniens près de Jéricho. (H, 29 septembre)
29 septembre	Mansur Shwamra, 22 ans	Camp de réfugiés de Kadura	Blessé d'une balle dans la tête lors d'affrontements avec des soldats des FDI le 25 septembre. Est décédé des suites de ses blessures à l'hôpital public de Ramallah. (H, 30 septembre)
1er octobre	(Nom et âge non signalés)	Bande de Gaza	Garçonnet palestinien. Décédé à l'hôpital des suite des blessures reçues au cours des émeutes de Gaza une semaine plus tôt. (JP, 2 octobre)
1er octobre	(Nom et âge non signalés)	Bande de Gaza	Policier palestinien. Décédé à l'hôpital des suite des blessures reçues au cours des émeutes de Gaza une semaine plus tôt. (JP, 2 octobre)
2 octobre	Abed el Karim Isa el B'tir, 12 ou 13 ans	Village de Sa'ir (région d'Hébron)	Abattu par des soldats des FDI au cours d'un incident de jets de pierres sur la route de contournement de Halhoul. Trois ou quatre autres adolescents ont été légèrement ou grièvement blessés au cours du même incident. Selon un enquêteur de l'organisation de défense des droits de l'homme Al-Haq, il n'y avait aucune justification à la fusillade, qui, selon les témoins, s'est produite sans aucune provocation de la part des adolescents. (H, 3 et 4 octobre; JP, 3 octobre)

<u>Date</u>	<u>Nom et âge</u>	<u>Lieu de résidence</u>	<u>Remarques et source</u>
7 octobre	Ri'ad Li'am Raheb, 25 ans	Bande de Gaza	Policier palestinien. Blessé à la tête au cours des émeutes de la bande de Gaza. Décédé à l'hôpital des suites de ses blessures. (H, 8 octobre)
21 octobre	Fathi Sahouri, 40, 42 ou 43 ans	Village de Sinjil (région de Ramallah)	Trouvé mort dans son véhicule sur la route de contournement de Ramallah. Selon un porte-parole de la police, il aurait été tué au cours d'un incident de jets de pierres. Le porte-parole a déclaré qu'on ne savait pas très bien si c'était des Arabes ou des Juifs qui étaient à l'origine de l'incident. Les témoins palestiniens ont affirmé que l'homme avait reçu plusieurs balles dans la tête, les tirs venant d'un véhicule israélien, peut-être occupé par des colons. Les médecins palestiniens de l'hôpital de Ramallah qui ont procédé à l'autopsie ont également indiqué que l'homme avait été tué par une balle et non par une pierre. (H, JP, 22, 23 et 28 octobre; JT, 25 octobre)
22 octobre	Abdullah Karakreh, 18 ou 19 ans	Village de Sinjil (région de Ramallah)	Des soldats des FDI lui ont tiré dans le cou au cours d'une manifestation contre le meurtre d'un résident de Sinjil perpétré la veille apparemment par un colon. (H, JP, 23 octobre; également relaté dans JT, 25 octobre)
27 octobre	Hilmi Shoushi, 10 ou 11 ans	Village de Husan	Battu à mort par un colon de Betar pour avoir lancé des pierres contre des voitures près du village de Husan. (H, JP, 29 et 30 octobre; également relaté dans JT 29 et 30 octobre)
10 novembre	Atallah Hasan Amireh, 36 ans	Village de Naaleh (ou Naalin)	Propriétaire terrien palestinien, père de sept enfants. Abattu d'une balle dans la poitrine par les FDI pendant une manifestation pacifique de Palestiniens qui protestaient contre la confiscation de terres dans la zone de Ramallah. (H, JP, 11 novembre; également relaté dans JT, 15 novembre)
20 novembre	Ihab Jrir Abu Hadaf, 16 ans	Bande de Gaza	Touché par une balle à l'estomac au cours de heurts près de la colonie de Kfar Darom dans la bande de Gaza, le 26 septembre. Décédé dans un hôpital de Gaza où il était en traitement depuis lors. (H, 21 novembre)
12 décembre	Samir Abu Shaqfa, 40 ans	Camp de réfugiés de Jabalia	Abattu par un citoyen israélien qui l'aurait soupçonné d'être un cambrioleur ou un "terroriste". Cependant, d'après des Palestiniens, cet homme a été tué pour venger des colons — une femme et son fils — tués le 11 décembre. (H, JP, 13 décembre)

<u>Date</u>	<u>Nom et âge</u>	<u>Lieu de résidence</u>	<u>Remarques et source</u>
30 décembre	Ibrahim Abu Nassir, 33 ans	Bande de Gaza	Abattu par un colon de Kfar Darom. D'après la version des colons, il a été abattu d'un coup de feu après s'être introduit dans le camp et avoir tenté de s'en prendre à deux résidents. D'après le Centre palestinien pour les droits de l'homme qui a mené une enquête, cet homme n'était pas entré dans la colonie mais avait été abattu alors qu'il se rendait chez des parents par un sentier longeant la clôture de la colonie. (H, JP, 31 décembre; H, 1er janvier)

b) Liste d'autres Palestiniens tués dans le contexte de l'occupation

<u>Date</u>	<u>Nom et âge</u>	<u>Lieu de résidence</u>	<u>Remarques et source</u>
16 novembre	Mahmoud Sa'id Asfasa, 31 ou 34 ans	Village de Kabatiya (secteur de Djénine)	Activiste du Hamas connu. Libéré d'une prison israélienne deux mois plus tôt. Selon les villageois, a purgé de nombreuses peines de prison pour sa participation aux activités du Hamas. Tué par une explosion dans son jardin à Kabatiya, apparemment pendant qu'il confectionnait une bombe. (H, 17 et 19 novembre; JP, 17 novembre)
21 novembre	Mouhamad Mahmoud Brhama, 12 ou 13 ans	Village d'Anzah	Tué par une mine terrestre avec laquelle il jouait. Selon une enquête des FDI, la mine avait été posée par des Jordaniens avant 1967. Cependant, les villageois palestiniens ont accusé Israël d'être derrière l'explosion, car, selon eux, des soldats avaient laissé des munitions après des manoeuvres dans le secteur. (H, 22 novembre; JP, 22 et 24 novembre; également relaté dans JT, 15 novembre)
21 ou 22 novembre	Nimar Mouhamad J'rar, 13 ans	Village d'Anzah	Tué par une mine terrestre avec laquelle il jouait. Selon une enquête des FDI, la mine avait été posée par des Jordaniens avant 1967. Cependant, les villageois palestiniens ont accusé Israël d'être derrière l'explosion, car selon eux des soldats avaient laissé des munitions derrière eux après des manoeuvres dans le secteur. (H, 22 novembre; JP, 22 et 24 novembre; également relaté dans JT, 15 novembre)

c) Autres incidents

61. Le 23 septembre, trois soldats des FDI ont été légèrement blessés après qu'une voiture conduite par un Palestinien eut délibérément heurté leur jeep, près de la colonie d'Alfei Menashe. Lorsque les trois soldats se sont approchés

du véhicule, le conducteur les a menacés avec une bouteille de gaz, puis a tenté de prendre la fuite. Ce dernier a été grièvement blessé par balles après avoir ignoré l'ordre de s'arrêter. Au cours d'un autre incident, des coups de feu ont été tirés depuis Rafah sur une patrouille des FDI, sans faire ni blessés ni dégâts. Les soldats ont riposté, puis ont lancé des recherches dans le secteur. (Ha'aretz, 24 et 25 septembre; Jerusalem Post, 26 septembre)

62. Le 24 septembre, de violentes manifestations ont eu lieu à Jérusalem-Est, à la suite de l'ouverture d'un nouvel accès au tunnel Hashmonean, dans le quartier musulman de la vieille ville. Une grève générale a été déclarée à Jérusalem-Est et les établissements d'enseignement arabes sont restés fermés à partir de midi. Dans le courant de la matinée, le recteur de la mosquée Al-Aqsa, le mufti de Jérusalem et de la Palestine et des membres du Conseil national palestinien ont défilé à travers les rues de la vieille ville à la tête de plusieurs centaines de manifestants palestiniens. Les manifestants ont été refoulés par la police et les gardes frontière alors qu'ils atteignaient la Via Dolorosa. Moins d'une heure plus tard, une autre manifestation a éclaté dans l'enceinte du Mont du Temple : des dizaines de jeunes ont lancé des pierres sur les policiers déployés devant l'entrée. Les policiers ont riposté en tirant des balles en caoutchouc en l'air. Un policier a été légèrement blessé à l'oeil durant la manifestation. Une dizaine de jeunes Palestiniens ont été arrêtés pour avoir lancé des pierres et des bouteilles. Peu de temps après, d'autres émeutes ont éclaté dans le quartier commerçant de Jérusalem-Est, où des dizaines de jeunes ont lancé des pierres sur les policiers et les gardes frontière, qui ont riposté en tirant des balles en caoutchouc; 11 Palestiniens soupçonnés d'avoir lancé des pierres ont été arrêtés. Au cours d'un autre incident, des manifestants ont incendié un camion israélien et une voiture de location, respectivement près de la rue Salah a-Din et près de l'hôtel American Colony. À Jérusalem-Ouest, des dizaines d'étudiants arabes de l'Université hébraïque et d'activistes du mouvement "La paix maintenant" ont manifesté contre l'ouverture du tunnel et contre la démolition de maisons palestiniennes. Dans la région de Ramallah, des pierres ont été lancées sur une patrouille des FDI. Deux autres incidents de jets de pierres ont eu lieu près de Sufa, à l'embranchement en direction de la bande de Gaza. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 25 septembre)

63. Le 24 septembre, des troubles ont été signalés à Jérusalem : des jeunes Palestiniens qui s'étaient rassemblés près du tunnel ouvert par les Israéliens à proximité du côté occidental de la mosquée Al-Aqsa ont été empêchés par les FDI d'entrer dans l'enceinte sacrée. L'agitation a gagné les rues de Jérusalem. Des manifestants ont brûlé un camion israélien dans la rue Al Zahra, à Jérusalem-Est. Trente Palestiniens ont été arrêtés. (The Jerusalem Times, 4 octobre)

64. Le 25 septembre, de violents affrontements ont éclaté dans tous les territoires entre les FDI et des milliers de Palestiniens qui manifestaient leur colère à la suite de l'ouverture du tunnel Hashmonean, près du Mont du Temple. Huit Palestiniens ont été abattus par les FDI et quelque 350 autres ont été blessés, légèrement pour la plupart, après avoir inhalé du gaz lacrymogène. Douze soldats et civils israéliens ont été très légèrement ou légèrement blessés par des coups de feu tirés par la police palestinienne et par des pierres et des bouteilles lancées par les manifestants. L'incident le plus violent s'est produit à un poste de contrôle situé à l'entrée de Ramallah. Il a éclaté

lorsque 1 000 à 1 500 Palestiniens, étudiants de l'Université de Bir Zeit pour la plupart, se sont approchés d'un poste de contrôle des FDI au sud de Ramallah pour protester contre l'ouverture du tunnel Hashmonean et contre la politique du Gouvernement israélien. Les Palestiniens ont lancé des pierres et des bouteilles sur les soldats qui ont riposté par des tirs de balles en caoutchouc, des grenades lacrymogènes et des coups de semonce en l'air. D'autres soldats ont été dépêchés en renfort au poste de contrôle. Entre 200 et 240 manifestants ont été blessés, dont certains grièvement. Au cours des combats qui ont suivi entre policiers palestiniens et soldats israéliens, cinq Palestiniens ont été tués (voir liste). Sept soldats israéliens ont été blessés par des tirs de la police palestinienne; un autre soldat a été blessé par des pierres. À Jérusalem-Est, trois Palestiniens ont été abattus (voir liste) au cours des émeutes qui ont éclaté au Mont du Temple après la prière. Les corps des trois victimes ont été transportés à l'hôpital Mukassad, où étaient soignés 80 Palestiniens blessés, dont 43 étaient jugés dans un état préoccupant ou grave, et le reste dans un état plus ou moins sérieux. Le directeur de l'hôpital a déclaré qu'il ne faisait aucun doute que les trois adolescents avaient été tués par balles réelles. Un témoin a affirmé que des policiers habillés en Arabes s'étaient mêlés à la foule et avaient tiré au hasard. Au cours d'un autre incident, à Jérusalem-Est, la police montée et des gardes frontière armés de matraques ont dispersé une marche de protestation qui avait réuni plusieurs centaines de Palestiniens. Le Ministre des affaires religieuses de l'Autorité palestinienne, Hassan Tahboub, a été blessé à la tête à coups de matraque par un garde frontière. Le mufti de Jérusalem, Akram Sabri, a également été blessé durant l'incident. Lors d'autres incidents, 10 Palestiniens ont été légèrement blessés et sept autres ont été arrêtés lors de la dispersion par la force d'autres marches de protestation à Jérusalem-Est, où une grève générale a débuté à midi. À Beit Hanina et au camp de réfugiés de Shu'fat, des jeunes ont lancé des pierres sur des véhicules israéliens. Dans le quartier A-Tur, des adolescents ont brûlé des pneus et bloqué une route. Au village d'Isawiya, à Jérusalem-Est, des jeunes ont lancé des pierres sur des gardes frontière qui ont riposté à coups de balles en caoutchouc et de grenades lacrymogènes, blessant deux Palestiniens. Des émeutes ont également éclaté à Ras el Amud et Abu Dis. À Bethléem, près du Tombeau de Rachel, des heurts avec des soldats et des gardes frontière ont fait 90 blessés parmi les Palestiniens, dont 12 par balles. L'affrontement a éclaté lorsque des centaines de Palestiniens de Bethléem et du camp de réfugiés d'Aida sont arrivés près du Tombeau et ont mis le feu à un échafaudage qui faisait partie du dispositif installé pour "protéger" le site. Les Palestiniens s'en sont pris aux soldats et aux gardes frontière, qui ont riposté en lançant des grenades lacrymogènes et des grenades cataplexiantes, et en faisant usage de canons à graviers contre les manifestants. D'autres fusillades ont éclaté plus tard dans la journée; quatre Palestiniens ont été blessés. Plus tôt dans la journée, à Bethléem, au cours d'une manifestation, des centaines d'étudiants de l'université de la ville se sont dirigés vers le Tombeau de Rachel en lançant des pierres sur les soldats des FDI, qui les ont dispersés sans faire de victimes. À Hébron, une grève générale a été observée pendant deux heures, et quelques dizaines de Palestiniens ont brûlé un drapeau israélien. À Djénine, le Gouverneur du district et le Chef de la police ont défilé à la tête d'une manifestation de 10 000 Palestiniens. À Kalkiliya, 2 000 personnes, dont des écoliers, ont défilé en brandissant des banderoles condamnant l'ouverture du tunnel dans la vieille ville de Jérusalem et la politique de confiscation des terres et de

développement des colonies menée par le Gouvernement. D'autres manifestations ont eu lieu à Jéricho, Tulkarm et Naplouse. Dans la bande de Gaza, plusieurs centaines de Palestiniens ont manifesté à la jonction de Netzarim. L'armée a fait savoir que les manifestants avaient été dispersés pacifiquement. Dans la ville de Gaza, environ 5 000 lycéens ont manifesté en scandant "Mort au criminel" (parlant du Premier Ministre Benyamin Nétanyahou) et ont brûlé un drapeau israélien. Commentant la situation dans les territoires, Yasser Arafat a déclaré qu'il tenait le Gouvernement israélien pour responsable de l'actuelle dégradation du climat. Il a accusé le Gouvernement israélien d'opprimer le peuple palestinien qui protestait contre la violation des accords de paix et l'ouverture du tunnel Hashmonean sous un lieu saint de l'islam. L'Autorité palestinienne a décrété une journée de deuil national à la mémoire des manifestants palestiniens tués ou blessés. (Jerusalem Post, 26 septembre; Ha'aretz, 26 et 30 septembre)

65. Le 25 septembre, sept Palestiniens, dont trois policiers, ont trouvé la mort lors d'affrontements entre des Palestiniens et les forces israéliennes à l'entrée d'El-Bireh. Des heurts se sont également produits au Tombeau de Rachel, à l'entrée de Bethléem. Le nombre de blessés à El-Bireh et Bethléem a été estimé à 400. À Jérusalem, des gardes frontières et des soldats ont également attaqué une foule de manifestants pacifiques dans laquelle se trouvaient trois ministres de l'Autorité palestinienne et trois membres du Conseil palestinien. Les heurts les plus violents se sont produits à l'entrée sud d'El-Bireh, lorsque des manifestants ont lancé des pierres sur un poste de contrôle d'un camp militaire israélien. Les soldats israéliens ont riposté à coups de balles réelles et de balles en caoutchouc, ainsi que de tirs de grenades lacrymogènes. Quelque 250 étudiants de l'Université de Bir Zeit ont été blessés dans les affrontements. Lorsque les forces israéliennes ont pénétré en territoire contrôlé par l'Autorité palestinienne, à l'entrée d'El-Bireh et à l'entrée de Ramallah (toutes deux en secteur "A"), les forces de sécurité palestiniennes sont intervenues. Trois policiers ont été abattus par les forces israéliennes. (The Jerusalem Times, 27 septembre et 4 octobre)

66. Le 26 septembre, des dizaines de Palestiniens ont été tués et des centaines d'autres blessés au cours d'affrontements qui ont opposé dans les territoires soldats israéliens, manifestants palestiniens et policiers palestiniens. Onze soldats israéliens ont également été tués et 55 autres blessés, de même que trois civils israéliens. Selon le Président de l'Autorité palestinienne, 69 Palestiniens ont été tués et 1 086 autres blessés. Selon Riyad Zanoun, Ministre de la santé de l'Autorité palestinienne, 44 Palestiniens ont été tués par des soldats des FDI et 739 ont été blessés (392 dans la bande de Gaza et 347 en Cisjordanie). Le Ministre israélien de la défense, Yitzhak Mordechai, a déclaré l'état d'urgence et tout ce que comptait l'armée en soldats du contingent, véhicules blindés de transport de troupes, d'hélicoptères de combat et autres armes sophistiquées a été dépêché dans les territoires pour enrayer l'escalade. Les incidents suivants ont été signalés : dans la bande de Gaza, on estime à 24 le nombre de Palestiniens, essentiellement des policiers, qui ont été tués (voir liste), alors que 350 autres ont été blessés par balles réelles, par balles en caoutchouc ou par grenades lacrymogènes, lors d'affrontements armés qui ont opposé des soldats des FDI à des Palestiniens, parmi lesquels des officiers et des policiers. Quatre soldats israéliens ont été tués et 30 autres blessés lors de ce que les FDI ont préféré qualifier de guerre plutôt que

d'Intifada. Selon les FDI, des milliers de Palestiniens ont pris part aux affrontements. Les responsables militaires ont déclaré que les Palestiniens avaient commencé par lancer des pierres et des cocktails Molotov, avant d'ouvrir le feu à balles réelles. Les FDI ont d'abord tenté de contenir les émeutes en tirant des balles en caoutchouc et en lançant des grenades lacrymogènes, puis ont finalement tiré à balles réelles. Les affrontements ont éclaté dans la matinée à Kfar Darom, avant de s'étendre aux jonctions de Netzarim, Erez, Morag et Goush Katif. Des centaines de Palestiniens ont convergé vers les clôtures qui entourent les colonies de Kfar Darom et Ganei Tal et ont commencé à lancer des pierres sur les maisons des colons. L'incident a rapidement dégénéré et des coups de feu ont été tirés sur les soldats et dans les colonies. Des impacts de balles ont été relevés sur plusieurs maisons, mais il n'y a pas eu de blessés. Sur ordre du commandant en chef des forces de la région Sud, un certain nombre de colons ont été évacués, par crainte que les Palestiniens entrent dans les colonies et les agressent. Des soldats ont déclaré que devant le nombre important de blessés palestiniens, des centaines d'autres résidents étaient arrivés sur les lieux et avaient tenté d'endommager les serres qui se trouvaient dans les colonies. À un moment donné, les manifestants ont convergé vers un poste de contrôle des FDI à Kfar Darom et ont tenté de forcer le passage avant d'être refoulés par les soldats qui ont ouvert le feu sur eux. Plus tard dans la journée, des Palestiniens ont marché sur d'autres postes des FDI aux jonctions de Morag, Netzarim, Goush Katif et Erez. Au cours d'un incident, un millier de Palestiniens sont venus de Rafah, à la frontière égyptienne, ont lancé des pierres et des barres de fer sur des postes de contrôle des FDI et ont sectionné la clôture qui séparait les secteurs égyptien et palestinien de la ville. À Nissanit, les colons qui vivaient à la périphérie de la colonie ont été déplacés vers l'intérieur, tandis qu'un certain nombre de femmes et d'enfants étaient évacués vers Ashkelon en raison des tirs qui se sont fait entendre dans la colonie durant toute la journée. Le secteur a retrouvé un calme relatif à la tombée de la nuit, hormis quelques coups de feu sporadiques. À Bethléem, deux Palestiniens ont été tués (voir liste) et 160 autres blessés dans des affrontements qui se sont produits près du Tombeau de Rachel. Deux soldats israéliens ont également été légèrement blessés au cours de l'affrontement, qui a éclaté lorsque des centaines de Palestiniens ont commencé à lancer des pierres et des bouteilles sur les forces de sécurité qui étaient déployées sur le site. Les soldats et les gardes frontière ont d'abord tenté de disperser les manifestants à coups de grenades lacrymogènes et de balles en caoutchouc, mais ont finalement ouvert le feu à balles réelles. Les policiers palestiniens ont riposté et la fusillade qui a suivi a duré une heure. Les quelque 160 blessés, légèrement atteints pour la plupart par balles en caoutchouc ou intoxiqués par du gaz lacrymogène, ont été transportés d'urgence vers les hôpitaux palestiniens du secteur. Dix-huit personnes ont été blessées par balles réelles. Des milliers de Palestiniens, dont plusieurs responsables politiques et membres du Conseil national palestinien, ont assisté aux obsèques des deux Palestiniens tués dans les affrontements. Au barrage routier d'El-Bireh, 11 Palestiniens ont été tués et 57 autres blessés au cours d'une fusillade entre soldats israéliens et policiers palestiniens. Un autre Palestinien est décédé dans un hôpital de Ramallah (voir liste) après avoir été blessé au cours d'un incident survenu la veille au même endroit, ce qui a porté à 17 le nombre de Palestiniens abattus à ce barrage routier. Un civil israélien a été tué et sept soldats ont été blessés dans les heurts qui se sont produits lorsque des centaines de Palestiniens sont sortis de Ramallah en direction d'un

barrage routier des FDI situé à l'entrée sud du village d'El-Bireh. Les manifestants ont lancé des pierres et des bouteilles vides sur les soldats, qui ont riposté en ouvrant le feu. Les policiers palestiniens ont également ouvert le feu et les combats se sont poursuivis pendant plusieurs heures, alors que les soldats israéliens, des francs-tireurs et des hélicoptères de combat tiraient sur la foule. Les soldats ont également ouvert le feu à la mitrailleuse. Des résidents ont affirmé que des colons avaient également pris part aux combats. Le bain de sang n'a cessé qu'après que la police palestinienne eut déclaré un cessez-le-feu. À Naplouse, un ou deux Palestiniens ont été blessés (voir liste) et entre 90 et 181 autres ont été blessés au cours d'émeutes et de fusillades qui se sont produites près du Tombeau de Joseph. Six soldats israéliens ont été tués et environ huit autres blessés au cours des affrontements, qui ont éclaté lorsque des centaines de Palestiniens, policiers et manifestants armés confondus, ont investi le lieu de pèlerinage, arraché les barrières, incendié deux véhicules, lancé des pierres sur les soldats, saccagé une partie de la yeshiva voisine et emmené des soldats israéliens comme prisonniers de guerre. Les soldats, qui avaient ouvert le feu sur les manifestants, ont demandé des renforts, qui ont été accueillis par un déluge de pierres et de balles les obligeant à abandonner leurs véhicules. Un hélicoptère des FDI a tenté d'évacuer les blessés, mais il a dû battre en retraite sous un feu nourri. Les manifestants ont également retourné des jeeps des gardes frontière et ont incendié au moins six d'entre elles, ainsi qu'un véhicule blindé de transport de troupes. À Hébron, des sources palestiniennes ont signalé que 44 Palestiniens avaient été blessés, dont trois grièvement, dans des affrontements entre résidents et soldats des FDI. Dans les villages de Beit Ummar, Al-Arub, Sir et Al-Fawar, les résidents ont érigé des barricades et attaqué l'armée israélienne. À Beit Ummar, les résidents ont également incendié un autobus de colons. Des milliers de Palestiniens de Djénine ont manifesté près de la colonie de Ginat et ont lancé des pierres sur les soldats des FDI qui ont riposté en lançant des grenades lacrymogènes et en tirant des balles en caoutchouc en l'air; on n'a signalé aucun blessé. D'imposantes marches de protestation ont également eu lieu à Djénine même et dans les villages environnants, où une grève générale a été observée, comme dans plusieurs villes de Cisjordanie. À Jérusalem, une quarantaine de Palestiniens ont été arrêtés pour avoir lancé des pierres et des bouteilles, et pour avoir participé à des manifestations interdites par la police. Dans la vieille ville, des dizaines de policiers ont dispersé à coups de matraques des responsables religieux et nationaux palestiniens, ainsi que plusieurs dizaines de Palestiniens qui tentaient de manifester près du tunnel Hashmonean. Il semble que les Palestiniens aient commencé à lancer des pierres et des bouteilles sur des gardes frontière, qui ont riposté à coups de balles en caoutchouc et interpellé un certain nombre de jeunes gens. Faisal Hussein, un des hauts responsables de l'OLP à Jérusalem, a perdu connaissance après avoir été matraqué par les gardes frontière et a été transporté à l'hôpital Mukassad. Deux autres membres du Conseil national palestinien ont été légèrement blessés par les gardes frontière. Par ailleurs, des Palestiniens du village de Jebel Mukaber ont lancé des pierres sur des maisons situées à la périphérie de la colonie d'Harmon Hanatziv, brisant plusieurs fenêtres. Des jeunes Palestiniens ont incendié des pneus et bloqué des routes. Dans le quartier A-Tur, des jeunes Palestiniens ont également brûlé des pneus et déposé des pierres sur la route principale, avant d'être promptement dispersés par la police. Des centaines de Palestiniens ont manifesté dans le quartier Abou-Dis de Jérusalem-Est : des jeunes ont lancé des pierres sur une patrouille des FDI et ont affronté des

soldats et des policiers. D'autres incidents marqués par des jets de pierres sur les forces de police et sur des véhicules israéliens se sont déroulés au camp de réfugiés de Shu'fat et dans le village d'Isawiya. Des coups de feu ont été tirés sur des voitures à l'entrée sud du nouveau tunnel reliant Goush Etzion à Jérusalem, contraignant les autorités à fermer le tunnel pendant une heure. Il n'y a pas eu de blessés. Des coups de feu ont également été tirés près du barrage routier de Gilo, à l'entrée de Bethléem, blessant légèrement un soldat israélien. Le Hamas et le Jihad islamique ont tous deux appelé le peuple palestinien à intensifier sa lutte contre Israël et à venger les Palestiniens tués par les forces israéliennes. (Jerusalem Post, 27 septembre; Ha'aretz, 27, 29 et 30 septembre)

67. Les violents affrontements qui se sont produits le 26 septembre ont entraîné la mort de 25 Palestiniens dans la bande de Gaza, à Erez et Netzarim, et de 19 autres en Cisjordanie. Les forces israéliennes ont employé des hélicoptères de combat "Cobra" et des armes lourdes contre des Palestiniens sans armes. Des chars de l'armée israélienne ont également pris position en Cisjordanie, pour la première fois depuis 1967. Les soldats israéliens ont tué sept Palestiniens et en ont blessé trois autres au cours d'une bataille qui s'est déroulée au Tombeau de Joseph, à Naplouse. (The Jerusalem Times, 27 septembre et 4 octobre)

68. Le 27 septembre, trois Palestiniens ont été abattus (voir liste) et 120 autres blessés, dont deux grièvement, lorsque la police a investi le Mont du Temple, apparemment après que des fidèles musulmans eurent provoqué une émeute. Dix policiers ont été blessés durant la confrontation qui, aux dires de la police, a commencé lorsque des centaines de jeunes se sont mis à scander "Allah Akbar" sur un ton menaçant en encerclant les policiers postés sur le Mont du Temple et en lançant des pierres; il semble que les policiers n'aient eu d'autre choix que d'ouvrir le feu. Selon le chef de la police de Jérusalem, seules des grenades lacrymogènes et des balles en caoutchouc ont été employées. Cependant, des sources palestiniennes ont présenté une version des faits totalement différente. Elles ont affirmé que la police avait ouvert le feu trop rapidement et tiré à balles réelles. Elles ont par ailleurs déclaré que seul un petit groupe de jeunes avait lancé des pierres et que les cris de "Allah Akbar" n'étaient rien d'autre que le slogan qui marque traditionnellement la fin de la prière. Selon les mêmes sources, des balles en caoutchouc et des matraques ont été utilisées contre les premiers fidèles, qui ont fui par la Porte du Lion. Lorsqu'ils sont retournés sur les lieux, ils se sont retrouvés sur un véritable champ de bataille : la police lançait des grenades lacrymogènes à l'intérieur de la mosquée Al-Aqsa pour faire sortir les fidèles qui y avaient trouvé refuge. Selon Hatem Abed Elkader, membre du Conseil palestinien, qui a assisté à la prière, la fusillade a éclaté immédiatement après la prière, sans qu'il y ait eu provocation de la part des fidèles. Il a déclaré que les fidèles n'avaient même pas eu le temps de se rechauffer et de sortir lorsque des coups de feu ont été tirés à l'entrée de la mosquée. Un autre témoin, journaliste à la Voix de la Palestine, a affirmé que les résidents qui portaient les blessés avaient également été roués de coups par les policiers. Quelque temps avant les prières, près du Mont du Temple, des jeunes Palestiniens ont lancé des bouteilles sur les policiers qui gardaient la nouvelle entrée du tunnel Hashmonean. Un porte-parole de la police a déclaré que huit jeunes gens avaient été arrêtés. Il n'y a pas eu de blessé. Le Ministre de la sécurité intérieure,

Avigdor Kahalani, qui s'était rendu au Mont du Temple immédiatement après que l'ordre eut été rétabli, s'est félicité de la réaction de la police. Plus tard dans la journée, des centaines de Palestiniens ont assisté aux obsèques des deux personnes tuées au cours des incidents du Mont du Temple. Après les obsèques, quelques personnes ont attaqué les policiers et les gardes frontière sur le Mont des Oliviers, avant d'être dispersées à coups de grenades lacrymogènes et de balles en caoutchouc. Des incidents sporadiques se sont également produits au camp de réfugiés de Shu'fat, à Abou Tor et à Jebel Mukaber, où des jeunes ont fait brûler des pneus et érigé des barricades de pierres dans plusieurs rues. Après les incidents qui ont opposé Palestiniens et forces de police à Jérusalem-Est et au camp de réfugiés de Kalandia, le nombre de Palestiniens blessés dans la région de Jérusalem s'élevait à 157. Dans ce contexte, le corps d'un bébé de cinq mois, du camp de réfugiés de Shu'fat, a été transporté à l'hôpital Mukassad, à Jérusalem-Est (voir liste). La famille a accusé la police d'être à l'origine du décès qui, a-t-elle affirmé, avait été provoqué par l'inhalation de gaz lacrymogène utilisé par la police contre des jeunes Palestiniens près du domicile de l'enfant. Trois Palestiniens ont été tués (voir liste) en Cisjordanie, au cours d'une fusillade qui a éclaté près de la colonie d'Elisha, au nord-est de Jéricho. L'incident a commencé après la prière de midi, alors que des milliers de Palestiniens, avec à leur tête le Ministre des affaires municipales de l'Autorité palestinienne, entamaient une marche de protestation à travers la ville de Jéricho. Au bout d'un certain temps, des centaines de manifestants se sont dirigés vers le poste de contrôle "Nahal", près de la colonie d'Elisha, et ont lancé des pierres sur les soldats des FDI qui ont riposté en ouvrant le feu, blessant un certain nombre de Palestiniens. Les policiers palestiniens ont, à leur tour, ouvert le feu sur les soldats et trois Palestiniens ont été tués et 35 autres blessés dans la fusillade qui a suivi. Deux soldats des FDI ont été blessés relativement grièvement durant les combats, qui n'ont cessé que lorsque les FDI ont envoyé sur place des chars et des véhicules blindés de transport de troupes. Des affrontements ont eu lieu dans toutes les villes de Cisjordanie, où les FDI ont déployé des hélicoptères de combat, tirant même à la mitrailleuse sur les Palestiniens. À Tulkarm, deux gardes frontière ont été tués lorsque des policiers palestiniens ont ouvert le feu à l'intérieur du bureau de coordination israélo-palestinien. De nombreux Palestiniens auraient été blessés dans les combats qui ont suivi entre soldats israéliens et Palestiniens. À Ramallah, des centaines de Palestiniens, parmi lesquels des policiers, ont ouvert le feu sur des soldats des FDI, qui ont riposté. Dans le secteur d'Abou Dis, des Palestiniens, dont des policiers, ont attaqué des soldats des FDI et blessé cinq d'entre eux. Au total, 17 soldats israéliens auraient été blessés au cours des incidents qui se sont produits en Cisjordanie. Toujours en Cisjordanie, de nombreux blindés ont pris position autour de Naplouse, pour faire savoir aux Palestiniens qu'Israël n'hésiterait pas à réoccuper la ville si la situation venait à empirer. À Rafah, dans la bande de Gaza, des émeutes ont éclaté lorsque des centaines de Palestiniens se sont dirigés vers le secteur égyptien de la ville en criant aux soldats israéliens qu'ils allaient les tuer. Les manifestants ont lancé des pierres et des bouteilles et ont ouvert le feu sur un poste de contrôle de l'armée située à la frontière. Un officier israélien a été tué et quatre Israéliens, dont deux civils, ont été blessés dans la fusillade. Selon des sources palestiniennes, 25 Palestiniens ont été blessés par les tirs des FDI. Selon les FDI, des soldats égyptiens auraient participé à la fusillade depuis le secteur égyptien de Rafah. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 29 septembre)

69. Le 27 septembre, selon des sources palestiniennes, les forces israéliennes ont investi l'enceinte sacrée de la mosquée Al-Aqsa et ont ouvert le feu sur les 4 000 fidèles en prière. Trois personnes ont été tuées et 125 autres blessées. Les quelque 3 500 policiers et soldats israéliens qui encerclaient l'enceinte ont tiré des balles réelles et des balles en caoutchouc et lancé des grenades lacrymogènes sur les fidèles. Les Israéliens ont freiné l'arrivée des secours et retardé les ambulances, les médecins et les infirmiers dans le transport des blessés vers les hôpitaux de Jérusalem-Est. (The Jerusalem Times, 4 octobre)

70. Le 28 septembre, des incidents sporadiques se sont produits dans les territoires entre Palestiniens et soldats des FDI, mais leur intensité et leur ampleur ont considérablement diminué, à la faveur des efforts de conciliation entrepris par Israël et l'Autorité palestinienne. Au barrage routier d'El-Bireh, 24 Palestiniens ont été blessés, légèrement pour la plupart, lors d'accrochages avec les FDI. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 29 septembre)

71. Le 29 septembre, un soldat des FDI est décédé des suites de ses blessures; il avait été touché le 26 septembre lors d'un affrontement avec des Palestiniens, près de la colonie de Netzarim, dans la bande de Gaza. Ce décès a porté à 15 le nombre de soldats tués dans les combats. Deux soldats israéliens ont été légèrement blessés le long de la frontière entre Israël, l'Égypte et Gaza lorsque des dizaines de Palestiniens ont lancé des pierres et sept bouteilles incendiaires sur un poste de contrôle des FDI. Accourus sur les lieux, les policiers palestiniens ont rapidement dispersé les manifestants. Un certain nombre d'incidents marqués par des jets de pierres sur des soldats des FDI se sont produits à Ramallah. Des marches de protestation ont eu lieu dans toutes les villes de Cisjordanie relevant de l'Autorité palestinienne. Les manifestants ont exigé la fermeture du tunnel ouvert près du Mur occidental et ont protesté contre la politique mise en oeuvre par le Gouvernement israélien. À Ramallah, le Ministre de l'information de l'Autorité palestinienne, Yasser Abed Rabbo, et un prêtre de l'Église gréco-catholique locale ont défilé à la tête de près d'un millier de personnes. Des centaines de policiers palestiniens ont maintenu les manifestants à bonne distance des barrages routiers érigés dans la ville par les FDI. La police palestinienne a, à de nombreuses reprises, empêché des manifestants d'attaquer les soldats des FDI dans divers lieux sensibles, notamment dans le camp de réfugiés de Kalandia et au village de Hizma, au nord de Jérusalem. Dans le camp de réfugiés de Kadura, des milliers de Palestiniens ont assisté aux obsèques d'un Palestinien de 22 ans décédé à l'hôpital (voir liste) après avoir été blessé lors d'affrontements le 25 septembre. Dans la vieille ville de Jérusalem, un policier israélien a été légèrement blessé par des pierres alors qu'il était, avec d'autres policiers, en faction devant l'entrée du tunnel Hashmonean. À Bethléem, les policiers palestiniens ont maintenu quelque 200 manifestants à distance du Tombeau de Rachel. Par ailleurs, des sources palestiniennes ont signalé que des chars supplémentaires avaient pris position dans les territoires. À Naplouse, des témoins ont dénombré 36 chars et blindés postés à quelques centaines de mètres des limites de la ville. À Jéricho, on a dénombré 24 chars et véhicules blindés de transport de troupes. Même à Jérusalem, des camions de l'armée et des véhicules blindés lourds de transport de troupes ont été aperçus remontant la route située à l'extérieur de la Porte de Jaffa. À Hébron, les FDI ont repris position sur une colline située dans le sud de la ville près d'un cimetière

musulman, qu'elles avaient évacuée quatre mois auparavant. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 30 septembre)

72. Le 1er octobre, des centaines de résidents sont sortis dans les rues à l'occasion des obsèques d'un garçonnet palestinien et d'un policier qui étaient décédés (voir liste) à l'hôpital des suites des blessures reçues au cours des émeutes de la semaine précédente à Gaza; beaucoup scandaient "Mort aux Juifs!". Un garçonnet israélien a été légèrement blessé près du village de Dhahiriya, dans les collines d'Hébron, lorsque des pierres ont été jetées au passage de la voiture dans laquelle ils se trouvaient. Des pierres ont été jetées sur un véhicule israélien et des soldats des FDI près du village d'Ein Arik, dans la région de Ramallah; aucun dommage ni blessé n'ont été signalés. Un soldat des FDI a reçu une pierre près du Tombeau de Joseph, mais il est indemne. Des pierres ont été jetées sur des chars des FDI près de Ramallah. Les troupes des FDI ont riposté en tirant en l'air : aucun blessé n'a été signalé. À Goush Katif, dans la bande de Gaza, des pierres ont été jetées sur des patrouilles des FDI et des voitures de colons. Plusieurs colons ont riposté en tirant des coups de feu en l'air. Il a été rapporté en outre que des chars israéliens étaient déployés juste à l'extérieur de la bande de Gaza et que les écoles de Gaza avaient donné des instructions à leurs élèves sur le comportement à adopter en cas d'invasion israélienne. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 2 octobre)

73. Le 2 octobre, un garçonnet palestinien a été tué (voir liste) et trois ou quatre adolescents ont été blessés par des tirs des FDI au cours d'affrontements avec des soldats des FDI dans les collines d'Hébron. Cet accrochage se serait produit aux environs de Sa'ir, où les manifestants s'étaient rassemblés malgré le couvre-feu imposé dans le secteur et ont jeté des pierres sur les troupes des FDI, qui ont riposté par une fusillade. Un peu plus tôt, des soldats avaient blessé par balle un jeune Palestinien censé avoir préparé un cocktail Molotov, qu'il s'appropriait à jeter sur des voitures circulant sur la route de contournement d'Halhoul. Au cours d'un autre incident dans la région d'Hébron, un Israélien a essuyé plusieurs coups de feu à la bifurcation de Zehuhit, sans être blessé, et il n'y a pas eu de dommages. À Hébron, des soldats des FDI ont pourchassé des dizaines de jeteurs de pierres dans les ruelles du souk, mais n'ont pas utilisé de grenades lacrymogènes ni de balles en caoutchouc. À Kalkiliya, de nombreux résidents ont installé des sacs de sable devant leurs maisons, tandis que les FDI continuaient à déployer des forces additionnelles le long de la Ligne verte. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 3 octobre)

74. Le 3 octobre, des centaines de manifestants du village de Sa'ir (région d'Hébron) ont mis le feu à des drapeaux américains et à une affiche de Benyamin Nétanyahou à la suite des obsèques d'un garçonnet palestinien qui avait été abattu la veille au cours des accrochages entre des jeteurs de pierres et des soldats. Deux cocktails Molotov ont été lancés sur un autocar près de Karnei Chomron, mais il n'y a eu ni blessés ni dommages. Un cocktail Molotov a été lancé sur une voiture près de Marda, dans la région de Naplouse, sans blesser quiconque ni causer de dommages. Deux cocktails Molotov ont été jetés sur un autocar israélien près de la bifurcation de Karnei Chomron; aucun dommage ni aucun blessé n'ont été signalés. Deux cocktails Molotov ont été jetés sur des patrouilles des FDI dans la région de Ramallah; aucun blessé ni aucun dommage n'ont été signalés. Une voiture a essuyé des coups de feu à l'extérieur de la colonie Psagot, près de Ramallah. Personne n'a été blessé au cours de cet

incident; deux impacts de balles ont été découverts dans la voiture. Un soldat des FDI a été légèrement blessé par des pierres qui avaient été jetées sur lui, à proximité du barrage routier d'A-Ram, au nord de Jérusalem. Un Israélien a été légèrement blessé lorsque des pierres ont été jetées sur un groupe d'Israéliens près de Halhoul. Cinq incidents de jets de pierres contre des véhicules israéliens se sont produits dans la bande de Gaza, sans faire aucun blessé. Toujours dans la bande de Gaza, les troupes des FDI ont multiplié les patrouilles autour des colonies de la région de Goush Katif, par crainte d'attentats. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 4 octobre)

75. Le 4 octobre, des fidèles musulmans ont jeté des pierres sur les agents de police postés au Mont du Temple. Le chef de la police de Jérusalem a immédiatement ordonné l'évacuation des fidèles juifs et des visiteurs de la place du Mur des lamentations, de crainte qu'ils ne soient atteints par des pierres. Des dirigeants musulmans ayant à leur tête le recteur de la mosquée Al-Aqsa, le cheikh Mohammed Hussein, ont calmé la foule, qui a cessé de jeter des pierres et s'est dispersée dans le calme. Aucun blessé n'a été signalé. Au cours d'un autre incident, des soldats des FDI ont ouvert le feu sur un Palestinien qui tentait de forcer, au pas de course, un barrage routier de l'armée à Halhoul, près d'Hébron. L'homme a été légèrement blessé à la jambe. (Jerusalem Post, 6 octobre)

76. Le 6 octobre, on a signalé des incidents isolés dans les territoires : deux incidents de jets de pierres contre des patrouilles des FDI se sont produits à Ramallah, sans faire de blessés; et des pierres ont été jetées, sans faire de blessés, sur un véhicule israélien circulant sur la route de contournement de Djénine. Par ailleurs, les FDI ont retiré leurs chars à plusieurs centaines de mètres des villes de Cisjordanie, en pointant le canon vers l'arrière, afin de désamorcer les tensions dans la région. (Ha'aretz, 7 octobre)

77. Le 7 octobre, un policier palestinien qui avait été grièvement blessé à la tête au cours des violentes émeutes survenues dans les territoires deux semaines plus tôt est décédé des suites de ses blessures (voir liste). Sa mort porte le nombre des victimes à 84, dont 68 Palestiniens, 15 Israéliens et 1 Égyptien. Il y aurait eu dans les territoires, dans la région de Ramallah, quatre incidents de jets de pierres sur des troupes des FDI; aucun blessé n'a été signalé. D'autres incidents de jets de pierres se sont produits dans les secteurs de Kalkiliya et de Tulkarm. Une grenade à fragmentation, qui avait été déposée sur la route de contournement au sud de la colonie de Kiryat Arba, a été repérée et désamorcée par des soldats des FDI. (Ha'aretz, 8 octobre)

78. Le 10 octobre, des incidents isolés de jets de pierres sur des patrouilles des FDI se sont produits dans le secteur de Ramallah, sans faire de dommages ni de blessés. Deux incidents analogues se sont produits dans la région d'Hébron, sans faire non plus de blessés. D'autre part, les FDI ont continué à renforcer leurs avant-postes dans les territoires, à en établir de nouveaux et à équiper les soldats de gilets pare-balles. Ces mesures seraient prises dans le cadre des préparatifs en vue de possibles nouvelles explosions de violence dans les territoires. De surcroît, les FDI, la police israélienne et la police des frontières ont mobilisé des forces additionnelles en Israël et le long de la Ligne verte afin de contrecarrer une éventuelle attaque au cours de la seconde quinzaine d'octobre. Il a été rapporté en outre qu'un certain nombre

d'activistes du Jihad islamique et du Hamas avaient été pris dans des rafles, dans les zones contrôlées par la sécurité israélienne. (Ha'aretz, 11 octobre)

79. Les 11 et 12 octobre 1996, un certain nombre d'incidents isolés ont été signalés dans les territoires, dont deux au cours desquels des cocktails Molotov ont été utilisés dans la zone de Ramallah, sans faire de dommages ni de blessés. L'état d'urgence imposé dans les territoires restait en vigueur. (Ha'aretz, 13 octobre)

80. Le 15 octobre, un Israélien a été légèrement blessé par une pierre à Naplouse. Par ailleurs, les FDI ont à nouveau hissé le drapeau israélien au-dessus du Tombeau de Joseph. Il est toujours interdit aux fidèles de s'approcher du site. (Ha'aretz, 16 octobre)

81. Le 16 octobre, un étudiant de yeshiva a été poignardé à l'épaule et blessé légèrement dans la vieille ville de Jérusalem. Il a déclaré que deux jeunes Palestiniens, qui semblaient âgés de 16 ou 17 ans, l'avaient attaqué puis avaient disparu. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 17 octobre)

82. Le 17 octobre, quatre Palestiniens armés ont été arrêtés dans la région de Ramallah; ils étaient soupçonnés de préparer des attentats. Selon des sources militaires, le Hamas et le Jihad islamique ont continué à lancer des avertissements concernant de possibles attaques contre Israël. Ces sources ont indiqué que les mesures de sécurité avaient été intensifiées le long de la route principale des territoires, qui restaient en état d'urgence. Elles ont indiqué en outre que les effectifs des FDI dans les territoires avaient été renforcés et que les chars n'étaient pas retournés à leurs bases. Au cours d'un autre incident, six résidents du village d'Azoun, dans la région de Tulkarm, ont été arrêtés sur présomption de possession d'armes. Tous les six ont été arrêtés au cours de descentes effectuées dans le village par les FDI et la police du district de Judée et Samarie (Cisjordanie). Plusieurs armes, dont quatre fusils de fortune, un revolver, des couteaux, des cisailles, des uniformes des FDI et des tracts incendiaires ont été découverts au cours de ces rafles. (Ha'aretz, 18 octobre)

83. Le 18 octobre, un Palestinien de la bande de Gaza a été légèrement blessé par des tirs d'armes à feu des FDI à un barrage routier situé entre Khan Younis et Goush Katif. Selon des sources militaires, l'incident s'est produit alors que le Palestinien essayait de prendre l'arme d'un des soldats postés au barrage routier. Les sources militaires ont qualifié l'incident de grave et ont indiqué que les soldats avaient fait preuve de modération en ne tuant pas leur assaillant alors que les règlements concernant l'ouverture du feu les y autorisaient en pareil cas. Au cours d'un autre incident, un soldat des FDI a été légèrement blessé par des pierres qui ont été jetées sur son véhicule dans la région d'Hébron. À Ramallah, des Palestiniens ont jeté des pierres sur des militaires des FDI sans causer de dommages ni faire de blessés. Il y a eu trois autres incidents de jets de pierres sur des Israéliens dans la région d'Hébron mais aucun dommage ni blessé n'ont été signalés. (Ha'aretz, 20 octobre)

84. Le 21 octobre, un Palestinien du village de Sinjil, Fathi Sahoui, a été trouvé mort (voir liste) dans sa voiture près d'un barrage routier des FDI sur la route de contournement de Ramallah près de la colonie de peuplement d'Ofrat.

Selon un porte-parole de la police, l'homme avait été tué au cours d'un incident de jets de pierres. Le porte-parole a déclaré qu'on ne savait pas avec certitude si c'était des Arabes ou des Juifs qui étaient impliqués dans l'incident. Des témoins palestiniens ont cependant déclaré que le Palestinien avait été tué par un tir d'arme à feu. Un passager du même véhicule a déclaré qu'il avait entendu une explosion au moment où le Palestinien avait été touché. Un enquêteur d'une organisation de défense des droits de l'homme a indiqué qu'au cours des quatre heures d'enquête, la police avait essayé de persuader le témoin, qui était indemne, de déclarer que le Palestinien avait été atteint par une pierre. D'autres témoins qui se trouvaient dans une voiture roulant derrière le véhicule de la victime ont également déclaré qu'ils avaient vu une personne tirer depuis un véhicule portant des plaques d'immatriculation israéliennes. Leur témoignage a été corroboré par les médecins palestiniens qui ont procédé à l'autopsie à l'hôpital de Ramallah. Le médecin légiste, le docteur Ahmed Heneichen, a déclaré qu'il avait décelé des signes de brûlure autour d'un trou dans le crâne de la victime, qui était père de cinq enfants. Selon des sources palestiniennes, un autre Palestinien avait été blessé dans des circonstances analogues une demi-heure plus tôt. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 22, 23 et 28 octobre; également relaté dans The Jerusalem Times, 25 octobre)

85. Le 22 octobre, un Palestinien de 19 ans, Abdullah Karakreh, a été tué (voir liste) lorsque des soldats des FDI ont tiré pour disperser des Palestiniens qui manifestaient près du village de Sinjil contre le décès, la nuit précédente, d'un résident palestinien du village, Fathi Sahoui, qui, affirmaient-ils, avait été abattu par des colons. Dans la région de Goush Katif, des agents de la police des frontières ont arrêté un Palestinien qui était en possession d'un chargeur, d'un couteau et de gaz lacrymogène. Un autre jeune Palestinien, qui essayait de s'infiltrer en Israël, a été arrêté au voisinage du point de passage de Soufa, dans la bande de Gaza. Par ailleurs, le porte-parole de la police du district de Samarie et Judée (Cisjordanie) a déclaré qu'environ 145 incidents de jets de pierre avaient été signalés à la police, dans les territoires, au cours des deux semaines écoulées. Les dirigeants des colonies ont affirmé que le nombre des incidents était beaucoup plus élevé car la plupart n'avaient pas été signalés. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 23 octobre; signalé aussi dans The Jerusalem Times, 25 octobre)

86. Le 23 octobre, la police a arrêté des dizaines de Palestiniens des territoires qui séjournèrent à l'intérieur de la Ligne verte sans permis de travail ou de résidence. (Ha'aretz, 24 octobre)

87. Le 24 octobre, la police de Dan a grièvement blessé par balle un Palestinien des territoires âgé de 27 ans qui avait pris la fuite alors que la police vérifiait ses papiers à un barrage routier de routine près de la bifurcation de Moracha. Quatre autres Palestiniens ont été emmenés pour être interrogés. Le chef de la police de Dan a déclaré que, d'après une enquête préliminaire sur l'incident, la police avait agi en conformité avec les réglementations. Il a indiqué cependant que, comme dans tous les cas où des policiers ouvrent le feu, l'affaire devait faire l'objet d'une enquête et de vérifications par la Division des investigations sur la police du Ministère de la justice. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 25 octobre)

88. Le 26 octobre, des partisans du Djihad islamique ont organisé des meetings et des défilés à Bir Zeit, Cheikh Radwan et Gaza, pour marquer l'anniversaire de

l'assassinat de leur dirigeant, Fathi Shakaki, abattu un an plus tôt par deux individus, devant son hôtel, à Malte, où il s'était arrêté alors qu'il se rendait de la Jamahiriya arabe libyenne à Damas. On pense généralement que c'est le Mossad qui est responsable de cet assassinat, mais le Gouvernement israélien n'a admis avoir joué aucun rôle. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 27 octobre)

89. Le 27 octobre, un colon d'Hébron a tiré plusieurs coups en l'air après avoir essuyé des jets de pierres dans le centre. Aucun blessé n'a été signalé, mais il y a eu des dégâts matériels. Des sources palestiniennes ont déclaré que l'intéressé avait été détenu par les soldats qui avaient été appelés sur les lieux. (Ha'aretz, 28 octobre)

90. Le 27 octobre, un garçon de 10 ans (voir liste), a été battu à mort par un colon dans le village de Husan, près de Bethléem. Le colon, Nahum Korman, un officier de sécurité de Hadar Bitar de la colonie de peuplement d'Ofrat, a été arrêté après l'incident. (The Jerusalem Times, 1er novembre)

91. Le 29 octobre, de jeunes Palestiniens qui assistaient aux obsèques du garçonnet tué par un colon deux jours plus tôt ont lancé des pierres sur les soldats israéliens depuis une hauteur voisine. Des militaires israéliens ont pris d'assaut leur position en utilisant des munitions de combat, des balles en caoutchouc et des grenades lacrymogènes. Un jeune garçon a dû recevoir des soins pour une blessure à la tête infligée par une grenade lacrymogène. (The Jerusalem Times, 1er novembre)

92. Le 29 octobre, des dizaines de jeunes Palestiniens se sont heurtés à des soldats des FDI dans le village d'Husan à la suite de l'enterrement d'un petit Palestinien qui aurait été battu à mort par un colon juif le 27 octobre. Les soldats ont riposté avec des grenades lacrymogènes, blessant un Palestinien. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 30 octobre)

93. Le 3 novembre, des agents de police palestiniens ont tiré en l'air en direction d'un véhicule de la police des frontières qui entrait dans un secteur sous contrôle de l'Autorité nationale palestinienne, au sud du Tombeau de Rachel. Le véhicule israélien a fait demi-tour. On n'a signalé ni dommage ni blessure. (Ha'aretz, 4 novembre)

94. Le 5 novembre, par deux fois des pierres ont été lancées sur des véhicules israéliens dans le secteur de Ramallah, sans causer de dommages matériels ou corporels. Des pierres ont également été lancées sur des véhicules israéliens et des véhicules militaires dans le secteur de Bethléem, là encore sans provoquer de dommages matériels ou corporels. Selon des sources appartenant au commandement de la Région centrale, le nombre d'attaques à coups de pierres augmentait légèrement depuis les quelques jours précédents. (Ha'aretz, 6 novembre)

95. Le 5 novembre, les FDI ont investi le quartier samaritain du Mont Gerizim, à Naplouse, et arrêté quatre hommes. Trois fusils et quelque 400 balles ont été découverts dans leurs maisons. (The Jerusalem Times, 8 novembre)

96. Le 6 novembre, une bombe de faible puissance a explosé devant le bâtiment de la division du Ministère de l'intérieur chargée de Jérusalem-Est. Quatre personnes ont été légèrement blessées. Aucun dégât matériel n'a été signalé. Des résidents ont soupçonné les extrémistes juifs d'être à l'origine de cet acte. (The Jerusalem Times, 8 novembre)

97. Le 7 novembre, une petite bombe a explosé près de l'entrée du bureau pour Jérusalem-Est du Ministère de l'intérieur, blessant légèrement quatre Palestiniennes et un bébé. Des dizaines de Palestiniens faisaient la queue à la porte du bureau lorsque la bombe a explosé. Un porte-parole de la police de Jérusalem a déclaré que les policiers chargés de l'enquête n'excluaient aucune possibilité, y compris la motivation criminelle de l'attentat et l'action d'extrémistes juifs ou palestiniens. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 8 novembre)

98. Le 10 novembre, un Palestinien de 18 ans qui tentait de passer de la bande de Gaza en Israël a été légèrement blessé par balle par des soldats des FDI qui l'avaient sommé de s'arrêter. (Ha'aretz, 11 novembre)

99. Le 10 novembre, un membre du Comité pour la défense de la terre, habitant du village de Naalin, a été tué (voir liste) par des soldats israéliens lors d'une manifestation pacifique. La victime participait à une manifestation organisée par six villages de la région de Ramallah pour protester contre les confiscations de terres réalisées pour agrandir la colonie de Kiryat Sefer. Par ailleurs, des heurts ont éclaté à Hébron lorsque des colons juifs s'en sont pris à une foule importante de Palestiniens et d'Israéliens qui manifestait en exigeant un redéploiement immédiat de l'armée israélienne. Les FDI et la police ont pris parti pour les colons et ont attaqué les manifestants. (The Jerusalem Times, 15 novembre)

100. Le 16 novembre, un activiste du Hamas connu a été tué (voir liste) dans un village près de Djénine, apparemment pendant qu'il fabriquait une bombe. Le même jour, près du village d'Otzarin, en Cisjordanie, un garçonnet israélien de 10 ans a eu une fracture du crâne lorsqu'une pierre a touché la voiture dans laquelle il se trouvait. Des militaires des FDI ont entrepris des recherches dans la région et ont interpellé trois résidents palestiniens soupçonnés de lancer des pierres sur les voitures, pour les interroger. (Ha'aretz, 17 et 19 novembre; Jerusalem Post, 17 novembre)

101. Le 18 novembre, les forces de sécurité ont arrêté 10 Palestiniens qu'elles soupçonnaient d'appartenir au Djihad islamique. Elles ont procédé à ces arrestations au cours d'une vaste opération de ratissage dans le secteur d'Hébron. (Ha'aretz, 19 novembre)

102. Les 19 et 20 novembre, plus de 30 activistes du Djihad islamique et du Hamas ont été arrêtés en Cisjordanie. De source palestinienne, on a appris que plus de 100 soldats avaient participé à une seule et même opération près de l'hôpital Aliya d'Hébron. Toujours selon ces sources, des militaires des FDI avaient fait une descente dans les dortoirs des étudiants de l'université de l'école polytechnique de la ville et arrêté neuf étudiants soupçonnés d'appartenir au Djihad islamique. (Ha'aretz, 20 novembre)

103. Le 20 novembre, un jeune Palestinien, qui avait été blessé au cours des violents affrontements survenus dans les territoires en septembre, est mort de ses blessures (voir liste) dans un hôpital de Gaza, ce qui porte le nombre de morts palestiniens à 70. A Naplouse, des milliers d'étudiants de l'université An-Najah se sont rassemblés pour honorer les Palestiniens tués sur le Mont du Temple lors de heurts avec les forces de sécurité des FDI, en septembre. (Ha'aretz, 21 novembre)

104. Le 21 ou le 22 novembre, deux petits Palestiniens sont morts (voir liste) lors de l'explosion d'une vieille mine dans le village d'Anzah près de Djénine. Selon l'enquête faite par les FDI sur l'incident, les mines avaient été utilisées par l'armée jordanienne avant 1967. Selon les villageois, les FDI avaient fait des manoeuvres dans la région le 20 novembre. Selon eux, il y avait un lien entre l'explosion et l'exercice militaire. Les villageois se sont plaints que durant les manoeuvres, les soldats leur avaient manqué de respect et avaient laissé des engins explosifs derrière eux. Selon des sources palestiniennes, les résidents ont déclaré avoir découvert une autre mine sous un olivier dans le même secteur et, d'après certaines informations, les mines pourraient avoir été posées par des organisations de colons juifs extrémistes. Le même jour, lors d'un contrôle de sécurité de routine, des soldats des FDI ont tiré sur un Palestinien qui cherchait à échapper à un barrage routier à la sortie de Ramallah et lui ont infligé des blessures sans gravité majeure. Lorsqu'ils ont demandé à voir le laissez-passer l'autorisant à entrer en Israël, il a sauté de la voiture et s'est enfui à pied. Les soldats l'ont sommé de s'arrêter, mais comme il continuait sa course, ils ont tiré et l'ont atteint à la partie postérieure de la jambe, un peu au-dessus du genou. (Ha'aretz, 22 novembre, Jerusalem Post, 22 et 24 novembre; signalé également dans The Jerusalem Times du 29 novembre)

105. Le 23 novembre, quatre jeunes Palestiniens auraient attaqué deux gardes frontière qui les avaient arrêtés au poste de contrôle de Gilo. Les policiers ont été légèrement blessés. Des gardes frontière et des policiers envoyés immédiatement en renfort sur les lieux ont arrêté les Palestiniens. (Ha'aretz, 25 novembre 1996)

106. Le 24 novembre, un Palestinien a été légèrement blessé par balles par un soldat à un point de passage de l'armée situé à l'entrée sud de Ramallah. Des sources proches des FDI ont affirmé que l'homme avait refusé d'arrêter sa voiture comme les soldats lui en avaient donné l'ordre. Les mêmes sources ont indiqué que l'homme s'était enfui de sa voiture, obligeant les soldats à ouvrir le feu. L'incident s'est produit dans un contexte de regain de violence militaire et policière aux points de passage. (The Jerusalem Times, 29 novembre)

107. Le 26 novembre, deux soldats ont été légèrement blessés lorsque deux cocktails molotov ont été lancés sur leur véhicule alors qu'ils patrouillaient dans le village de Tufah près d'Hébron. L'armée a déclaré que les deux soldats avaient été évacués pour subir un traitement médical et que des éléments des FDI s'étaient lancés à la recherche des auteurs de l'attaque. (Jerusalem Post, 27 novembre)

108. Le 29 novembre, plusieurs incidents se sont produits dans les territoires. On a appris de source militaire que par deux fois des pierres avaient été lancées contre des véhicules israéliens dans le secteur de Ramallah. Un colon a été légèrement blessé au cours de l'un de ces incidents. De même, dans le secteur d'Hébron, il y a eu trois attaques à coups de pierres. (Ha'aretz, 1er décembre)

109. Le 2 décembre, une jeune Palestinienne a été arrêtée à un barrage routier situé dans la région d'Hébron, alors qu'elle portait sur elle un couteau. Pendant son interrogatoire, elle a déclaré qu'elle avait eu l'intention de poignarder un colon. Un adolescent Palestinien armé a été arrêté à un barrage routier situé à Hébron au cours d'un incident similaire. (Ha'aretz, 3 décembre)

110. Le 7 décembre, des sources palestiniennes ont rapporté que des soldats des FDI avaient arrêté plusieurs activistes du Hamas près de Ramallah. (Ha'aretz, 9 décembre)

111. Le 10 décembre, deux incidents au cours desquels des pierres ont été lancées en direction de patrouilles de gardes frontière ont eu lieu non loin du Tombeau des Patriarches (mosquée d'Abraham); des dommages ou des blessures n'ont pas été constatés. D'autres incidents pendant lesquels des pierres ont été lancées sur des colons ont eu lieu à proximité de ce site mais n'ont pas provoqué non plus de blessures. Il a été rapporté qu'au cours d'un autre incident, une dizaine d'activistes de la Djihad islamique et du Hamas ont été arrêtés dans la région d'Hébron, à Ramallah et dans les villages voisins. Tous ces activistes ont été arrêtés dans des zones placées sous le contrôle des forces de sécurité israéliennes. (Ha'aretz, 11 décembre)

112. Le 11 décembre, une femme de colon résidant à Beit El et son fils âgé de 12 ans ont été tués par des coups de feu tirés par des "terroristes" à partir d'un véhicule qui circulait non loin de la colonie. Le mari de cette femme et quatre enfants âgés de 4 à 17 ans ont été blessés au cours de l'attentat. Le Front populaire de libération de la Palestine a revendiqué l'attentat, annonçant, à partir de Damas, qu'il continuerait de lutter tant que l'occupation et les colonies existeraient. À la suite de cet incident, des soldats des FDI et des policiers israéliens sont entrés à Ramallah, localité placée sous le contrôle de l'Autorité palestinienne, en vue de rechercher les assaillants. Le Premier Ministre Benyamin Nétanyahou a déclaré que ceux qui cherchaient à chasser le peuple d'Israël de son sol et du coeur même de sa patrie par des actes terroristes de cette nature devaient savoir que c'est Israël qui les chasserait. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 12 décembre)

113. Le 12 décembre, un travailleur palestinien de 40 ans du camp de réfugiés de Jabalia a été tué d'un coup de feu et quatre de ses compagnons ont été blessés (voir liste) par un agriculteur israélien. L'Israélien a tout d'abord déclaré à la police avoir pris le Palestinien pour un cambrioleur mais il a prétendu ensuite l'avoir pris pour un "terroriste" sur le point de commettre un attentat. Les membres de la famille ont par contre déclaré que ce meurtre avait été commis pour venger la femme d'un colon et son fils abattus près de Beit El par des "terroristes arabes", le 11 décembre. Le général de brigade, Ziyad Atrash, officier supérieur de la police palestinienne à Gaza, a déclaré que les informations à sa disposition ne permettraient pas de penser que le Palestinien

avait été tué pour éviter un cambriolage. Le Président de l'Autorité palestinienne, Yasser Arafat, a condamné le meurtre qu'il a qualifié de crime grave contre un travailleur palestinien qui se rendait sur son lieu de travail, ajoutant qu'Israël n'avait pas donné de preuves sérieuses de son intention d'éradiquer le "terrorisme" antipalestinien. Des sources policières ont déclaré que l'agriculteur israélien serait probablement inculpé d'homicide involontaire pour avoir tiré sans avoir évalué la situation de façon approfondie. Au cours d'un autre incident, des soldats des FDI ont découvert des munitions légères, des cartouches utilisées et des éclats d'obus au poste de passage frontalier de Karni. Plusieurs incidents marqués par des jets de pierres ont eu lieu dans les territoires. Des pierres ont été lancées sur un véhicule de gardes frontière dans la région d'Hébron. D'autres incidents marqués par des jets de pierres ont eu lieu à proximité du Tombeau des Patriarches et le long de routes de contournement. Les FDI ont renforcé leurs patrouilles dans tout le territoire de Cisjordanie (Ha'aretz, Jerusalem Post, 13 décembre; également relaté dans The Jerusalem Times, 20 décembre)

114. Le 18 décembre, cinq membres d'une cellule du Hamas qui étaient apparemment sur le point de commettre un attentat en Israël ont été arrêtés par une unité secrète de la police des frontières dans la région de Bethléem. Au cours d'un autre incident, des dizaines de policiers palestiniens ont tenté de refuser aux FDI l'accès à la route de Netzarim pour empêcher l'armée de mettre en place un nouvel avant-poste à l'ouest de cette colonie. Les policiers palestiniens ont quitté les lieux après que les FDI les eurent menacés d'employer contre eux "tous les moyens à leur disposition". (Ha'aretz, Jerusalem Post, 19 décembre)

115. Le 20 décembre, une bombe artisanale a explosé dans une poubelle, à l'ouest du point de passage frontalier de Karni. L'explosion n'a pas causé de dommages physiques ou matériels. Au cours d'un autre incident, un cocktail Molotov a été lancé à Beit Hadassah, à Hébron. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 22 décembre)

116. Le 22 décembre, trois incidents au cours desquels des pierres ont été lancées sur des véhicules militaires et d'autres véhicules israéliens ont eu lieu dans la région d'Hébron sans causer de dommages d'aucune sorte. Deux autres incidents marqués par des jets de pierres auraient eu lieu le long de la route de contournement de Ramallah. Une bombe artisanale a explosé à un point pour auto-stoppeurs situé près de la colonie d'Alon Shvut. L'explosion a causé des dommages importants au point pour auto-stoppeurs mais personne n'a été blessé. Deux cocktails Molotov ont été lancés sur des avant-postes des FDI, à Hébron. Des sources palestiniennes ont rapporté des dizaines d'arrestations liées à cet incident. Un cocktail Molotov a été également lancé près de Beit Hadassah. Au cours d'un autre incident, un petit dispositif explosif fixé à une cartouche de gaz a explosé sur la route de contournement de Gaza. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 23 décembre)

117. Le 24 décembre, il a été rapporté que les FDI et la police avaient arrêté plusieurs adolescents de la zone d'Hébron, qui auraient lancé des cocktails Molotov sur des soldats, des gardes frontière et des colons, à Hébron. Une fillette de 10 ans résidant dans une colonie de la région d'Hébron a été légèrement blessée par une pierre lancée en direction du véhicule dans lequel elle circulait, non loin de Halhoul. Deux autres incidents pendant lesquels des pierres ont été lancées sur des véhicules des FDI ont eu lieu dans la zone de

Ramallah. Un garde frontière a été légèrement blessé au cours de l'un des incidents. (Ha'aretz, 24 décembre)

118. Le 25 décembre, trois bombes explosives ont été lancées sur des colons et des soldats à Hébron sans causer de dommages corporels ou matériels. Cinq Palestiniens ont été arrêtés en rapport avec cet incident. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 26 décembre)

119. Le 26 décembre, un cocktail Molotov a été lancée à Beit Hasson, à Hébron. Il a explosé sur la route mais n'a pas causé de dommages matériels ou corporels. Six jeunes Palestiniens soupçonnés d'avoir participé à l'incident ont été arrêtés pour interrogatoire. (Ha'aretz, 27 décembre)

B. Administration de la justice, y compris le droit à un procès équitable

1. Population palestinienne

120. Le 24 septembre, la Haute Cour de justice a rejeté une demande de libération anticipée soumise par un détenu palestinien qui devait se rendre aux Pays-Bas pour ses études. L'intéressé avait été arrêté car il était soupçonné de collusion avec le Front populaire de libération de la Palestine et placé en détention administrative 10 mois plus tôt. Cette mesure avait été prise pour une durée de six mois, puis prorogée pour quatre mois, jusqu'au 10 octobre, "pour raisons de sécurité". Pendant l'audience, un représentant des forces de sécurité a affirmé que le séjour du détenu aux Pays-Bas ne réduirait en rien la menace à la sécurité qu'il constituait. Il a de plus annoncé que le commandant des forces stationnées dans la région centre, le général Uzi Dayan, avait décidé de proroger l'ordre de détention administrative de six mois supplémentaires, soit jusqu'au mois d'avril 1997. Se fondant sur les informations confidentielles qui leur ont été présentées, les juges ont estimé que le refus des forces de sécurité d'autoriser le défendeur à se rendre à l'étranger reposait sur les motifs qui avaient justifié sa mise en détention administrative et que la Cour n'avait par conséquent aucune raison d'intervenir. (Ha'aretz, 25 septembre)

121. Le 30 septembre, le juge du tribunal de première instance de Tel-Aviv a estimé que le décès d'un résident palestinien des territoires victime de coups de feu tirés par des soldats sur sa voiture constituait un "accident de voiture". Le Palestinien, Jamel Judat Abed el Karim, avait, semble-t-il, été tué d'une balle dans la tempe au camp de réfugiés de Fa'ra, en 1988, au cours d'affrontements entre des soldats des FDI et des jeunes Palestiniens. L'incident ayant été considéré comme un "accident de voiture", la demande d'indemnisation faite à l'État a été rejetée. (Ha'aretz, 1er octobre)

122. Le 21 octobre, la Haute Cour de justice a rejeté un recours formé par l'Association des victimes du terrorisme et M. David Mena, membre de la Knesset (Likoud), en annulation de la décision prise par le gouvernement précédent d'accorder une indemnisation exceptionnelle aux familles des victimes du massacre de la grotte des Patriarches (mosquée d'Abraham). Sinon, ils demandaient à la Haute Cour d'indemniser également les victimes israéliennes du terrorisme. L'avocat Shlomo Ravelski a fait valoir que la décision d'accorder

réparation aux familles palestiniennes, qui selon lui bafouait les principes de l'État de droit, était discriminatoire à l'égard des victimes israéliennes du terrorisme. (Ha'aretz, 22 octobre)

123. Le 22 octobre, le tribunal militaire de Lod a condamné un résident de Gaza âgé de 23 ans à neuf ans et demi de prison pour tentative d'introduction d'explosifs en contrebande en Israël. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 23 octobre)

124. Le 27 octobre, le tribunal d'instance de Haïfa a ordonné à l'État d'Israël de payer 270 000 nouveaux shekels d'indemnisation à un jeune Palestinien qui avait été victime d'un acte de sodomie perpétré par un soldat de réserve au centre de détention de Tulkarm, en 1992. En mai 1994, le réserviste avait été condamné à huit ans de prison par un tribunal militaire. (Ha'aretz, 28 octobre)

125. Le 8 novembre, on a signalé que le tribunal d'instance de Beer Sheva avait accepté le recours d'un Palestinien de 16 ans contre la sévérité de la sentence qui lui avait été imposée pour être entré illégalement en Israël : 15 mois de prison, dont neuf pris sur un sursis qui lui avait été accordé antérieurement. Les juges ont décidé que la détention du jeune homme ne devait durer que six mois. Les avocats de celui-ci ont déclaré en présentant le recours que le tribunal d'instance avait eu tort de juger l'adolescent comme s'il était adulte, sans demander à un agent de probation de présenter un rapport sur lui et sans inviter ses parents à l'audience. En ce qui concerne la sévérité du châtimeut, les avocats ont déclaré que la peine avec sursis prononcée précédemment contre le jeune était liée à des infractions touchant des biens et que rien ne justifiait qu'elle soit appliquée à son entrée illégale en Israël. (Ha'aretz, 8 novembre)

126. Le 10 novembre, un Palestinien de 14 ans et demi, qui avait été pris du côté israélien de la clôture de sécurité entourant la bande de Gaza, a été condamné par un tribunal militaire israélien à quatre mois d'emprisonnement ferme et à six mois avec sursis. Ce garçon, du camp de réfugiés de Jabalia, avait été pris le 5 novembre et un acte d'accusation avait été dressé contre lui deux jours plus tard. Les autorités du centre de détention d'Erez où il a été détenu jusqu'au 10 novembre n'avaient pas informé sa famille de l'arrestation. Le juge a proposé à l'intéressé soit d'être jugé le jour même, sans représentation en justice, soit d'être jugé plus tard après qu'un avocat aurait été désigné pour le défendre. Selon le compte rendu du procès, le jeune garçon a dit au tribunal qu'il n'avait pas eu l'intention d'entrer en Israël. Il a déclaré qu'il était passé de l'autre côté de la clôture sans motif, en jouant par là avec des amis. Un camion civil qui passait l'avait remis à l'armée. L'adolescent a déclaré en outre qu'il voulait rentrer chez lui, qu'il allait à l'école et que sa famille le cherchait. L'avocate Tamar Peleg, qui n'a été autorisée à lui parler par téléphone que le 10 novembre, et l'Association pour les droits de l'enfant ont déclaré qu'elles feraient appel de la sentence. Le 27 novembre, la cour d'appel militaire d'Erez a ordonné la libération immédiate du jeune garçon. (Ha'aretz, 11 et 28 novembre)

127. Le 22 novembre, il a été signalé que la Haute Cour israélienne avait sanctionné le recours à la torture contre Mohammed Hamdan, détenu palestinien. Hamdan, qui était originaire du village de Beit Sira, était soupçonné d'appartenir à une organisation activiste palestinienne. Dans sa décision, la

Cour a indiqué qu'elle estimait que la torture physique contraignait les activistes à révéler des informations susceptibles de permettre à la police de déjouer une attaque militaire en Israël. La même juridiction a indirectement sanctionné un autre cas de torture lorsqu'elle a rejeté le recours déposé par l'avocat du détenu Khader Mubarak, habitant Halhul, près d'Hébron. Si le recours avait été accepté, les enquêteurs israéliens n'auraient probablement pas pu torturer Mubarak. Comme Hamdan, Mubarak était soupçonné d'appartenir à un groupe d'activistes. (The Jerusalem Times, 22 novembre)

128. Le 28 novembre, un Palestinien de 26 ans, d'un camp de réfugiés près de Djénine, a été condamné à la prison à vie par le tribunal d'instance de Nazareth pour le meurtre, en 1992, d'un fermier israélien de Moshav Meitav. En octobre 1992, le Palestinien et son cousin auraient comploté en vue d'assassiner un Juif pour des motifs nationalistes. Ils ont été accusés d'avoir frappé le fermier de 31 coups de couteau, malgré ses supplications, alors qu'il travaillait seul dans son champ. Les juges n'ont pas accepté la déclaration du prévenu selon laquelle la confession qu'il avait lui-même écrite lui avait été extorquée sous la torture par le Service général de sécurité. (Jerusalem Post, 29 novembre)

129. Le 12 décembre, le tribunal militaire de Dotan a condamné un activiste du Hamas à l'emprisonnement à vie plus 10 ans pour avoir poignardé à mort un soldat israélien près d'une base des FDI située dans la zone de Djenine, en janvier 1996. (Ha'aretz, 13 décembre)

130. Le 20 décembre, on a appris qu'un tribunal militaire palestinien avait condamné trois Palestiniens qui avaient ouvert le feu sur une voiture israélienne près de Ramallah, le 11 décembre 1996, tuant deux colons juifs et en blessant trois autres. Abdul Nasser Al Qaisi, 25 ans, de Beit Jala, et Ibrahim Saleh Alqam, 24 ans, de Ramallah, ont été condamnés à la prison à vie. Ibrahim Mas'ad Hani, 25 ans, de Ramallah, a été condamné à 15 ans de prison. Ils étaient tous membres du Front populaire pour la libération de la Palestine. (The Jerusalem Times, 20 décembre)

131. Le 22 décembre, le tribunal militaire de Lod a condamné deux Palestiniens à l'emprisonnement à vie pour leur participation aux attaques à la bombe contre des autobus à Tel-Aviv et Ashkelon, en 1995. (Ha'aretz, 23 décembre 1996)

2. Israéliens

132. Le 24 septembre, la Haute Cour de justice a, par 5 voix contre 2, dans une décision appelée à faire jurisprudence, confirmé la culpabilité d'un rabbin jugé pour incitation au racisme. Enseignant à Hébron, le rabbin avait écrit un article concernant l'étude des lois régissant les non-Juifs, et l'avait distribué à ses étudiants en 1994, deux mois après que Baruch Goldstein eut assassiné 29 Arabes au Tombeau des Patriarches (la mosquée d'Abraham). L'auteur de l'article affirmait, arguments à l'appui, que le fait de tuer un non-Juif n'était pas interdit par la Torah et que si une série d'interdictions rabbiniques existaient à ce sujet, aucun châtement n'était prévu pour punir les violations de ces interdictions. En avril 1995, le rabbin avait été reconnu coupable d'incitation au racisme, d'avoir tenté de fabriquer et d'obtenir des armes illégalement, d'entraver au bon fonctionnement de la justice et d'avoir tenté de pénétrer dans une zone militaire fermée. Il avait été condamné à deux

ans de prison, puis libéré pour bonne conduite en 1996, après n'avoir purgé que le tiers de sa peine. (Jerusalem Post, 25 septembre)

133. Le 6 novembre, il a été signalé qu'un membre important du mouvement "Kach" hors-la-loi avait été arrêté pour avoir envoyé un message incendiaire à Radio Israël. Cependant, il a été relâché sous caution après son interrogatoire. (Jerusalem Post, 6 novembre)

134. Le 8 novembre, il a été signalé qu'au cours de l'année il y avait eu une chute brutale du nombre d'ordonnances restrictives interdisant aux activistes juifs de droite d'entrer dans diverses localités de Cisjordanie. D'un autre côté, le nombre d'ordonnances interdisant aux activistes d'extrême-droite de pénétrer dans le périmètre du Mont du Temple avait augmenté. Selon les chiffres officiels publiés dans Ha'aretz, le général Uzi Dayan, commandant en chef de la Région centrale avait signé le 27 décembre 1995 23 ordonnances restrictives interdisant aux Israéliens l'entrée sur tout ou partie du territoire de Cisjordanie. Actuellement, six seulement de ces ordonnances sont valides. Le nombre d'ordonnances interdisant aux Juifs de pénétrer dans le Mont du Temple est passé de 9 au 1er janvier au chiffre actuel de 12. (Ha'aretz, 8 novembre)

135. Le 17 novembre, un tribunal militaire de Lod a condamné quatre soldats de l'unité d'agents secrets "Duvdevan" à une heure de prison et à une amende d'une agora (deux centimes) pour avoir tué un Palestinien en "ayant ouvert le feu sans respecter les directives". Les agents secrets auraient eu recours au marchandage judiciaire et plaidé coupable afin d'obtenir une condamnation légère. L'incident se serait produit le 13 novembre 1993, les soldats ayant tiré sur une voiture qui ne s'était pas arrêtée à un barrage routier près de Salfit et tué l'un des passagers, Iyad Badran, âgé de 18 ans. Le chauffeur a déclaré qu'il n'avait pas vu de barrage routier, mais seulement la lumière d'une lampe-torche et de fusées éclairantes qui l'avait aveuglé. De toute façon, il s'était arrêté. Les soldats avaient alors fait feu et atteint Badran. Le Procureur militaire a déclaré qu'il interjetterait appel de cette sentence trop clémente auprès de la Cour d'appel militaire. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 19 novembre)

136. Le 19 novembre, le tribunal militaire de Jaffa a infligé une amende à quatre agents israéliens infiltrés, coupables d'homicide par négligence sur la personne d'Iyad Awad. L'amende s'élevait pour chaque agent à un agora (0,01 dollar des États-Unis). Awad avait été tué à un point de passage le 13 novembre 1993, alors qu'il venait de quitter Salfit, dans la région de Naplouse, au volant de sa voiture. (The Jerusalem Post, 22 novembre)

137. Le 26 novembre, deux gardes frontière filmés alors qu'ils battaient des Palestiniens ont été assignés à domicile par le tribunal d'instance de Jérusalem. Le tribunal n'a pas donné droit à la demande du ministère public de maintenir ces gardes en détention provisoire jusqu'à la fin de l'action en justice intentée contre eux. Ils ont été tous les deux relâchés après avoir versé une caution de 15 000 shekels. Les contraintes qui leur ont été imposées sont, entre autres, le débranchement de leurs lignes téléphoniques et l'interdiction de rencontrer quiconque. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 27 novembre)

138. Le 3 décembre, le tribunal d'instance de Jérusalem a acquitté l'ancien porte-parole du Kach, Noam Federman, accusé d'avoir lancé des pétards sur des Palestiniens en 1993. Son avocat a révélé que Federman avait été acquitté parce que la police avait détruit les preuves - les pétards - avant que ces derniers n'aient été examinés par les juges. (Jerusalem Post, 4 décembre)

C. Traitement des civils

1. Situation générale

a) Harcèlement et mauvais traitements

139. Le 2 octobre, deux jeunes Palestiniens ont affirmé que des soldats des FDI les avaient forcés à boire de l'urine après les avoir arrêtés pour les interroger à Hébron, le 30 septembre. Ils ont déclaré avoir été arrêtés avec 28 autres Palestiniens à un barrage routier au centre d'Hébron pendant le couvre-feu. Lorsqu'ils avaient demandé de l'eau, les soldats leur avaient apporté des bouteilles contenant un "liquide jaune puant". S'étant rendu compte que les bouteilles contenaient de l'urine, ils avaient refusé de boire, mais avaient été tabassés par les soldats, qui leur avaient ordonné de boire. Un porte-parole des FDI a déclaré que ces allégations faisaient l'objet d'une enquête. (Ha'aretz, 3 octobre)

140. Le 9 octobre, un parachutiste des FDI a été condamné à 14 jours de cachot, et son commandant à 28 jours de consigne au quartier "pour conduite incorrecte" au cours d'un incident survenu à Hébron. Cet incident, qui avait été filmé par une équipe de la BBC, s'était produit lorsque des pierres et divers objets avaient été jetés sur des troupes des FDI qui effectuaient des missions opérationnelles à Hébron. Les soldats avaient pourchassé les jeteurs de pierres, renversé des étals de fruits et légumes sur le marché et brutalisé les Palestiniens qui se trouvaient sur les lieux. Dans des séquences qui avaient été diffusées dans le monde entier, on voyait des soldats israéliens tabasser des Palestiniens, y compris des enfants, devant leur famille, et saccager des biens palestiniens. (Ha'aretz, 10 octobre)

141. Le 28 octobre, l'Association de défense des droits civils en Israël (ACRI) s'est déclarée préoccupée devant le retour de cas de violences graves infligées à des résidents palestiniens. L'Association s'est ainsi exprimée après la mort d'un petit Palestinien de 10 ans qui aurait été battu par le responsable de la sécurité de la colonie de Betar. Elle a dit craindre que ce grave épisode n'ait été en grande partie le résultat de l'indulgence que révèlent la non-application de la loi et les condamnations légères imposées aux citoyens israéliens convaincus d'avoir infligé des violences et des mauvais traitements extrêmement graves à des résidents palestiniens. Elle a appelé les autorités compétentes à appliquer la loi avec vigueur et a instamment prié les autorités judiciaires de prononcer des sentences sévères et d'appliquer aux Juifs les mêmes critères qu'aux Arabes lorsqu'ils les condamnent dans des affaires de violences et de coups et blessures inutiles ou de dommages matériels. (Ha'aretz, 29 octobre)

142. Le 18 novembre, le Ministre de la sécurité intérieure, Avigdor Kahalani, a suspendu les deux agents de la police des frontières qui ont été montrés sur la première chaîne de télévision frappant, notamment à coups de pied, plusieurs

Palestiniens qu'ils avaient arrêtés près de la jonction d'A-Ram, dans la partie nord de Jérusalem. Le film qu'aurait pris un Palestinien qui, selon sa déposition, se trouvait sur les lieux, montrait aussi l'un des gardes frontière assis sur l'un des travailleurs et l'obligeant à faire des pompes. Un Palestinien qui s'approchait de lui, apparemment pour lui demander pourquoi il maltraitait ces hommes, a lui-même été battu par un garde. Ces Palestiniens ont été tenus pour des travailleurs qui tentaient de pénétrer en Israël illégalement. Selon des sources palestiniennes, ce genre de mauvais traitement de la part de la police des frontières était courant. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 19 novembre)

143. Le 18 novembre, une femme de 30 ans, Ataf Abu Mayyaleh, épouse d'un policier de la Force 17 (l'un des services de sécurité palestiniens) a accusé une femme policier de lui avoir ordonné de se dévêtir, de l'avoir enchaînée et battue, notamment à coups de pied, avec un autre policier, pendant qu'ils perquisitionnaient chez elle, à Hébron, à la recherche d'armes. Mme Mayyaleh, qui était enceinte de trois mois à l'époque, a été transportée sans connaissance à l'hôpital d'Aliya à Hébron. Elle a déclaré que la femme policier l'avait attrapée par les cheveux et l'avait enchaînée, puis avait fermé les portes et les fenêtres et lui avait ordonné de se déshabiller. Devant son refus, la femme lui avait arraché ses vêtements et lui avait donné des coups dans l'estomac et sur tout le corps avec son arme. Mme Mayyaleh a ajouté qu'un policier, que des membres de la famille ont identifié comme étant "Yaron", était alors entré dans la pièce et avait dit à la femme de continuer à la frapper. Ils l'avaient allongée nue sur le sol et l'avaient frappée tous les deux et insultée. Ensuite, ils l'avaient autorisée à s'habiller et conduite à la cuisine. Son mari, Issa Abu Mayyaleh, a déclaré qu'il avait voulu appeler l'hôpital parce qu'elle faisait une crise de nerf mais que les policiers l'avaient empêché de téléphoner et avaient même débranché le téléphone. M. Mayyaleh a déclaré que lorsqu'il avait dit à Yaron que sa femme était enceinte et pouvait mourir, celui-ci avait répliqué : "si seulement elle et ce qu'elle a dans le ventre pouvaient mourir". Selon M. Mayyaleh, Yaron ne l'avait autorisé à accompagner sa femme à l'hôpital que lorsqu'il avait vu qu'elle avait perdu conscience. Mme Mayyaleh a été traitée à l'hôpital d'Aliya et renvoyée chez elle au bout de trois heures. Elle a été priée de revenir à l'hôpital tous les jours pour subir un examen de l'état du fœtus. Dans une déclaration, le porte-parole de la police a rejeté l'accusation d'humiliation de Mme Mayyaleh et de son mari. Il n'a pas nié que la femme policier avait pu lui ordonner de se déshabiller, mais a qualifié le récit des coups et de l'intrusion d'un homme dans sa chambre de gros mensonge. Il a ajouté que puisque la femme refusait de se plier aux méthodes légales employées, il avait été nécessaire d'employer "la force dans une mesure raisonnable" pour l'enchaîner. Bassem Eid, Directeur du Groupe palestinien d'observation des droits de l'homme (Palestinian Human Rights Monitoring Group) a déclaré qu'il considérait que ces accusations concernaient des faits plus graves que les humiliations filmées qu'avaient subies les travailleurs palestiniens illégaux de la part de la police des frontières. À Hébron, ville conservatrice et religieuse, a-t-il observé, l'incident se serait terminé par un meurtre. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 21 novembre)

144. Le 20 novembre, un vendeur palestinien de Dhahiriya a été transporté au centre médical de Soroka couvert de blessures. Selon des témoins oculaires, l'homme avait été frappé par un inspecteur de la municipalité de Beer Sheva.

Après avoir été soigné, l'homme a été arrêté par la police qui le soupçonnait de séjourner illégalement en Israël. Selon un témoin oculaire, l'incident s'est produit lorsque les inspecteurs de la municipalité sont arrivés sur le marché de la ville. Alors que le vendeur palestinien rassemblait sa marchandise, un inspecteur l'a attrapé par derrière, l'a jeté contre une barre de fer et lui a donné des coups de pied. Le vendeur, étendu sur le sol, criait qu'il avait la jambe cassée. Une voiture de police n'est arrivée sur la scène qu'une demi-heure plus tard. Un autre témoin oculaire aurait déclaré que l'inspecteur avait agressé le Palestinien et lui avait donné des coups de pied sur tout le corps. Cependant, la municipalité de Beer Sheva a présenté une version totalement différente des faits. Un porte-parole de la municipalité a déclaré que dans le cadre d'un effort visant à mettre un terme au colportage à proximité du marché municipal, deux inspecteurs avaient voulu confisquer la marchandise du vendeur. Celui-ci les avait frappés, et des douzaines d'autres vendeurs qui s'étaient joints à lui avaient également tenté de les agresser. Lorsque la police était arrivée sur les lieux, la plupart des vendeurs s'étaient déjà enfuis. Le vendeur qui prétendait avoir été battu s'était blessé lorsqu'il était tombé dans un trou en cherchant à fuir la police. Le porte-parole a conclu en affirmant que les inspecteurs de la municipalité n'avaient même pas levé la main. (Ha'aretz, 21 novembre)

145. Le 20 novembre, il a été signalé qu'une semaine auparavant, trois gardes frontière avaient roué de coups cinq Palestiniens qui tentaient de pénétrer en Israël illégalement. Les Palestiniens avaient ensuite été renvoyés dans les zones autonomes. Certains d'entre eux avaient dû recevoir des soins. La Division du Ministère de la justice chargée de l'inspection de la police a ouvert une enquête contre ces policiers. Dans l'intervalle, ceux-ci ont été transférés à Kyriat Shmona, loin des centres de populations arabes. Ils auraient expliqué qu'ils avaient agi sous l'emprise de ce qu'ils ont décrit comme leur frustration devant leur incapacité de faire face au nombre croissant des Palestiniens qui tentaient d'entrer illégalement en Israël. (Ha'aretz, 20 novembre)

146. Le 20 novembre, le commandant de la police des frontières, Yisrael Sadan, a admis qu'il y avait eu une augmentation du nombre d'incidents au cours desquels des Palestiniens avaient subi des violences de la part des gardes frontière. Sadan s'est adressé à la Commission des affaires intérieures de la Knesset pendant une séance consacrée à l'étude de l'incident au cours duquel deux gardes frontière ont été filmés frappant et humiliant six Arabes près de Jérusalem. Il a révélé que ce cas n'était ni unique, ni même le plus grave, mais simplement le seul qui ait été filmé. Sans essayer de justifier l'incident, il a décrit la tâche difficile des gardes frontière face à des milliers de Palestiniens qui cherchaient à entrer en Israël illégalement. Il a déclaré que le recours à la violence contre les Palestiniens avait augmenté d'environ 20 % entre janvier et octobre 1996, par rapport à la même période l'année précédente. Le Président de la Commission des affaires intérieures de la Knesset, Sallah Tarif (travailliste), a demandé si l'on pouvait imputer au changement de gouvernement la création d'un climat dans lequel les policiers agissaient sans retenue. Sadan a rejeté cette hypothèse et a souligné que la police des frontières ne travaillait pas pour un gouvernement particulier mais pour l'État. Il a déclaré que le regain de violence avait été particulièrement sensible après la vague d'attentats à la bombe en février et mars. Le chef de la Division de

l'inspection de la police du Ministère de la justice, Eran Shindar, a aussi révélé que le nombre des plaintes pour brutalités policières, en particulier aux postes de contrôle autour de Jérusalem, avait augmenté. Il a fait observer qu'il y avait aussi eu un certain nombre de plaintes pour brimades et humiliations sans violences physiques mais graves. Selon M. Shindar, la désorganisation des rapports et le fait que certains dossiers étaient classés faute de plainte en bonne et due forme étaient sources de problèmes. Il a déclaré que les plaignants ne voulaient pas coopérer aux enquêtes policières. Il a indiqué que les enquêtes ne pouvaient pas être convenablement menées dans quelque 25 % des cas, auxquels s'ajoutaient 30 % des dossiers, classés pour d'autres raisons. Au cours de la séance du Comité, M. Avraham Poraz, membre de la Knesset, a déclaré que la Division de l'inspection de la police du Ministère de la justice n'avait pas la confiance des Palestiniens, et que ceux-ci hésitaient donc à se plaindre des mauvais traitements et du comportement violent des policiers. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 21 novembre)

147. Le 21 novembre, quatre autres gardes frontière ont été inculpés par le tribunal d'instance de Jérusalem d'agression caractérisée et d'abus de pouvoir pour avoir frappé un résident palestinien d'Hébron. Les quatre hommes ont été accusés d'avoir interpellé le Palestinien lors d'une patrouille dans la colonie de Ramot, à Jérusalem, en juin, et de l'avoir frappé quand il n'avait pu montrer aucune autorisation d'entrée en Israël. Selon l'acte d'accusation, les policiers avaient donné ordre au Palestinien de monter dans leur jeep et étaient partis vers un bosquet des environs en lui donnant des coups de pied pendant tout le trajet. Lorsqu'ils étaient arrivés au bosquet, ils l'avaient tiré de la jeep et avaient recommencé à le battre. L'acte d'accusation précisait que le prévenu No 2 avait frappé le plaignant avec sa matraque et que le prévenu No 3 ou No 4 lui avait ordonné d'écartier les jambes et l'avait alors frappé au bas ventre. Le plaignant était tombé à terre et les prévenus No 2, No 3 et No 4 avaient continué à le frapper. Le prévenu No 1 avait pris sa matraque et l'avait frappé à la tête. De plus, l'un des quatre avait cogné si fort que sa matraque s'était brisée et que le Palestinien avait perdu connaissance. Les policiers l'avaient laissé par terre, contusionné et blessé. Un passant l'avait découvert et avait appelé de l'aide. (Jerusalem Post, 25 novembre)

148. Le 21 novembre, un Palestinien du village de Dura, arrêté à Beer Sheva parce qu'on le soupçonnait de séjourner illégalement en Israël, a déclaré qu'après avoir été retenu pendant de longues heures dans une cellule improvisée du commissariat de police local, il avait été frappé par un garde frontière parce qu'il avait demandé de l'eau. Le Palestinien, qui portait des marques rouges sur le visage, a relaté l'incident à des journalistes venus au commissariat de police de Beer Sheva pour rendre compte de l'arrestation de quelque 100 Palestiniens qui se trouvaient en Israël illégalement. Lorsque le policier a appris que le détenu s'était plaint de lui aux journalistes, il lui a ordonné de l'accompagner à l'intérieur du commissariat. Au bout d'une heure, le Palestinien est ressorti portant des marques de violence visibles sur le visage. Répondant aux questions des journalistes au sujet de ces marques, le détenu a déclaré : "J'ai peur, il ne s'est rien passé, personne ne m'a frappé, laissez-moi tranquille". Plus tard, il a parlé en arabe avec d'autres détenus et a déclaré qu'on lui avait dit que s'il se plaignait encore, il serait emmené dans un lieu isolé où il serait "liquidé". Un comité interne de la police des frontières a été nommé pour enquêter sur l'incident. (Ha'aretz, 22 novembre)

149. Le 22 novembre, il a été signalé que la télévision israélienne avait diffusé, quelques jours plus tôt, un film vidéo tourné par un amateur montrant des soldats israéliens en train de rouer de coups des Palestiniens à un point de passage situé à Jérusalem. On pouvait voir deux soldats israéliens frappant violemment et humiliant six Palestiniens au point de passage d'A-Ram. Les deux soldats ont été vus à plusieurs reprises en train de gifler les hommes, de s'asseoir sur leurs têtes, et de leur donner des coups de pied dans les testicules. Le film, d'une durée de 45 minutes, a été tourné par hasard par un Palestinien qui se trouvait à proximité. Le Ministre israélien de la sécurité intérieure, Avigdor Kahalani, a annoncé que les deux soldats avaient été suspendus et qu'ils seraient traduits devant une cour pénale. (The Jerusalem Times, 22 novembre)

150. Le 26 novembre, le Procureur général, Michael Ben Yair, a envoyé une lettre au Ministère de la sécurité intérieure, Avigdor Kahalani, dans laquelle il disait que les actes de violence des gardes frontière à l'égard des Arabes étaient la règle plutôt que l'exception. Ben Yair fondait ses conclusions sur des données recueillies à la Division de l'inspection de la police du Ministère de la justice et sur des entretiens avec de hauts fonctionnaires du Ministère de la police et de la police des frontières. "J'ai été convaincu qu'il s'agissait là, en effet, d'un phénomène grave et général", a-t-il écrit. "Toute l'expérience des enquêteurs et des avocats montre qu'ils parlent d'un phénomène plutôt que de cas exceptionnels." Ben Yair a noté que 324 plaintes pour violences avaient été déposées contre des gardes frontière en 1995, et 264 en 1996. Parmi celles-ci, 21 ont abouti à des inculpations pour infraction pénale en 1995 et le même nombre en 1996. Au total, 29 affaires en 1995 et 14 en 1996 ont abouti à des inculpations pour manquement à la discipline. Un non-lieu a été prononcé dans 44 cas en 1995 et dans 25 cas en 1996. Cependant, la grande majorité des affaires ont été classées à cause des difficultés rencontrées pour recueillir les éléments de preuve. Souvent, ce n'était pas les victimes qui déposaient les plaintes, en partie du fait que de nombreux Arabes des territoires ne pouvaient se rendre en Israël. Souvent aussi, soit on ne pouvait trouver les victimes, soit on ne pouvait identifier les policiers. Ben Yair a ajouté que de l'avis d'un professionnel, l'évolution des proportions entre inculpations pour faute disciplinaire et inculpations pour infraction pénale indiquait que la violence empirait. "Tout ceci, a observé Ben Yair, contribue à brosser le déplorable tableau d'une tradition de violence profondément enracinée envers les Arabes, simplement parce qu'ils sont arabes. Certains disent que ce phénomène existe, bien qu'à un moindre degré, dans d'autres services de sécurité." (Ha'aretz, Jerusalem Post, 27 novembre)

151. Le 29 novembre, il a été annoncé qu'un groupe de gardes frontière avait détenu pendant 48 heures le vidéaste amateur Azzam Maraga. Maraga, qui avait filmé des soldats en train de maltraiter des Palestiniens, a été amené au carré russe pour interrogatoire. Les gardes frontière ont attaqué les frères de Maraga, qui tentaient de s'interposer, infligeant même des fractures à l'un d'entre eux. Dans un autre contexte, une enquête menée par un tribunal de district de Jérusalem a révélé que quatre autres gardes frontière avaient frappé à coups de matraques Fadi Shawar, ouvrier palestinien, et l'avaient abandonné sans connaissance dans les bois situés au nord de Jérusalem. Shawar n'avait pas de permis pour travailler à Jérusalem. L'incident remontait au 30 juin 1996. Il est également apparu que les gardes frontière en question appartenaient à la

même unité que ceux qui avaient passé à tabac un ouvrier palestinien au point de passage d'A-Ram, en octobre 1996. (The Jerusalem Times, 29 novembre)

152. Le 2 décembre, B'tselem, organisation de défense des droits de l'homme, a publié un rapport intitulé "Harcèlement sexuel au nom de la loi". Le rapport fournissait des informations sur sept cas récents survenus à Hébron, au cours desquels des policières israéliennes recherchant des armes avaient ordonné à des femmes et à des adolescentes palestiniennes, au domicile de ces dernières, de se déshabiller aux fins d'une perquisition. Dans un cas, un policier était entré dans une chambre où une femme était assise nue. Dans d'autres cas, des policières avaient frappé des femmes qui refusaient de se laisser fouiller. Dans deux cas, des femmes avaient été forcées de se déshabiller devant leurs enfants. Les hommes n'avaient reçu dans aucun des cas l'ordre de se déshabiller, ce qui soulevait des questions quant au but de l'opération. Pendant les perquisitions, des biens avaient été sérieusement endommagés, des meubles avaient été brisés, des aliments avaient été jetés par terre et des matelas et des vêtements avaient été déchirés. Dans plusieurs cas, les perquisitions avaient été accompagnées de menaces à l'encontre des Palestiniens. La plupart des personnes fouillées n'avaient pas été arrêtées et peu d'armes avaient été trouvées. (Ha'aretz, 2 décembre; Jerusalem Post, 3 décembre)

153. Le 10 décembre, le chef du Département de l'inspection générale des services de police du Ministère de la justice, M. Eran Shendar, a révélé qu'en 1996, des violences à l'encontre de Palestiniens, beaucoup plus sérieuses encore que celles qui ont été rapportées récemment à la télévision, avaient été commises par des gardes frontière. Il a souligné que de telles violences à l'encontre de Palestiniens n'étaient pas exceptionnelles. Il a ajouté que depuis le début de l'année, 264 dossiers d'instruction avaient été ouverts à l'encontre de gardes frontière qui avaient recouru à la force dans le cadre de leurs fonctions. Il a été décidé de traduire 35 d'entre eux devant les tribunaux (des actes d'accusation pour infractions pénales ont été établis à l'encontre de 21 policiers, les autres étant jugés par des tribunaux disciplinaires). "Je ne doute pas", a déclaré M. Shendar, "que si les agents de la police des frontières qui avaient maltraité les Palestiniens avaient eu affaire à un délinquant juif, ils ne l'auraient pas traité de la même manière". Il était d'avis que le comportement des hommes de la police des frontières à l'égard des Palestiniens était dû à ce qu'ils pensaient qu'il était "permis de verser le sang des Arabes". (Ha'aretz, 10 décembre)

154. Le 18 décembre, l'organisation de défense des droits de l'homme B'tselem a publié son deuxième rapport sur les fouilles de Palestiniennes dévêtues à Hébron. Le rapport, établi en raison de la persistance de cette pratique, a affirmé qu'au cours des trois dernières semaines, les forces de sécurité d'Hébron avaient obligé 15 femmes à se dévêtir complètement pour être fouillées, en présence parfois de leurs enfants, avec l'intention semble-t-il de les humilier ainsi que leur famille. Les fouilles, qui avaient prétendument pour but de retrouver des armes, ont eu lieu entre le 27 novembre et le 11 décembre et les femmes concernées étaient âgées de 20 à 69 ans. Treize enfants, dont plusieurs bébés, ont été également soumis à des fouilles, complètement dévêtus. Dans deux cas, un policier était présent pendant l'opération. Plus d'une fois, l'ordre de se dévêtir a été accompagné de cris, d'insultes et de menaces. Une femme âgée de 46 ans qui était enceinte de sept mois a déclaré qu'une policière

lui avait ordonné de se dévêtir pendant qu'une autre pointait sur elle une arme à feu. La fouille avait été effectuée devant les deux soeurs de la femme dévêtue, ses deux belles-soeurs et sa fille âgée de 14 ans. Les deux autres femmes ont été ensuite entièrement déshabillées. À la fin de la fouille, les policiers ont répandu sur le sol tout le contenu des placards. En réponse au rapport de l'organisation B'tselem, la police a fait état de "plusieurs perquisitions d'habitations de Palestiniens effectuées à Hébron, pendant lesquelles des fonctionnaires de police et des agents des forces de sécurité avaient eu recours à la force et causé des dommages matériels", sans faire d'observations sur les fouilles de personnes dévêtues. Le porte-parole des services de police de Judée et de Samarie (Cisjordanie) a déclaré que le premier rapport de l'organisation B'tselem était un "tissu de mensonges". (Ha'aretz, Jerusalem Post, 19 décembre)

155. Le 19 décembre, l'organisation B'tselem a accusé la police d'avoir fouillé trois autres femmes d'Hébron qu'elle avait forcées à se dévêtir. Ces femmes, âgées de 17 à 49 ans, ainsi que leurs enfants, avaient été obligées par quatre policières à se dévêtir les unes en présence des autres. Dans un cas, une femme qui avait une main bandée avait été giflée pour avoir refusé de se déshabiller. Elle a été en outre forcée à enlever son bandage. Cette femme a déclaré que son père avait été jeté au sol et passé à tabac par quatre policiers. La police a nié une accusation concernant la fouille d'une personne dévêtue et a ignoré les autres. Elle a renvoyé les plaignants au Département de l'inspection générale des services de police du Ministère de la justice. (Jerusalem Post, 20 décembre; Ha'aretz, 23 décembre)

b) Châtiments collectifs

i) Maisons ou pièces démolies ou murées

156. Le 16 octobre, le maire de Jérusalem, Ehud Olmert, a déclaré que, malgré les protestations internationales que pareilles actions avaient suscitées dans le passé, sa municipalité continuerait à démolir les maisons construites illégalement à Jérusalem-Est. S'adressant à des reporters au cours d'une visite de la ville avec le chef d'état-major, M. Olmert a déclaré que la municipalité avait constitué des dossiers sur des milliers de maisons de ce type et que, dès que les poursuites judiciaires contre ceux qui avaient construit illégalement seraient achevées, la municipalité procéderait aux démolitions. Par ailleurs, des urbanistes ont révélé que la construction de la route de ceinture de Jérusalem-Est, que la municipalité préconisait avec insistance depuis des années, entraînerait la démolition d'une quarantaine de maisons palestiniennes. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 17 octobre)

157. Le 25 novembre, cinq résidents palestiniens de Halhoul (secteur d'Hébron) ont demandé à la Haute Cour de justice qu'elle empêche les forces de sécurité de démolir leurs maisons. Les pétitionnaires ont aussi demandé à la Cour de prendre une ordonnance provisionnelle interdisant la démolition de leurs maisons dans l'attente des délibérations finales concernant leur demande. Les ordres de démolition auraient été émis au motif que les maisons étaient situées dans le secteur de la route 60, non constructible. Cependant, selon la pétition, ces maisons avaient été construites avant la pose du revêtement en dur de la route; de plus, la démolition des maisons laisserait les familles, qui avaient beaucoup

d'enfants, sans toit pour les abriter. Un juriste de l'Association palestinienne pour les droits de l'homme et l'environnement, qui représentait les résidents, a indiqué que les familles n'avaient pas d'autres biens et que leur expulsion était pour elles source de graves difficultés financières. Il a indiqué en outre qu'en vertu de la loi jordanienne, en vigueur dans ce secteur, les autorités n'étaient autorisées à démolir une maison que si sa construction contrevenait à un plan directeur détaillé. Un tel plan n'existait pas pour ce secteur. Le juriste a ajouté que la zone où se trouvaient les maisons avait été affectée auparavant à la construction. Cependant, en 1982, le gouvernement militaire avait préparé un nouveau plan directeur pour Halhoul, qui réduisait le périmètre de la municipalité de 45 %. Les terres appartenant aux cinq pétitionnaires faisaient partie de celles qui avaient été prises à la ville. Ce secteur était désigné comme zone agricole non constructible. Cependant, a fait valoir le juriste, des permis de construction avaient été délivrés à toutes les colonies juives qui y étaient situées. En outre, il a allégué que la route 60 n'avait été construite que pour servir aux colons et a conclu que les ordres de démolition des maisons qui la bordaient visaient à empêcher l'expansion d'Halhoul et à réserver ses terres aux colons. (Ha'aretz, 26 novembre)

ii) Imposition de couvre-feux, fermeture ou bouclage de secteurs

158. Le 24 septembre, des centaines de Palestiniens ont manifesté près de l'entrée du marché de gros d'Hébron, exigeant la réouverture du marché, fermé depuis le massacre du Tombeau des Patriarches (mosquée d'Abraham), en 1994. À la tête de la manifestation se trouvaient le maire d'Hébron, Mustafa Natshe, le Ministre de l'enseignement supérieur de l'Autorité palestinienne, le docteur Hanan Ashrawi, et le mufti de la région d'Hébron. Des dizaines de colons sont également arrivés sur les lieux et ont lancé des pierres sur les manifestants, qui ont tenté d'entrer dans le marché, mais qui en ont été empêchés par les FDI. Quatre Palestiniens ont été arrêtés car ils étaient soupçonnés d'avoir lancé des pierres. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 25 septembre)

159. Le 24 septembre, un groupe d'environ 25 activistes du mouvement "La paix maintenant" a manifesté à l'entrée de la nouvelle route reliant Jérusalem à Goush Etzion pour protester contre l'interdiction faite aux Palestiniens d'emprunter la route. Les manifestants brandissaient des banderoles sur lesquelles on pouvait lire "La route de l'apartheid" et "Pas de paix au bout du tunnel". (Jerusalem Post, 25 septembre)

160. Le 25 septembre, les territoires ont été bouclés en raison des heurts nombreux et violents entre soldats des FDI et Palestiniens manifestant contre l'ouverture du tunnel Hashmonean à Jérusalem. (Ha'aretz, 26 septembre; Jerusalem Post, 27 septembre)

161. Le 25 septembre, des dizaines de Palestiniens ont manifesté à la jonction de Netzarim contre la fermeture de la route reliant Gaza à Khan Younis et ont affronté les soldats. (Ha'aretz, 26 septembre)

162. Le 26 septembre, le couvre-feu a été imposé à Hébron en raison des affrontements violents entre résidents et soldats des FDI. Le couvre-feu a également été imposé dans plusieurs villes de Cisjordanie et plusieurs villages ont été bouclés. (Ha'aretz, 27 septembre)

163. Le 26 septembre, un couvre-feu strict a été imposé sur la ville d'Hébron. Les Palestiniens ont également été empêchés de quitter leurs villes et leurs villages. (The Jerusalem Times, 4 octobre)

164. Le 28 septembre, les FDI ont bouclé toutes les grandes villes de Cisjordanie. De plus, le couvre-feu a été imposé au camp de réfugiés de Fawar et au village de Beit Ummar. (Ha'aretz, 29 septembre)

165. Le 29 septembre, parallèlement au bouclage total des territoires, les FDI ont, semble-t-il, lancé une opération baptisée "Opération champ d'épines", consistant à boucler toutes les villes sous contrôle palestinien et à imposer le couvre-feu dans les villages arabes situés dans les secteurs tenus par Israël. Dans le cadre de cette même opération, les FDI ont également renforcé leur présence dans les territoires, notamment en déployant des francs-tireurs, des chars, des armes lourdes et des hélicoptères de combat Cobra, afin d'empêcher de nouveaux troubles. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 30 septembre)

166. Le 29 septembre, des dizaines de jeunes Palestiniens ont violé le couvre-feu en vigueur à Hébron depuis le 26 septembre; ils ont érigé des barricades dans les rues et lancé des pierres. Ils ont été dispersés par les FDI, qui ont procédé à une interpellation. (Ha'aretz, 30 septembre)

167. Le 1er octobre, des soldats des FDI ont arrêté des dizaines de Palestiniens qui avaient enfreint le couvre-feu à Hébron. Ils ont procédé à ces arrestations au moment où des enfants de colons transformaient les rues désertées de la ville en terrain de jeu. Un Palestinien âgé de 60 ans a déclaré que son fils de 15 ans avait été arrêté alors qu'il passait le seuil de sa maison et pénétrait dans la cour de celle-ci. Le Palestinien en question a déclaré à un reporter de Reuter que cette arrestation était une provocation et que les résidents vivaient comme dans un camp de détention, où les soldats des FDI interdisaient aux Palestiniens ne serait-ce que de regarder par la fenêtre, tandis que les colons pouvaient se promener librement dans les rues palestiniennes. Les Palestiniens auraient afflué dans les marchés de fruits et légumes de la ville au cours d'une suspension de quatre heures du couvre-feu imposé par les militaires, afin d'acheter des provisions au cas où celui-ci serait maintenu. Hébron serait la seule ville palestinienne à laquelle aurait été imposé un couvre-feu total, avec une interruption de quatre heures de l'aurore à 8 heures du matin. À l'exception de quelques boutiques qui étaient ouvertes à ces heures, les commerces étaient fermés et les enfants n'allaient pas à l'école. Ailleurs dans les territoires, la plupart des résidents étaient également confinés aux endroits où ils vivaient, et une double rangée de points de contrôle des FDI et des Palestiniens créait un no man's land aux abords des principales villes, où des chars des FDI se tenaient prêts. Dans certaines villes, les policiers palestiniens se tenaient dans des bunkers fortifiés surplombant la position israélienne, et les soldats des FDI dans des miradors neufs surplombant la ville. À Tulkarm, les services de sécurité auraient commencé à construire de hautes barrières et des postes de commandement de première ligne, qui selon un officier supérieur de l'armée seraient similaires à ceux qui existent au Liban. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 2 octobre)

168. Le 2 octobre, les services de sécurité ont levé les "bouclages internes" qui avaient été imposés dans les territoires. Les couvre-feux imposés aux

villages de Kalandiya et de Hizma, dans le district de Ramallah, ont aussi été levés. En outre, il a été décidé d'alléger plusieurs restrictions à l'importation de denrées alimentaires et de fournitures médicales dans les territoires et à l'entrée de patients en Israël aux fins de traitement. (Ha'aretz, 3 octobre)

169. Le 2 octobre, la circulation s'est totalement arrêtée en Cisjordanie et dans la bande de Gaza pendant cinq minutes, en témoignage de soutien à l'Autorité palestinienne et pour protester contre le bouclage. (Jerusalem Post, 3 octobre)

170. Le 3 octobre, le Ministre de la défense, Yitzhak Mordechai, a convoqué une réunion d'officiers supérieurs des services de sécurité afin d'évaluer la situation dans les territoires. Il a décidé d'atténuer graduellement le bouclage qui maintenait près d'un million de Palestiniens confinés dans leurs villes et leurs villages. Pour commencer, il a ordonné que les chars se retirent des faubourgs des villes palestiniennes et retournent dans les bases voisines. Il a aussi atténué le bouclage interne qui avait été imposé au district de Bethléem. Des sources du Ministère de la défense ont déclaré que M. Mordechai voulait ouvrir peu à peu les zones sous contrôle palestinien et permettre que de plus grandes quantités de marchandises soient importées dans la zone autonome et exportées de celle-ci. Ces sources ont souligné que toutes les dispositions seraient prises en fonction des considérations de sécurité. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 4 octobre)

171. Le 5 octobre, une cinquantaine d'activistes de l'organisation La paix maintenant, d'écrivains et d'intellectuels se sont rendus à Hébron pour protester contre le couvre-feu en vigueur dans la ville depuis 10 jours, suite aux récentes explosions de violence dans les territoires. L'organisation La paix maintenant, qui avait organisé la visite à l'invitation du maire d'Hébron, Mustafa Natshe, a affirmé que le couvre-feu n'avait été prorogé que pour assurer la sécurité des colons juifs et des visiteurs. Le romancier David Grossman a déclaré que le groupe était venu manifester sa solidarité avec les Palestiniens subissant le couvre-feu. Il a dit aux résidents palestiniens qu'il avait honte qu'ils aient été emprisonnés chez eux afin que les colons puissent tenir leur célébration dehors. (Jerusalem Post, 6 octobre)

172. Le 5 octobre, l'armée a atténué le bouclage interne imposé aux districts de Djénine et de Bethléem. Elle a aussi levé pendant quelques heures le couvre-feu à Hébron et dans les villages de Beit Omar, El Aroub et Hawarta afin que les résidents puissent faire des provisions. Le bouclage interne des zones contrôlées par les Palestiniens en Cisjordanie et dans la bande de Gaza était cependant toujours en vigueur, ce qui empêchait plus de 2 millions de Palestiniens d'entrer en Israël. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 6 octobre)

173. Le 6 octobre, les services de sécurité ont levé le bouclage interne imposé à Hébron, Jéricho et aux villages des régions de Djénine et de Tulkarm. Presque tous les bouclages internes qui avaient été imposés 11 jours auparavant auraient été intégralement levés. Parallèlement, les FDI ont autorisé l'entrée de denrées alimentaires dans la bande de Gaza au point de contrôle de Karni. (Ha'aretz, 7 octobre)

174. Le 7 octobre, le bouclage interne imposé à Tulkarm et à Kalkiliya a été levé. (Ha'aretz, 8 octobre)

175. Le 11 octobre, des dizaines d'activistes du Meretz et Palestiniens ont organisé un défilé commun dans les rues de Bethléem, bien que la ville restât une "zone militaire bouclée". Les participants portaient une grande banderole représentant les drapeaux israélien et palestinien et portant la mention "Deux États, deux peuples – un seul avenir". Le maire de Bethléem a déclaré que les deux peuples n'avaient pas d'autre choix que de vivre ensemble et a protesté contre les mesures de bouclage qui empêchaient les résidents de se rendre à Jérusalem. (Ha'aretz, 13 octobre)

176. Le 11 octobre, il a été signalé que le blocus de la ville de Naplouse était entré dans sa troisième semaine. (The Jerusalem Times, 11 octobre)

177. Le 15 octobre, les services de sécurité ont levé le bouclage interne imposé à Naplouse après 20 jours. C'était le dernier encore en vigueur dans les territoires. (Ha'aretz, 16 octobre; également relaté dans The Jerusalem Times, 18 octobre)

178. Le 15 octobre, il a été rapporté que l'organisation de défense des droits de l'homme B'tselem avait exigé que le commandant en chef de la région centre, le général Uzi Dayan, enlève le barrage routier en ciment de l'entrée d'un quartier de Beit Jala. Ce barrage, qui avait été mis en place 12 jours plus tôt, empêchait les véhicules de pénétrer dans le quartier, où vivent 150 Arabes israéliens, résidents étrangers et Palestiniens des territoires. En conséquence, les ordures ne pouvaient être enlevées et les résidents ne pouvaient être ravitaillés en pétrole, et autres marchandises, ni bénéficier d'autres services. En outre, les résidents, qui étaient obligés de parcourir à pied environ un kilomètre pour atteindre la route principale, se plaignaient que le barrage routier empêchait les équipes de secours d'atteindre le quartier en cas d'urgence. (Ha'aretz, 15 octobre)

179. Le 23 octobre, Israël a imposé un bouclage illimité à la totalité de la Cisjordanie et de la bande de Gaza et a mis ses forces de sécurité en état d'alerte "rouge" après que des notifications eurent été reçues selon lesquelles le Jihad islamique organiserait une attaque suicide à la fin du mois pour marquer l'anniversaire de l'assassinat de son dirigeant, Fathi Shakaki. Pendant ce bouclage de durée indéfinie, il était interdit à tous les Palestiniens d'entrer en Israël. Toutefois, les personnalités palestiniennes, 270 médecins et agents sanitaires travaillant à Jérusalem-Est et les cas humanitaires urgents seraient autorisés à s'y rendre, à condition qu'ils aient l'accord du Coordonnateur gouvernemental des activités dans les territoires. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 24 octobre)

180. Le 24 octobre, les autorités israéliennes ont annoncé le bouclage total jusqu'à nouvel ordre de Cisjordanie et de la bande de Gaza. (The Jerusalem Times, 25 octobre)

181. Le 29 octobre, les FDI ont imposé un couvre-feu au village de Husan à la suite de heurts entre soldats et jeunes qui protestaient contre le décès d'un

petit Palestinien battu à mort par un colon juif. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 30 octobre)

182. Le 5 novembre, les FDI ont mis un terme au bouclage de Djénine et Jéricho imposé à la suite des émeutes qui avaient eu lieu dans les territoires en septembre. (Ha'aretz, 6 novembre)

183. Le 9 novembre, un porte-parole des FDI a annoncé que 35 000 travailleurs palestiniens mariés, de plus de 30 ans, seraient autorisés à entrer en Israël à partir du lendemain. Le porte-parole a déclaré que 20 000 de ces travailleurs viendraient de Cisjordanie et les autres de la bande de Gaza. Le porte-parole a aussi annoncé que le passage de Karni entre Israël et la bande de Gaza serait ouvert sans restriction pour les importations et les exportations, et que le transport de marchandises de Gaza en Jordanie serait autorisé. (Ha'aretz, 11 novembre; Jerusalem Post, 10 et 11 novembre)

184. Le 16 novembre, les FDI ont encore assoupli le bouclage des territoires en faisant passer à 15 000 (8 000 travailleurs de Cisjordanie et 7 000 de la bande de Gaza) le nombre de permis de travail délivrés aux Palestiniens, ce qui portait à 50 000 le nombre total de travailleurs palestiniens autorisés à entrer en Israël. En outre, 500 marchands palestiniens supplémentaires ont été autorisés à entrer en Israël pour leurs affaires, ce qui portait le nombre des marchands autorisés à rentrer chaque jour à 2 250. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 17 novembre)

185. Le 18 novembre, le couvre-feu a été imposé à plusieurs villages du secteur d'Hébron lors d'une vaste opération de ratissage dans la région. (Ha'aretz, 19 novembre)

186. Le 11 décembre, les FDI ont bouclé Ramallah et la zone environnante jusqu'à nouvel ordre, à la suite d'un attentat "terroriste" au cours duquel une femme de colon et son fils avaient été tués non loin de Beit El. La mesure a été levée le 17 décembre. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 12 et 18 décembre; également relaté dans The Jerusalem Times, 13 décembre)

187. Le 22 décembre, les FDI ont imposé le couvre-feu sur la casbah d'Hébron, après que trois cocktails Molotov eurent été lancés sur des cibles israéliennes dans ce secteur. Le couvre-feu a été levé le 24 décembre. (Ha'aretz, 25 et 26 décembre; Jerusalem Post, 26 décembre)

188. Le 25 décembre, les FDI ont imposé le couvre-feu sur le secteur de la casbah d'Hébron à la suite d'un incident au cours duquel trois bombes explosives avaient été lancées sur des colons et des soldats. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 26 décembre)

189. Le 26 décembre, les FDI ont ouvert la route de Netzarim au trafic palestinien. Cette opération n'a provoqué ni troubles ni manifestations parmi les colons. (Ha'aretz, 27 décembre)

190. Le 26 décembre, les FDI ont imposé le couvre-feu sur le secteur de Beit Hadassah, à Hébron, en réponse à un jet de bombe incendiaire. Les FDI ont en

autre ordonné aux marchands de ce secteur de fermer leurs magasins. Les marchands ont mal accueilli cette mesure. (Ha'aretz, 27 décembre)

iii) Autres formes de châtements collectifs

191. Le 22 décembre, les FDI ont ordonné aux marchands du secteur du marché d'Hébron de fermer leurs magasins après qu'une bombe incendiaire eut été lancée sur un avant-poste des FDI, près de Beit Hadassah. (Ha'aretz, 23 décembre)

c) Expulsions

192. Aucune information n'était disponible.

d) Situation économique et sociale

193. Le 25 septembre, à l'appel de l'Autorité palestinienne, une grève des commerces a été observée à Jérusalem pour protester contre l'ouverture d'un tunnel à proximité de la mosquée Al-Aqsa. (The Jerusalem Times, 27 septembre)

194. Le 2 octobre, il a été signalé que les zones placées sous le contrôle de l'Autorité palestinienne commençaient à manquer de carburant, de gaz et de produits laitiers en conséquence du couvre-feu permanent imposé par Israël. Les réserves de produits alimentaires de première nécessité devaient être épuisées à la fin de la semaine. (The Jerusalem Times, 4 octobre)

195. Le 3 octobre, Israël a autorisé 50 camions vides à passer le point de contrôle d'Erez afin de charger des denrées alimentaires en Israël avant de retourner dans la bande de Gaza. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 4 octobre)

196. Le 4 octobre, il a été rapporté qu'un bouclage total était en vigueur dans la bande de Gaza depuis le 31 septembre, et qu'Israël interdisait l'importation de denrées alimentaires aux points de passage de Karni, Rafah et Erez (90 % des denrées alimentaires et des matières premières sont importées dans la bande de Gaza en provenance d'Israël ou via Israël). Des pénuries de produits laitiers frais se faisaient déjà sentir et les provisions de fruits et légumes réfrigérés commençaient aussi à s'épuiser. L'importation de matières premières en provenance d'Israël et du port d'Ashdod a été totalement suspendue de même que l'approvisionnement en fioul et en gaz à usage domestique. Des entrepreneurs ont signalé des pénuries de ciment et de gravier. L'exportation de produits de la bande de Gaza, en particulier de produits agricoles essentiellement destinés à la Cisjordanie, a été interdite pendant une semaine. Le 2 octobre, Israël a autorisé les agriculteurs à exporter plusieurs camions de goyaves. Cependant, des sources palestiniennes ont indiqué que ces camions avaient été retardés trop longtemps aux barrages routiers et qu'ils avaient dû faire demi-tour, les fruits n'étant plus exportables. Les autorités israéliennes ont autorisé 50 camions à se rendre au port d'Ashdod. Cependant, selon des sources palestiniennes, l'annonce de l'autorisation n'a été reçue que tard dans la nuit, ce qui a empêché nombre de marchands et de chauffeurs de coordonner leurs achats. La perte de revenus subie par les 19 000 travailleurs qui allaient en Israël a entraîné une récession qui s'est répercutée sur les activités économiques de Gaza. Dans ce territoire, un bouclage interne a été imposé à la région de Muasi, une zone agricole à l'ouest de Khan Younis où se trouvent des

implantations du Goush Katif. Il a été interdit aux résidents palestiniens, y compris les patients, d'emprunter la route directe pour Khan Younis, qui ne représente qu'un trajet de cinq minutes. Ils n'ont été autorisés à passer la frontière et à exporter leurs produits vers les marchés locaux que par Rafah, ce qui rallonge considérablement le voyage. Le maire et le Gouverneur de Khan Younis n'ont pas pu entrer dans la zone de Muasi à cause du barrage routier installé par les FDI à l'entrée de Khan Younis, près de la colonie Neveh Dekalim. En outre, seuls six médecins et deux auxiliaires médicaux ont été autorisés à pénétrer dans cette zone pendant une heure et demie afin d'examiner des patients. Quelque 300 élèves de Khan Younis n'ont pas pu aller à l'école pendant une semaine. Seuls les cas médicaux urgents, comme les patients de cardiologie ou de cancérologie, ont été autorisés à entrer en Israël. De nombreux autres patients, qui avaient des rendez-vous pour se faire soigner en Israël ou à Jérusalem-Est n'ont pas été autorisés à quitter la bande de Gaza, et les familles des patients hospitalisés à l'extérieur n'ont pas été autorisées à rendre visite à ces derniers. (Ha'aretz, 4 octobre)

197. Le 6 octobre, le maire de Bethléem et le Ministre du tourisme de l'Autorité palestinienne, Elias Freij, ont accusé Israël de causer un préjudice grave à l'industrie touristique palestinienne. M. Freij a demandé à rencontrer son homologue israélien afin d'examiner le problème des touristes et des pèlerins chrétiens qui souhaitent visiter la ville, de même que la crise générale que connaît le tourisme. Une semaine et demie plus tôt, les FDI avaient déclaré Bethléem et d'autres villes de Cisjordanie sous contrôle palestinien "zones militaires bouclées". Les touristes souhaitant se rendre à Bethléem devaient quitter leur car avant le barrage routier de Gilo, à l'entrée nord de la ville, et parcourir à pied plusieurs centaines de mètres jusqu'à l'autre côté du barrage routier, où des autocars palestiniens venaient les chercher. M. Freij et les guides touristiques israéliens ont affirmé que ces nouveaux arrangements avaient des effets très préjudiciables sur le tourisme dans la région. (Ha'aretz, 7 octobre)

198. Le 7 octobre, il a été rapporté que l'association Médecins pour les droits de l'homme avait envoyé du matériel de premier secours et d'urgence à l'hôpital pour enfants Muhammed Ali Muhtasab à Hébron et à l'Union des comités de travailleurs de la santé à Beit Sahour. Cet envoi, d'une valeur de plusieurs milliers de shekels, était financé par les contributions de particuliers en Israël et consistait en des infusions, des antibiotiques et des désinfectants. L'association se préparait également à envoyer du lait en poudre dans la région d'Hébron à la suite d'informations selon lesquelles il y aurait de graves pénuries de lait. Dans un rapport rendu public le 7 octobre, Médecins pour les droits de l'homme déclarait que le bouclage interne imposé à la Cisjordanie avait été préjudiciable non seulement pour les patients dans un état grave qui étaient retardés aux barrages routiers mais aussi pour les patients suivant un traitement prolongé ou préventif dans des dispensaires de village, dans les hôpitaux de Jérusalem-Est et dans les instituts médicaux en général. Le directeur de l'hôpital ophtalmologique Saint John à Jérusalem-Est a indiqué que depuis que les violences avaient éclaté dans les territoires, le 25 septembre, l'hôpital avait traité huit personnes blessées aux yeux par des balles de caoutchouc ou par des coups de matraque. Un seul de ces blessés venait d'une localité en dehors de Jérusalem. Médecins pour les droits de l'homme a déclaré qu'à en juger par le nombre total de blessés en Cisjordanie et dans la bande de

Gaza, il semblait que de nombreux blessés qui auraient eu besoin d'un traitement de pointe ou d'urgence pour les yeux étaient empêchés d'atteindre l'hôpital, le seul de son espèce dans les territoires. (Ha'aretz, 7 octobre)

199. Le 9 octobre, il a été signalé qu'en raison du bouclage, un certain nombre d'entreprises de Gaza avaient fermé et que toute exportation de textiles avait été suspendue. En outre, 800 conteneurs de matières premières et de marchandises importées diverses étaient bloqués aux ports d'Ashdod et de Haïfa, faute d'autorisation de les acheminer vers les zones autonomes. (Ha'aretz, 9 octobre)

200. Le 11 octobre, il a été signalé que la ville de Naplouse était complètement coupée du reste de Cisjordanie pour la troisième semaine consécutive. Les étudiants ne pouvaient accéder à l'Université Al Najah. L'activité commerciale de Naplouse était gravement perturbée. (The Jerusalem Times, 11 octobre)

201. Le 13 octobre, le Ministre du travail de l'Autorité palestinienne a reçu des autorités israéliennes 3 814 nouveaux permis de travail, ce qui porte à 8 282 le nombre total de permis reçus à ce jour pour les habitants des territoires palestiniens qui travaillent à l'intérieur de la ligne verte. (The Jerusalem Times, 18 octobre)

202. Le 13 octobre, il a été rapporté qu'il avait été constaté que, chaque fois que les mesures de bouclage étaient levées, beaucoup d'employeurs israéliens décidaient de ne plus embaucher de Palestiniens à cause des absences fréquentes et imprévues. (Ha'aretz, 13 octobre)

203. Le 18 octobre, un communiqué de l'agence d'information palestinienne Wafa a révélé qu'Israël avait annoncé la délivrance de 35 000 permis à l'intention de Palestiniens souhaitant travailler en Israël, mais que 3 000 travailleurs seulement avaient passé la frontière à un point de passage donné tandis que 2 000 autres étaient allés travailler dans la zone industrielle d'Erez. Selon ce communiqué, le blocus de Gaza avait été partiellement levé afin de permettre, dans une certaine mesure, la circulation de marchandises et de personnes entre la bande de Gaza et Israël. Par ailleurs, plusieurs travailleurs se sont plaints que, alors même qu'ils étaient en possession d'un permis les autorisant à travailler en Israël, les soldats déchiraient leur permis ou les empêchaient d'entrer en Israël. S'ils parvenaient quand même à atteindre leur lieu de travail en Israël, la police leur faisait subir des tracasseries au motif qu'ils étaient entrés en Israël sans permis. Selon certaines informations l'armée intervenait dans les activités de la vie quotidienne de plusieurs villes de Cisjordanie et empêchait les agriculteurs d'arriver jusqu'à leurs champs pour faire les récoltes. (The Jerusalem Times, 18 octobre)

204. Le 1er novembre, le Coordonnateur spécial des Nations Unies dans les territoires occupés a fait une déclaration à Gaza; il a dit que selon les estimations, le revenu national réel de Cisjordanie et de la bande de Gaza avait baissé de près de 23 % entre 1992 et 1996. Le taux de chômage moyen au cours de la même période était passé de 10 % au taux actuel d'environ 30 %. Le salaire réel du Palestinien moyen ayant un travail avait chuté de quelque 20 % depuis les derniers mois de 1995. L'élévation du taux de chômage et la baisse des salaires avaient conduit à une diminution de la consommation moyenne des ménages

depuis la fin de 1995. En compensation, les ménages avaient fait un effort plus soutenu sur le marché du travail, diminué leurs économies et emprunté davantage. Le Coordonnateur spécial a ajouté qu'en empêchant les Palestiniens de se rendre à leur travail en Israël, le bouclage de Cisjordanie et de la bande de Gaza avait joué un rôle important dans la détérioration de la situation économique. Il était expliqué dans le rapport que les bouclages avaient influé de façon déterminante sur la mobilité du travail et des biens, les taux de croissance économique, la situation du marché du travail et, par conséquent, le niveau de vie des familles. (Jerusalem Post, 3 novembre)

205. Le 10 novembre, le Président de l'Autorité palestinienne, Yasser Arafat, a dit au Président de l'Histadrout (Confédération générale israélienne du travail), Amir Peres, que l'Autorité palestinienne perdait en moyenne 9 millions de dollars du fait du bouclage. M. Peres a déclaré qu'un taux de chômage de 60 % dans la bande de Gaza et dans les territoires autonomes ne nuisait pas qu'aux Palestiniens, mais aussi à l'ensemble de la région. Il a souligné qu'un règlement politique pouvait empêcher la circulation de missiles et de tanks, mais non arrêter un homme affamé. (Ha'aretz, 11 novembre)

206. Le 22 décembre, l'association Médecins pour les droits de l'homme a demandé à la Haute Cour d'ordonner aux FDI d'établir et de publier des règles obligatoires concernant l'entrée en Israël de patients palestiniens résidant dans les territoires. L'association a demandé que chaque réponse à toute demande d'entrée soit justifiée par écrit et que des recours soient prévus. Elle a affirmé que la non-publication de règles de cette nature par les FDI contrevenait à la Convention de La Haye aux termes de laquelle une puissance occupante doit autoriser les patients provenant d'un territoire occupé à recevoir des soins médicaux d'urgence dans d'autres secteurs. Elle a signalé que depuis l'imposition de la fermeture permanente des territoires en 1993, elle avait traité des milliers de demandes émanant de patients qui avaient à se rendre en Israël pour y recevoir des soins médicaux. Elle a déclaré que nul n'avait connaissance des règles sur lesquelles les FDI se fondaient pour décider si les demandes avaient ou non un caractère d'urgence. De plus, les décisions d'accorder des autorisations étaient fréquemment arbitraires et fortuites. L'association a cité, à titre d'exemple, le cas d'une jeune fille âgée de 16 ans, résidant à Gaza, qui s'était vu refuser l'autorisation d'entrer en Israël pour y subir une opération cardiaque urgente. La notification de refus n'était pas accompagnée d'une explication raisonnable. La jeune fille n'avait été autorisée à entrer en Israël qu'après l'intervention de l'organisation en sa faveur. Dans un exemple similaire, un jeune enfant âgé de 3 ans, originaire de la bande de Gaza, qui devait lui aussi subir une opération cardiaque urgente en Israël, n'avait été autorisé à entrer dans ce pays qu'après l'intervention de l'association. Cette dernière a affirmé que l'existence de règles claires aurait empêché la mort de bébés à des barrages routiers et des retards dans le traitement médical (dialyse ou rayons X) de patients provenant de la bande de Gaza. (Ha'aretz, 23 décembre)

207. Le 24 décembre, il a été rapporté que l'atmosphère des fêtes de Noël à Bethléem était très loin de l'euphorie qui avait régné dans cette ville en 1995 à la suite du retrait des FDI. Les autorités subissaient apparemment une crise financière qui ne leur permettait que difficilement de trouver les fonds nécessaires pour financer les feux d'artifice, les décorations, les opérations

de nettoyage, les réparations routières et les milliers de lampes électriques multicolores nécessaires pour embellir la cité pendant les fêtes qui ont lieu à Noël à l'occasion de la messe de minuit. (Jerusalem Post, 24 décembre)

208. Le 27 décembre, il a été rapporté que le directeur du Ministère de la santé de l'Autorité palestinienne, le docteur Imad Trawiya, avait informé l'association Médecins pour les droits de l'homme qu'il existait un désaccord total entre les Ministères de la santé de l'Autorité palestinienne et de l'État israélien depuis le changement de gouvernement en Israël. Le docteur Trawiya déplorait qu'au lieu d'étudier des projets conjoints avec Israël, les Palestiniens se voyaient obligés de discuter de la question de la délivrance d'autorisations d'entrée à des malades. Le docteur Njar, représentant palestinien aux comités conjoints de recours, a fait état de difficultés spéciales gênant le transfert de patients de Gaza et aux hôpitaux de Jérusalem-Est. Il a indiqué, par exemple, que des patients qui devaient suivre un traitement ophtalmologique à l'hôpital Saint John de Jérusalem-Est n'avaient pas reçu, après six mois d'attente, les autorisations requises pour entrer en Israël. D'après les chiffres soumis par Médecins pour les droits de l'homme, sur 400 demandes d'autorisation déposées en septembre, 250 seulement avaient été approuvées contre 276 sur 386 en octobre. En d'autres termes, un tiers environ des Palestiniens orientés vers des établissements de soins israéliens par les comités médicaux palestiniens ne pouvaient pas obtenir l'autorisation d'entrer en Israël. (Ha'aretz, 27 décembre)

e) Autres faits nouveaux

209. Le 24 septembre, il a été signalé que le commandant en chef des forces de la région centre, le général Uzi Dayan, avait ordonné la fermeture pendant six mois de deux organisations caritatives d'Hébron, sous le motif qu'elles étaient affiliées au Hamas. (Ha'aretz, 24 septembre)

210. Le 10 octobre, l'organisation israélienne de défense des droits de l'homme B'tselem a accusé la police israélienne d'avoir, le 27 septembre 1996, tiré à balles réelles sur les fidèles présents dans la mosquée Al-Aqsa lors de la prière du vendredi. Une enquête menée par cette organisation a établi qu'aucun des policiers n'était menacé lorsqu'ils avaient tiré. Le rapport détaillé contenait le témoignage de témoins oculaires et des personnes blessées. Il est apparu qu'un éclat retiré du corps d'un blessé, Amman Siam, âgé de 23 ans, provenait d'une balle réelle. Toujours d'après B'tselem, la police avait aussi tiré de près des balles en caoutchouc. Un grand nombre de blessés avaient été atteints à la tête et au thorax par des tirs effectués à une distance de moins de 36 mètres, en violation des règlements sur l'emploi des balles en caoutchouc. Un Palestinien, Jawad Bazlameet, avait été tué, atteint à la tête, par une balle en caoutchouc qui avait pénétré dans son crâne. B'tselem indiquait également que les autorités israéliennes avaient empêché les équipes médicales et les ambulances palestiniennes d'entrer dans l'enceinte sacrée. Celles-ci ont été contraintes d'attendre pendant plus d'une heure et demie avant d'y être admises. (The Jerusalem Times, 11 octobre)

211. Le 18 octobre, quelques dizaines de membres du Parti Meretz ont défilé avec plusieurs dizaines de résidents de Ramallah depuis la route Jérusalem-Ramallah jusqu'à la municipalité d'El-Bireh. Là, les participants, qui étaient près

de 120, ont tenu une conférence de presse à laquelle ont participé des représentants du Conseil palestinien de Ramallah, le chef du Fatah dans les territoires et le chef de la sécurité pour la région de Ramallah; Dedi Zucker, membre de la Knesset, qui y participait également, a déclaré que la délégation du Meretz voulait marquer sa solidarité avec les résidents d'El-Bireh et de Ramallah en s'associant à leur manifestation contre les retards incessants dans la mise en oeuvre du processus de paix. (Jerusalem Post, 20 octobre)

212. Le 18 octobre, il a été signalé que des maisons de la région de Bethléem risquaient d'être inondées de boue en conséquence d'une décision des autorités israéliennes de paver une nouvelle rocade dans la région de Bir Awnah, au nord de Beit Jala. Les autorités israéliennes avaient amoncelé la terre jusqu'à un niveau supérieur à celui des maisons. (The Jerusalem Times, 18 octobre)

213. Le 25 octobre, il a été signalé que 42 des Palestiniens qui avaient été blessés au cours des événements récents étaient toujours en traitement dans les hôpitaux de Gaza et de Cisjordanie. Le Ministre de la santé de l'Autorité palestinienne, le docteur Riyad Al-Zaanoun, a déclaré que trois d'entre eux étaient toujours dans un état critique. Il a dénoncé le caractère inhumain de la politique israélienne consistant à tarder à délivrer des permis aux patients qui avaient été dirigés vers des hôpitaux en Israël, à Jérusalem-Est ou en Jordanie. (The Jerusalem Times, 25 octobre)

214. Le 29 octobre, on a appris de source palestinienne officieuse que les FDI avaient posé des mines autour des avant-postes de la jonction de Netzarim (bande de Gaza). Commentant cette accusation, un porte-parole des FDI a déclaré que les FDI ne donnaient pas d'information sur le déploiement de leurs forces ou de leurs armes. Répondant à la question sur le point de savoir si des panneaux mettaient le public en garde dans le secteur, le porte-parole a déclaré que l'avant-poste était entouré de plusieurs clôtures et qu'une personne qui restait à l'extérieur ne s'exposait à aucun danger. (Ha'aretz, 30 octobre)

215. Le 1er novembre, le mufti de Jérusalem et de Palestine a dit en chaire, à la mosquée Al-Aqsa, que les médecins israéliens encourageaient les Palestiniennes enceintes à avorter. Selon lui, ces médecins, en particulier lorsqu'ils étaient religieux, disaient aux Palestiniennes enceintes de Jérusalem-Est que le fœtus qu'elles portaient souffrait de maladies ou d'une malformation et "semaient la crainte et le doute dans leur coeur" alors qu'il apparaissait plus tard clairement que leurs affirmations étaient sans fondement aucun. Selon le mufti, cette attitude visait vraisemblablement à réduire la population palestinienne, et il a appelé les fidèles à ne pas suivre l'avis des docteurs israéliens, mais à éviter les avortements sauf lorsque la vie de la mère était en danger. (Ha'aretz, 3 novembre)

216. Le 1er novembre, il a été signalé que le waqf islamique de Jérusalem avait vivement protesté contre une nouvelle mesure prise par Israël dans le village de Silwan : une organisation baptisée Société pour le développement de Jérusalem-Est avait commencé à prélever des droits d'entrée sur les touristes qui visitaient le bassin de Silwan. Selon les responsables du waqf, l'entreprise était liée à la municipalité de Jérusalem-Ouest. Le waqf a indiqué que le bassin, lieu où Jésus aurait guéri des aveugles et des lépreux, faisait partie

du patrimoine islamique depuis les premières années de l'islam. (The Jerusalem Times, 1er novembre)

217. Le 5 novembre, l'organisation de défense des droits de l'homme Al-Haq a indiqué, dans un communiqué, que des soldats israéliens avaient endommagé et confisqué des biens appartenant aux familles Ka'abana et Yattawi, familles qu'ils avaient aussi expulsées de l'endroit où elles vivaient depuis plus de 20 ans. Les deux familles bédouines avaient reçu l'ordre d'évacuer le secteur situé à proximité du village de Ramoun, dans le district de Ramallah, sous le motif qu'elles vivaient trop près d'une zone militaire fermée. (The Jerusalem Times, 8 novembre)

218. Le 26 novembre, l'Autorité palestinienne a accepté d'autoriser Israël à installer deux caravanes près de la mosquée Nabi Yusef, en remplacement des installations incendiées par des manifestants palestiniens durant les affrontements de septembre. (The Jerusalem Times, 29 novembre)

219. Le 2 décembre, la police a fermé à Umm al-Fahm et Nazareth les bureaux de deux organisations de secours soupçonnées de fournir de l'assistance à des familles d'activistes du Hamas qui auraient participé à la préparation ou à l'exécution d'attentats "terroristes". La fermeture des deux bureaux de l'Association d'aide humanitaire à Umm al-Fahm et d'un autre bureau, à Nazareth, a été exécutée sur des ordres émanant du général de division Amiram Levine, officier commandant du secteur nord. Ces organisations de secours figuraient sur la liste officielle des associations à but non lucratif qui collectaient des fonds pour venir en aide aux familles nécessiteuses dans les territoires. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 3 décembre)

220. Le 13 décembre, on a appris que le Consul général des États-Unis à Jérusalem avait accusé Israël de mener une politique de discrimination à l'égard des Américains d'origine palestinienne résidant à Jérusalem. En effet, ces derniers étaient obligés de choisir entre le droit de résider à Jérusalem et leur citoyenneté américaine. Le Consul général a indiqué qu'il avait eu connaissance de 60 cas de ce genre. Il a ajouté que plusieurs personnes dans cette situation hésitaient à aller aux États-Unis, même pour rendre visite à des parents mourants, par crainte de ne pas pouvoir revenir. (The Jerusalem Times, 13 décembre)

221. Le 16 décembre, le Ministère israélien de l'intérieur a refusé de renouveler le permis de séjour de femmes de Jérusalem-Est mariées à des citoyens jordaniens. De plus, les visas délivrés à leurs époux ont été invalidés. Les services du Ministère ont fait savoir que les couples dont les demandes de regroupement familial avaient été rejetées devaient quitter la ville dans un délai de 15 jours. (The Jerusalem Times, 20 décembre)

222. Le 24 décembre, devant la Haute Cour, le représentant du Ministère de l'intérieur s'est engagé à définir, dans un délai de trois à quatre mois, une nouvelle procédure concernant le traitement des demandes de cartes d'identité déposées par des Palestiniens résidant à Jérusalem-Est, en vue de remplacer une carte perdue. Les juges ont pris note d'une déclaration du représentant du Ministère de l'intérieur selon laquelle, dans l'attente d'une nouvelle procédure, les Palestiniens résidant à Jérusalem-Est qui souhaitaient obtenir

une nouvelle carte d'identité ne seraient plus tenus de présenter un certificat de déclaration de perte ou de vol délivré par un juge. Le Ministère accepterait, à la place de ce certificat, une déclaration faite devant l'un de ses fonctionnaires. (Ha'aretz, 25 décembre)

2. Mesures touchant à certaines libertés fondamentales

a) Liberté de circulation

223. Le 29 septembre, six cancéreux, deux malades du coeur nécessitant des soins d'urgence et deux enfants sous dialyse ont été empêchés de se rendre de Gaza en Israël, contrairement à un engagement pris par les services de sécurité, qui avaient promis que les malades du cancer et les personnes sous dialyse seraient autorisés à entrer dans le pays. Les deux ambulances qui devaient transporter d'urgence les patients à Jérusalem-Est et en Israël ont été arrêtées au point de passage d'Erez. Les appels lancés par les responsables palestiniens de la santé au Bureau de liaison à Gaza sont restés sans réponse. Selon l'Association Médecins pour les droits de l'homme, il y avait à peu près un mois que des patients étaient empêchés de se rendre en Israël, en raison de la politique indépendante menée par le Bureau de liaison de Gaza. Il a par ailleurs été signalé que les établissements médicaux de Cisjordanie devaient fonctionner avec des effectifs réduits en raison du bouclage des territoires. L'Association a lancé un appel au commandant des FDI pour la Cisjordanie demandant que les équipes médicales soient autorisées à circuler librement en Cisjordanie. Elle craignait que les effets du bouclage actuel soient les mêmes que ceux du bouclage précédent, imposé en mars : à cette époque, selon les chiffres communiqués par le Ministère de la santé de l'Autorité palestinienne, 60 % des agents de santé ne pouvaient se rendre sur leur lieu de travail, 70 % du système médical était paralysé et 245 dispensaires de villages avaient été fermés. (Ha'aretz, 30 septembre)

224. Le 29 septembre, des soldats des FDI ont empêché une Palestinienne sur le point d'accoucher de se rendre à l'hôpital à Naplouse. La femme, qui habitait le village de Burin, près de Naplouse, a dû accoucher à un barrage routier à Hawara. Le porte-parole du Bureau de coordination et de liaison a déclaré que les laissez-passer permettant de franchir les barrages étaient accordés dans certains cas, lorsque les demandes émanaient de l'Autorité palestinienne. Les patients qui arrivaient aux barrages sans qu'il y ait eu de coordination préalable ou sans qu'une demande ait été faite par l'Autorité palestinienne étaient refoulés. (Ha'aretz, 30 septembre)

225. Le 2 octobre, il a été rapporté qu'il était virtuellement interdit aux ambulances palestiniennes d'entrer en Israël, prétendument à cause de tentatives de faire entrer clandestinement dans le pays des gens qui n'étaient pas malades. L'Association Médecins pour les droits de l'homme s'est plainte que d'authentiques patients ayant besoin d'urgence d'une dialyse aient été également empêchés d'entrer dans le pays. (Jerusalem Post, 2 octobre)

226. Le 3 octobre, des patients ont été autorisés à quitter les territoires pour suivre un traitement en Israël. En outre, des officiers palestiniens ont été autorisés à passer de Gaza en Cisjordanie et vice versa. Cependant, Israël a empêché des Palestiniens de traverser le pont Allenby (Roi Hussein) après que

ceux-ci eurent refusé de demander des autorisations de voyage spéciales auprès de l'Administration civile. L'obligation de demander cette autorisation ferait partie des mesures imposées aux territoires à la suite des émeutes. (Ha'aretz, 4 octobre)

227. Le 6 octobre, le Ministre de la défense Yitzhak Mordechai a décidé d'autoriser les patients à quitter les territoires pour aller se faire soigner dans des hôpitaux en Israël. (Ha'aretz, 7 octobre)

228. Le 7 octobre, 2 000 travailleurs palestiniens ont été autorisés à entrer en Israël au point de contrôle d'Erez. (Ha'aretz, 8 octobre)

229. Le 8 octobre, 700 ramasseurs d'olives des territoires ont été autorisés à passer les barrages routiers pour se rendre à leur lieu de travail. En outre, les autorités israéliennes ont remis aux représentants de l'Autorité palestinienne des permis de sortie pour 50 des 3 000 chefs d'entreprise enregistrés de la bande de Gaza. (Ha'aretz, 8 octobre)

230. Le 9 octobre, les services de sécurité ont autorisé environ 10 000 travailleurs des territoires à entrer en Israël. En outre, le terminal de marchandises de Karni a rouvert et les camions transportant des denrées alimentaires ont pu entrer dans la bande de Gaza. Les services de sécurité ont cependant décidé de maintenir en vigueur l'état d'urgence proclamé dans les territoires par M. Mordechai 12 jours plus tôt à la suite des émeutes. Selon des officiers supérieurs, des effectifs nombreux des FDI, de la police et de la police des frontières restaient déployés dans les territoires. (Ha'aretz, 10 octobre)

231. Le 13 octobre, des responsables du Ministère de la défense ont déclaré qu'il avait été décidé en principe d'autoriser 35 000 travailleurs palestiniens à entrer en Israël. Cependant, les formalités étaient telles que moins de la moitié de ce nombre avaient pu bénéficier de cette mesure. Dans la bande de Gaza, de très nombreux Palestiniens se présentaient au point de contrôle d'Erez dans l'espoir d'obtenir une autorisation. La branche de Gaza du bureau chargé de délivrer les autorisations ne pouvait traiter que 3 000 demandes par jour, ce qui obligeait de nombreux résidents à rentrer chez eux bredouilles. Le porte-parole du Coordonnateur gouvernemental des activités dans les territoires a indiqué que les bureaux de Cisjordanie étaient plus importants et pouvaient imprimer un plus grand nombre d'autorisations que le bureau de la bande de Gaza. Sur les 35 000 autorisations qui étaient censées être émises, 25 000 intéressaient la Cisjordanie. Le porte-parole ne connaissait pas le nombre total de Palestiniens qui passaient la frontière pour aller travailler en Israël. Il a indiqué que 13 000 travailleurs étaient employés dans des zones industrielles sous contrôle israélien dans les territoires, venant s'ajouter aux quelques centaines qui détenaient encore des autorisations valides (personnel médical, commerçants et journalistes, etc.). Enfin, le porte-parole a souligné que tous ceux qui demandaient une autorisation n'en recevaient pas nécessairement une. Les demandeurs devaient être mariés, âgés de 30 ans ou plus, avoir une famille et n'avoir pas d'antécédents au regard des services de sécurité. Sur les 3 000 chefs d'entreprise enregistrés, 50 seulement étaient en possession d'autorisations d'entrée. Le représentant d'un chef d'entreprise s'est plaint du très petit nombre d'autorisations qui étaient émises et a estimé

qu'Israël accordait un grand nombre d'autorisations à des travailleurs dans son propre intérêt mais en délivrait moins aux chefs d'entreprise dont le travail produisait des revenus pour l'Autorité palestinienne. Par ailleurs, le point de passage de Karni a recommencé à fonctionner comme avant le bouclage général. Quelque 200 camions ont chargé et déchargé des marchandises selon la méthode "dos-à-dos" et, au total, 150 camions palestiniens en 10 convois ont été autorisés à entrer en Israël sous escorte chaque jour. Environ 2 700 camions de Gaza étaient autorisés à entrer en Israël avant la création de l'Autorité palestinienne. En outre, le nombre des camions autorisés à exporter des carrelages de la bande de Gaza en Israël a été limité à 7 par jour, bien que les fabricants soutiennent qu'il en faudrait 25 par jour pour qu'ils puissent honorer leurs commandes. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 14 octobre)

232. Le 15 octobre, il a été rapporté que 20 000 autorisations de travail en Israël avaient été délivrées à des travailleurs de Cisjordanie. Pour la bande de Gaza, 10 000 des 15 000 autorisations approuvées avaient été émises jusqu'ici. Une source appartenant aux services de sécurité a déclaré que si la situation dans les territoires restait calme, le nombre de Palestiniens autorisés à travailler en Israël serait porté à 50 000 par jour. (Ha'aretz, 16 octobre)

233. Le 17 octobre, 14 000 travailleurs de la bande de Gaza et 15 000 de Cisjordanie sont entrés en Israël pour travailler. (Ha'aretz, 18 octobre)

234. Le 24 octobre, les autorités israéliennes ont imposé un bouclage complet de la Cisjordanie et de la bande de Gaza pour des raisons de sécurité. Les services de sécurité israéliens auraient reçu des informations selon lesquelles des groupes de militants palestiniens se seraient préparés à lancer des attaques militaires contre Israël. Aucun Palestinien ne serait autorisé à entrer en Israël, et aucune marchandise palestinienne ne pourrait sortir de Cisjordanie ou de la bande de Gaza à destination des ports israéliens. (The Jerusalem Times, 25 octobre)

235. Le 28 octobre, il a été rapporté que des dizaines de camions chargés de denrées alimentaires n'avaient pu pénétrer dans la bande de Gaza parce que le point de passage de Karni était fermé. (Jerusalem Post, 28 octobre)

236. Le 29 octobre, le Directeur du Centre palestinien pour la protection des droits de l'homme et de l'environnement basé à Shu'fat, Shauki el-Issa, s'est adressé à la Haute Cour de justice pour qu'elle ordonne au Ministre de la défense, M. Mordechai, de l'autoriser à quitter Bethléem pour aller à l'aéroport Ben Gourion où il devait prendre l'avion pour les États-Unis afin de se marier. M. Issa a dit que son permis d'entrer en Israël avait été annulé du fait du bouclage du territoire et que le Bureau de coordination et de liaison n'avait pas admis que, comme il l'avait expliqué, sa situation justifiait l'octroi d'un permis. L'avocat de M. Issa a fait valoir dans sa demande que le refus d'octroyer un permis à son client était arbitraire et n'était pas fondé sur des considérations de sécurité puisque l'intéressé avait eu des dizaines de permis d'entrée en Israël au cours des quatre années écoulées, ce qui prouvait que les autorités israéliennes ne le considéraient pas comme une menace à la sécurité. (Ha'aretz, 30 octobre)

237. Le 12 novembre, des soldats des FDI ont empêché le Ministère de l'information de l'Autorité palestinienne d'organiser un tour de la vieille ville d'Hébron à l'intention de plusieurs diplomates et journalistes étrangers. Le responsable de ce ministère a déclaré que la mesure visait à cacher les actions des colons dans la ville, tandis que le maire d'Hébron pensait que la mesure avait pour but d'éviter que les diplomates ne soient importunés par les colons. (Ha'aretz, 13 novembre)

238. Le 20 novembre, le docteur Eyad Sarraj, éminent militant des droits de l'homme de Gaza, a déclaré qu'il avait été empêché de se rendre à une conférence à Oslo parce que les autorités israéliennes l'auraient considéré comme une menace à la sécurité. M. Sarraj, psychiatre, dirige le programme de santé mentale de la communauté de Gaza et est aussi Commissaire général de la Commission palestinienne indépendante pour les droits de l'homme. M. Sarraj, qui est également citoyen britannique, devait prendre la parole lors d'une conférence à l'Université d'Oslo sur le thème : "La citoyenneté et l'État au Moyen-Orient". (Jerusalem Post, 20 novembre)

239. Le 29 novembre, il a été signalé qu'Israël avait empêché les Palestiniens de la bande de Gaza de circuler sur la route reliant la jonction de Netzarim à la plage. Israël a également refusé d'autoriser les camions du Ministère des travaux publics de l'Autorité palestinienne à livrer le matériel nécessaire à la réparation des routes sur l'autoroute reliant Netzarim à l'entrée de Gaza et sur la route qui longe la mer au sud de Deir el-Balah. Les autorités israéliennes ont indiqué qu'elles avaient fermé la route pour des raisons de sécurité. (The Jerusalem Times, 29 novembre)

240. Le 10 décembre, il a été signalé que, sur instructions du Premier Ministre Benyamin Nétanyahou, 120 journalistes palestiniens environ avaient obtenu l'autorisation d'entrer en Israël à condition que leur arrivée soit coordonnée avec le Bureau de liaison. Par ailleurs, il a été signalé que les FDI avaient décidé de permettre à 300 familles chrétiennes de Cisjordanie de rendre visite à des parents en Israël et à Jérusalem-Est. (Ha'aretz, 10 décembre)

b) Liberté de l'enseignement

241. Le 24 septembre, il a été signalé que le commandant en chef des forces de la région centre, le général Uzi Dayan, avait ordonné pour huit jours la fermeture de l'Université et de l'Institut polytechnique d'Hébron. Le Ministre de l'enseignement supérieur de l'Autorité palestinienne, Hanan Ashrawi, a déclaré que la décision de fermer ces établissements était motivée par des considérations politiques qui n'avaient rien à voir avec la sécurité. Mme Ashrawi a fait savoir que l'Université et l'Institut polytechnique d'Hébron étaient des établissements d'enseignement palestiniens et non musulmans, comme le prétendaient les Israéliens. Elle a souligné que la fermeture de ces établissements s'inscrivait dans une politique de châtiments collectifs contre le peuple palestinien. (Ha'aretz, 24 septembre)

242. Le 11 octobre, il a été signalé que les autorités israéliennes avaient empêché des étudiants de l'Université de Bethléem détenteurs de cartes d'identité délivrées aux habitants de Jérusalem d'accéder à leur université.

Menacés d'arrestation, ceux-ci ont rebroussé chemin. (The Jerusalem Times, 11 octobre)

243. Le 9 décembre, des centaines d'étudiants palestiniens ont défié l'ordre de fermeture de l'Université d'Hébron et ont pénétré de force sur le campus pour reprendre les cours qui avaient été interrompus en mars à la suite d'une vague d'attentats suicides. La fermeture de l'Université empêchait quelque 1 500 étudiants de poursuivre leurs études supérieures. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 10 décembre)

244. Le 9 décembre, des étudiants palestiniens ont organisé un sit-in pour protester contre la fermeture de l'Université d'Hébron, maintenue depuis mars. (The Jerusalem Times, 13 décembre)

245. Le 10 décembre, des soldats des FDI se sont heurtés à des étudiants palestiniens devant l'Université islamique à Hébron, un jour après que les étudiants eurent occupé le campus afin de protester contre sa fermeture par l'armée en mars au motif que l'Université était un centre d'activité du Hamas. Les étudiants, qui s'étaient rassemblés devant le campus, étaient très indignés par le fait que l'armée n'ait avoir consenti à tenir des négociations sur la réouverture de l'Université d'ici une semaine. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 11 décembre)

246. Le 10 décembre, la première réunion du genre entre des représentants de l'Union des étudiants en Israël et des représentants des étudiants de Gaza a été annulée au dernier moment parce que les autorités israéliennes ont refusé de délivrer aux représentants palestiniens l'autorisation d'entrer à Tel-Aviv. La réunion avait pour objectif de discuter du sort de quelque 1 200 étudiants de Gaza qui, pendant plus de neuf mois, n'avaient pu obtenir un permis pour se rendre de Gaza aux établissements d'éducation en Cisjordanie. (Ha'aretz, 11 décembre)

247. Le 12 décembre, des centaines d'étudiants de Ramallah inscrits à l'Université Bir Zeit ont été empêchés d'y pénétrer à cause de la fermeture de la ville imposée à la suite d'un attentat qui avait coûté la vie à une femme colon et à son fils. Selon une source au bureau du gouverneur du district de Ramallah, les établissements d'enseignement ont été tout particulièrement affectés par cette mesure puisque la très grande majorité des activités culturelles et universitaires en Cisjordanie étaient concentrées dans cette ville, qui est considérée comme la capitale de la Cisjordanie. (Ha'aretz, 13 décembre)

248. Le 15 décembre, les FDI ont ouvert deux bâtiments de l'École polytechnique d'Hébron en vertu d'une décision d'ouvrir l'institut progressivement. Les FDI en ont autorisé l'ouverture après avoir reçu des administrateurs de l'institut l'engagement qu'ils veilleraient à l'ordre public dans leur établissement. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 16 décembre)

249. Le 17 décembre, des étudiants palestiniens sont descendus dans la rue pour la cinquième journée consécutive afin de protester contre le fait que l'Université d'Hébron restait fermée. Les FDI ont déclaré zone militaire interdite la rue tranquille qui passe devant l'Université, obligeant les

étudiants à passer par un croisement de rues plus animé où leur protestation a brièvement arrêté la circulation et attiré l'attention du public. Lorsque quelques-uns des 150 étudiants ont refusé d'obéir à un ordre de dispersion, les soldats ont saisi deux d'entre eux et ont tenté de les faire monter dans des jeeps de l'armée. D'autres étudiants et membres du personnel administratif sont intervenus lorsque la situation a pris une tournure menaçant de dégénérer en violence, et les étudiants ont été relâchés. Les étudiants et les professeurs ont aussi fait des cours en plein air dans le cadre de leur protestation. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 18 décembre)

250. Le 18 décembre, les autorités israéliennes ont fermé le campus de l'Université d'Hébron, le déclarant zone militaire, à la suite de manifestations organisées la semaine précédente par les enseignants et les étudiants pour obtenir la réouverture de l'établissement. (The Jerusalem Times, 20 décembre)

251. Le 24 décembre, le Président du Conseil d'administration de l'Université d'Hébron a déclaré que les cours reprendraient le 28 décembre. (The Jerusalem Times, 27 décembre)

252. Le 28 décembre, l'Université d'Hébron a été rouverte après avoir été fermée pendant 10 mois à la suite d'une série d'attentats suicides en mars. Les administrateurs de l'Université, qui compte 1 600 étudiants, considéraient la fermeture comme injuste, déclarant qu'elle était largement due au fait que les Israéliens voyaient en l'Université d'Hébron un foyer de militantisme islamique. (Jerusalem Post, 25 et 29 décembre)

c) Liberté de religion

253. Le 24 septembre, il a été signalé que le commandant en chef des forces de la région centre avait autorisé la fermeture du Tombeau des Patriarches (mosquée d'Abraham) au culte musulman durant le Yom Kippour. (Ha'aretz, 24 septembre)

254. Le 24 septembre, le chef de la police de Jérusalem, Arye Amit, a fermé le Mont du Temple au culte musulman en raison des manifestations contre l'ouverture du tunnel Hashmonean. (Ha'aretz, 25 septembre)

255. Le 27 septembre, seuls 8 000 à 10 000 fidèles musulmans se sont rendus à la mosquée Al-Aqsa pour la prière, alors que 20 000 personnes y viennent normalement le vendredi. Les fidèles présents se sont plaints d'avoir été harcelés par la police et ont affirmé que des barrages de police avaient empêché de nombreux Musulmans de se rendre sur place. (Jerusalem Post, 29 septembre)

256. Le 7 octobre, l'Autorité palestinienne a accusé les autorités israéliennes d'avoir supprimé l'accès au service Internet dans les zones palestiniennes. Les lignes étaient toutes louées à la société israélienne de télécommunications Bezeq. Les responsables de Bezeq ont déclaré que cette situation était due à un problème technique auquel ils ne pouvaient remédier pour des raisons de sécurité. (The Jerusalem Times, 11 octobre)

257. Le 9 octobre, il a été signalé que les dirigeants musulmans de Jérusalem avaient fermé temporairement le Mont du Temple à tous, sauf aux fidèles

musulmans, au motif que ce site ne devait pas être ouvert au public si peu de temps après que trois Palestiniens y auraient été tués par la police au cours des émeutes qui s'étaient produites deux semaines plus tôt. Des responsables du waqf ont également déclaré que la décision avait été prise aussi par crainte que des activistes d'extrême droite déguisés en touristes ne se rendent au Mont du Temple pour perpétrer un attentat dans l'enceinte de la mosquée. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 9 octobre)

258. Le 12 octobre, le waqf a ouvert le Mont du Temple aux visiteurs après deux semaines de fermeture. Par ailleurs, le directeur du waqf, Adnan Husseini, a allégué que le tunnel Hachmonean (dit du Mur occidental) mettait en péril les structures musulmanes qui se trouvaient au-dessus. Selon M. Husseini, Israël aurait utilisé des produits chimiques au cours des excavations, en violation du droit international. Il a allégué en outre que les touristes qui empruntaient le tunnel étaient soumis à ce qu'il a appelé une propagande antimusulmane et antichrétienne. (Ha'aretz, 13 octobre)

259. Le 13 octobre, les autorités israéliennes ont repris les travaux au Tombeau de Rachel, à Bethléem. Le directeur du waqf de la ville a indiqué qu'il était prévu de construire un deuxième étage au-dessus de la mosquée Bilal Ben Rabah et d'édifier un mur pour séparer le Tombeau de la route principale. Il a ajouté que les excavations faites par les bulldozers israéliens ébranlaient les immeubles situés près du Tombeau de Rachel ainsi qu'un cimetière musulman. (The Jerusalem Times, 18 octobre)

260. Le 18 octobre, il a été rapporté que les chrétiens palestiniens avaient énergiquement condamné le projet du Premier Ministre israélien, Benyamin Nétanyahou, d'ouvrir au tourisme le site du baptême du Christ sur le Jourdain. Ce site, situé près du couvent Saint-Jean à l'est de Jéricho, se trouve en territoire sous contrôle palestinien. Le père George Abu Khazen a déclaré que les chrétiens ne pouvaient se rendre sur le site du baptême depuis des années car il était déclaré zone militaire interdite. Il a accusé Israël de porter atteinte aux Lieux saints chrétiens. (The Jerusalem Times, 18 octobre)

261. Le 25 octobre, il a été signalé que les Palestiniens avaient énergiquement protesté contre une déclaration rendue publique par la Haute Cour israélienne qui appelait le Gouvernement israélien et la municipalité de Jérusalem-Ouest à renforcer leur surveillance de la zone de Haram al-Sharif dans la Vieille ville de Jérusalem et demandait que la législation israélienne y soit appliquée. La Haute Cour avait fait cette déclaration une semaine après avoir rejeté une requête présentée par des groupes religieux israéliens en vue d'obtenir la fermeture du lieu de prière dit Al-Marwani à la mosquée Al-Aqsa. Un groupe religieux israélien, les Fidèles du Mont du Temple, avait également présenté une requête à la Haute Cour deux semaines auparavant pour obtenir l'application des lois israéliennes relatives à la construction dans l'enceinte d'Al-Haram. (The Jerusalem Times, 25 octobre)

262. Le 27 octobre, la Cour suprême israélienne a décidé d'autoriser le Ministère de la défense à procéder à des excavations dans un cimetière musulman de Jérusalem afin d'exhumer les corps de 10 soldats qui, selon le Ministère, y auraient été enterrés pendant la guerre de 1948. (The Jerusalem Times, 1er novembre)

263. Le 1er décembre, 17 étudiants d'une yeshiva armés de mitrailleuses sont arrivés sur le site du tombeau de Nabi Yusef, à Naplouse, à bord d'un véhicule militaire escorté par une patrouille mixte palestinienne-israélienne. L'Autorité palestinienne a porté plainte officiellement contre la réouverture de la yeshiva (séminaire juif) dans ce lieu saint, faisant valoir que les accords de paix autorisaient les Juifs à prier dans ce lieu, mais pas à y établir une école de théologie. (The Jerusalem Times, 6 décembre)

264. Le 3 décembre, un représentant du Ministère de l'information de l'Autorité palestinienne a réfuté les allégations du Ministère israélien de l'intérieur qui avait accusé le waqf islamique de vouloir démolir le berceau de Jésus qui se trouve dans la salle de prière souterraine de Marwani, sous la mosquée Al-Aqsa. (The Jerusalem Times, 6 décembre)

265. Le 10 décembre, il a été signalé que dans le cadre des mesures visant à relâcher le bouclage, les services de sécurité avaient décidé de permettre à 300 ecclésiastiques de se rendre à Jérusalem en prévision des fêtes chrétiennes, en plus des 400 qui avaient déjà reçu cette autorisation. (Ha'aretz, 10 décembre)

d) Liberté d'expression

266. Le 22 octobre, il a été rapporté que, selon Reporters sans frontières, l'organisation de défense des droits des journalistes qui a son siège à Paris, les FDI auraient abattu 11 journalistes, dont trois intentionnellement, au cours des deux jours d'émeute dans les territoires en septembre. L'organisation notait que toutes les personnes qui avaient été blessées par des soldats israéliens le 25 septembre avaient été atteintes par des balles de caoutchouc tandis que celles qui avaient été blessées le lendemain avaient été atteintes par des balles réelles. (Jerusalem Post, 22 octobre)

267. Le 12 décembre, la police a empêché la tenue d'une conférence à Jérusalem-Est sous les auspices de l'Autorité palestinienne. Prévue pour la Journée des enseignants, la conférence a été interdite une heure et demie avant l'ouverture, sur ordre du Ministre de la sécurité intérieure Avigdor Kahalani. (Ha'aretz, 13 décembre)

3. Informations concernant les activités des colons touchant la population civile

268. Le 27 septembre, il a été signalé que des colons israéliens armés et organisés en milice avaient attaqué des propriétaires de maisons et empêché les employés des services de l'Autorité palestinienne de se rendre sur leurs lieux de travail à Hébron. (The Jerusalem Times, 27 septembre)

269. Le 27 septembre, il a été signalé que des colons juifs avaient fait irruption dans une maison du quartier de Silwan à Jérusalem et chassé ses occupants, des locataires palestiniens, en affirmant qu'ils avaient acheté la maison et étaient en possession des titres de propriété. Le fils des locataires, Amin Khalil Mohammed Hudeh Malhi, a été blessé à la tête lorsque les colons l'ont agressé. (The Jerusalem Times, 27 septembre)

270. Le 8 octobre, le commandant en chef de la région Sud, le général Shlomo Yanai, a déclaré que son commandement enquêtait sur la participation de colons à la fusillade de Kfar Darom deux semaines plus tôt. M. Yanai a déclaré que l'armée considérait ces incidents comme très graves, ajoutant qu'il était évident pour tous que les FDI étaient chargées de la sécurité et que les colons n'étaient pas habilités à tirer. (Ha'aretz, 9 octobre)

271. Le 13 octobre, il a été rapporté que le Centre pour la protection de l'individu, qui est établi à Jérusalem, avait insisté auprès du chef de la police de Judée et Samarie (Cisjordanie) et du commandant des troupes des FDI en Cisjordanie pour qu'ils enquêtent sur les cas d'exactions commises par des colons contre des résidents palestiniens de la région de Naplouse. Le dossier d'une plainte déposée par cette association comprenait une déclaration écrite sous serment d'un résident du camp de réfugiés de Kalandia selon laquelle, le 7 octobre, alors qu'il se rendait en voiture de Kalandia au marché central de Naplouse, il avait été stoppé par trois colons armés qui se tenaient au milieu de la route principale, près de la colonie de Shilo. Le menaçant avec un revolver, les colons lui avaient ordonné de s'arrêter, l'avaient sorti de sa voiture, avaient déchiré ses papiers, y compris sa carte d'identité, son permis de conduire et les papiers d'assurance de la voiture, et lui avaient volé son argent : 1 850 NIS et 200 dinars jordaniens. Après avoir fouillé son véhicule, les colons l'avaient obligé à enlever ses chaussures et à se déshabiller totalement et lui avaient ordonné de retourner là d'où il venait. (Ha'aretz, 13 octobre)

272. Le 17 octobre, des colons juifs de Kiryat Arba en sont presque venus aux mains avec des résidents palestiniens quand un groupe de colons a essayé d'installer une clôture de fils barbelés autour d'un terrain non exploité adjacent à la colonie. Les soldats se sont interposés entre les deux groupes après que l'administration civile eut pris un arrêté ordonnant la cessation des travaux, ce qui a empêché les colons de construire la clôture. Le chef du conseil local de Kiryat Arba a déclaré que cette clôture était destinée à protéger le terrain de la colonie, qui risquait d'être revendiqué par les Palestiniens. (Jerusalem Post, 18 octobre)

273. Le 21 octobre, des témoins palestiniens ont signalé des affrontements près de Naplouse entre des colons et une centaine de résidents palestiniens du village de Deir el-Hatab. Selon ces sources, des agriculteurs du village auraient protesté contre le fait que des agriculteurs palestiniens avaient été attaqués par des colons de la colonie Alon Moreh, qui avaient essayé de les empêcher de ramasser les olives dans leurs champs. Ces échauffourées avaient éclaté entre des Palestiniens, d'un côté, et des colons et des soldats des FDI, de l'autre. Deux résidents palestiniens ont été légèrement blessés. (Ha'aretz, 22 octobre)

274. Le 25 octobre, un groupe de 11 colons se faisant passer pour des touristes français, qui étaient entrés subrepticement à Jéricho pour prier à la synagogue Chalom Al Yisrael, ont causé une vive émotion en pénétrant dans un restaurant appartenant à un Palestinien et en y faisant leur prière. Les colons, qui seraient venus d'Ofra, étaient parvenus à éviter les points de contrôle en route. Comme ils avaient trouvé la synagogue fermée, un membre du groupe, prétendant qu'il était guide touristique, était allé dans un restaurant et avait

demandé au propriétaire si son groupe pouvait y déjeuner. Le propriétaire avait accepté. Toutefois, en pénétrant dans le restaurant, les membres du groupe avaient mis le tallit et avaient commencé à réciter des prières. Le propriétaire stupéfait avait appelé la police palestinienne, laquelle avait appelé l'officier de liaison israélien pour la zone de Jéricho et la police des frontières. Les forces de sécurité avaient demandé aux colons de partir, mais ceux-ci avaient refusé. Les forces israéliennes les avaient alors emmenés de force. Les FDI avaient retenu le groupe au bureau de coordination israélo-palestinien du district de Jéricho jusqu'à la fin du chabbat. Le porte-parole de la police du district de Judée et Samarie (Cisjordanie) avait déclaré que les membres du groupe allaient être interrogés; après quoi on déciderait des mesures à prendre à leur égard. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 27 octobre)

275. Le 27 octobre, un garçonnet palestinien de 10 ans a été grièvement blessé près de Bethléem lorsqu'il a été touché par une pierre, apparemment jetée par un colon de Betar. L'officier de sécurité de cette colonie a été arrêté du fait de cet incident. (Jerusalem Post, 28 octobre)

276. Le 27 octobre, un colon de Betar aurait battu à mort (voir liste) un jeune Palestinien de 11 ans. Selon le cahier des délits, c'est en poursuivant des lanceurs de pierres dans le village de Husan que le colon a rattrapé le garçon. Il l'a ensuite battu et frappé à la tête. Lorsque le garçon est tombé à terre, il lui a marché sur le cou et l'a frappé à la tête avec la crosse de son fusil. Le garçon a été transporté sans connaissance à l'hôpital universitaire de Hadassah à Jérusalem. Les médecins ont constaté son décès le lendemain. Une autopsie pratiquée par l'Institut médico-légal national d'Abu Kabir a révélé que le garçonnet était mort d'une embolie cérébrale provoquée par un coup reçu sur le côté gauche de son cou. Des milliers de personnes étaient présentes à ses funérailles. Les villageois ont déclaré qu'ils allaient suivre comment la justice israélienne jugerait l'affaire. Un jeune a émis l'avis que si un Arabe avait fait cela à un enfant juif, il aurait été condamné à la prison à vie et la maison de sa famille aurait été détruite. Selon lui, les Israéliens prétendraient que le colon était fou et le garderaient en prison pendant trois mois. Dans un communiqué, la faction de Habache s'est déclarée choquée et dégoûtée par le meurtre et a reproché au Gouvernement de créer une atmosphère propice à la perpétration d'actes de violence par l'extrême droite. (Ha'aretz, 29 octobre et 4 novembre; Jerusalem Post, 29 octobre)

277. Le 3 novembre, des colons ont incendié une maison palestinienne située aux abords de la colonie de peuplement de Kiryat Arba. La maison a été très endommagée et cinq membres de la famille ont été légèrement asphyxiés par la fumée. Le père de la famille N'aman Dana a déclaré que sa maison était dans le collimateur des colons depuis des années. Il a dit qu'en maintes occasions, elle avait été endommagée à titre de représailles contre des attaques et qu'entre autres choses, des coups de feu avaient été tirés sur les chauffe-eau solaires et des pierres et des cocktails Molotov avaient été lancés dans la maison. En 1992, il avait été obligé de murer trois fenêtres avec des parpaings afin que les colons ne puissent plus lancer des objets à l'intérieur. En 1995, il avait enlevé les parpaings, se disant que la paix était revenue. Il a affirmé que les menées des colons visaient à le faire partir de chez lui. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 4 novembre)

278. Le 3 novembre, un incendie criminel a détruit une maison palestinienne située à quelques mètres à peine de la colonie Kiryat Arba, à Hébron. Des témoins ont affirmé avoir vu des colons juifs dans le secteur à peu près au moment où l'incendie a éclaté. (The Jerusalem Times, 8 novembre)

279. Les 8 et 9 novembre, des milliers de Juifs venus de tous les coins d'Israël sont venus manifester leur appui à la colonie juive d'Hébron, une partie ayant dormi dans des tentes. Ils se sont pressés autour du caveau des Patriarches (mosquée d'Abraham) pour y prier. Le caveau n'était ouvert qu'aux Juifs. Des partisans de Habache sont également venus à Hébron dans trois bus pour participer à une manifestation exigeant le redéploiement immédiat des FDI dans la ville et la partition de Jérusalem. Le groupe, comprenant surtout des Arabes israéliens, a eu un accrochage avec les Juifs et la police. Lorsque celle-ci a cherché à disperser les manifestants, ceux-ci se sont mis à lancer des pierres. D'autres Palestiniens du secteur se sont aussitôt joints aux échauffourées et 14 personnes ont été arrêtées. Un Palestinien a été menacé par les Juifs lorsqu'il a essayé de pénétrer dans la colonie de Kiryat Arba afin de déposer auprès de la police une plainte au sujet des échauffourées. Il aurait, selon lui, été touché pendant les affrontements par une pierre lancée par un colon. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 10 novembre)

280. Le 12 novembre, une Palestinienne de 50 ans a reçu une balle dans la jambe près d'Hébron lors de ce que des membres de sa famille ont décrit comme une attaque par des colons juifs qui passaient en voiture. Les autorités de l'hôpital Aliya d'Hébron ont déclaré que la femme était dans un état satisfaisant. L'incident se serait produit au moment où la femme, son mari et deux membres de la famille arrivaient à un champ qui leur appartenait près du village d'Yatta pour y travailler. Lorsqu'ils sont sortis de leur véhicule, une voiture portant une plaque d'immatriculation israélienne s'est soudain approchée et 10 balles ont été tirées par ses occupants, qu'ils ont reconnus comme étant des colons par leur longue barbe et leur kippa. Toutefois, la police de district de Judée et Samarie (Cisjordanie) a déclaré que l'attaque ne s'était jamais produite et qu'après enquête, le Bureau de liaison du district d'Hébron a conclu que la version des événements présentée par la famille était sans fondement. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 13 novembre)

281. Le 22 novembre, il a été signalé que les résidents du village d'Azzun (Cisjordanie) s'étaient plaints de ce que les colons aient barré la route d'accès à leur village. Selon eux, ce barrage les empêchait d'avoir un accès direct à leurs champs qui se trouvaient de l'autre côté de la route, les obligeant à faire un long détour. Cela coupait en outre la communication avec d'autres villages, empêchant les enfants de se rendre à l'école à Azzun. Suite aux demandes réitérées de la municipalité, l'Administration civile a, par deux fois, ordonné la levée du barrage, mais les colons ont chaque fois récidivé. (Ha'aretz, 22 novembre)

282. Le 24 novembre, il a été signalé que la police du district de Judée et Samarie (Cisjordanie) avait empêché les ouvriers travaillant pour le compte du Comité de reconstruction de la vieille ville d'Hébron de poursuivre la rénovation d'une maison palestinienne près de la colonie d'Avraham Avinu en raison d'affrontements renouvelés avec des colons qui s'opposent à l'action menée par le Comité en vue de faire réoccuper les maisons palestiniennes

abandonnées dans la vieille ville. Les travaux de rénovation auraient été suspendus le 20 novembre, les colons ayant lancé des pierres, des fruits et des oeufs contre les ouvriers. Dans les observations qu'il a faites sur l'incident, le porte-parole de la police du district de Judée et Samarie (Cisjordanie) a déclaré que la question de la légalité des travaux n'était pas essentielle, et qu'ils étaient suspendus pour éviter d'inutiles altercations dans l'ensemble de la région. Quant au fait que la police n'avait pas pris de mesures contre les colons qui avaient lancé des pierres, il a déclaré qu'il n'y avait pas de preuves que ces pierres avaient été lancées. (Ha'aretz, 24 novembre)

283. Le 24 novembre, des dizaines de Palestiniens résidents de Yatta ont manifesté pour protester contre des colons de Maon qui avaient essayé de les empêcher de travailler leurs terres. Celles-ci, situées au sud de Yatta et s'étendant sur 4 000 dounams, constituent un moyen d'existence pour quelque 250 familles. Cela a duré trois jours, les colons prétextant que les terres appartenaient à l'État et que les Palestiniens n'y avaient aucun droit. Les résidents se sont plaints que les colons les avaient empêchés d'y amener leurs tracteurs, avaient arraché leurs clôtures, allant jusqu'à détruire leurs cultures. Le porte-parole de l'Administration civile a déclaré qu'à la suite d'affrontements survenus le 22 novembre, l'Administration civile avait décidé de vérifier les plaintes des Palestiniens et constaté que les terres en question étaient bien des propriétés privées palestiniennes. Il a ajouté que le gouverneur d'Hébron s'était rendu sur les lieux le lendemain et avait notifié aux colons que les Palestiniens étaient autorisés à continuer de travailler sur leurs terres. (Ha'aretz, 25 novembre)

284. Le 25 novembre, à la suite d'affrontements survenus entre villageois et colons de Maon au sujet de terres cultivables, des membres du Comité des terres et des colonies de peuplement du Conseil palestinien se sont rendus dans le secteur de Yatta. Ils sont allés sur la colline de Hilat Al-Adra où des colons essayaient de s'emparer de terres appartenant à un Palestinien et d'empêcher ce dernier d'y pénétrer. L'Administration civile a informé les colons que la terre appartenait à des Palestiniens et qu'ils n'avaient pas le droit d'empêcher ses propriétaires légaux d'y entrer. Toutefois, Mussa Mahamra, un avocat membre du Comité de protection des terres du secteur d'Hébron, a déclaré que la notification était en fait inopérante. Selon lui, les colons de la région ne tenaient systématiquement aucun compte de la loi et s'emparaient des terres adjacentes à leurs colonies de peuplement. Les membres du Conseil palestinien ont également visité un terrain de 200 dounams, au lieu-dit Umm el-Arisa, au sud de la colonie de Sussiya. Son propriétaire, originaire du village de Yatta, s'était plaint de ce que les colons avaient récemment arraché des oliviers qu'il avait plantés. M. Mahamra a déclaré que, dans ce cas également, l'Administration civile avait informé le propriétaire qu'il était autorisé à cultiver la terre. Malgré cela, les colons avaient continué à l'empêcher d'y accéder et il craignait que, s'il arrachait les arbres plantés par les colons, une plainte ne soit déposée contre lui à la police. D'autres agriculteurs palestiniens ont déclaré aux membres du Comité qu'un colon de Sussiya faisait paître ses moutons et ses chèvres sur leurs terres. Les troupeaux broutaient leurs cultures et les jeunes plants, mais la police et les FDI n'appliquaient pas la loi contre le colon. Les membres du Comité ont également visité le bâtiment de la municipalité de Yatta où des centaines de résidents s'étaient rassemblés pour leur exposer les difficultés qu'ils rencontraient chaque fois

qu'ils voulaient cultiver les terres qui leur appartenaient et qui se trouvaient près des colonies de peuplement. Halil Younis, maire de Yatta, a déclaré que les colonies de Maon, Karmel, Beit Yatir, Etaniel et Sussiya, qui étaient implantées sur les terres du village agrandissaient de temps à autre leur territoire en s'emparant des terres appartenant aux résidents de Yatta. (Ha'aretz, 26 novembre)

285. Le 28 novembre, des dizaines de colons de Shilo et d'Alie ont barré la route Ramallah-Naplouse pour protester contre la recrudescence des lancements de pierres par les Palestiniens près de leurs colonies. Ils ont ensuite été dispersés par les FDI qui sont arrivées sur les lieux. Une semaine plus tôt, des colons avaient barré la route Ramallah-Givat Ze'ev. Des dizaines de cas de jets de pierres auraient été signalés sur l'ensemble de la Cisjordanie chaque jour. (Ha'aretz, 29 novembre)

286. Le 30 novembre, la police du district de Judée et Samarie (Cisjordanie) a arrêté pour interrogatoire quatre Palestiniens et cinq colons d'Hébron soupçonnés d'avoir pris part à un violent affrontement. Les colons ont été libérés dans la journée alors que les Palestiniens ont été gardés à vue. Selon les colons, plusieurs jeunes Juifs avaient été attaqués par cinq Palestiniens qui leur avaient lancé des pierres, les avaient injuriés et avaient essayé de faire des avances à des filles. Des dizaines de colons étaient venus à la rescousse et s'en étaient pris aux Palestiniens. Selon ces derniers, la provocation était venue des colons et il n'y avait pas eu de contact entre les Palestiniens et le groupe des jeunes Juifs. (Ha'aretz, 1er décembre)

287. Le 6 décembre, on a appris que des colons juifs avaient répandu des produits chimiques sur huit dounams de terres palestiniennes plantées d'oliviers, à Kalkiliya, détruisant ainsi presque tous les arbres. Quelques jours auparavant, des colons juifs avaient déraciné 130 oliviers dans la même zone. Par ailleurs, des colons juifs de la colonie de Rachel avaient entrepris des travaux pour agrandir leur colonie en empiétant sur des terrains arabes privés, dans les villages de Karyout et de Jalut, près de Naplouse. (The Jerusalem Times, 6 décembre)

288. Le 7 décembre, le porte-parole des colons d'Hébron a été arrêté par la police des frontières au Tombeau des Patriarches (la mosquée d'Abraham) pour avoir tenté d'enlever un panneau du ministère des waqf placé dans le Tombeau. (Ha'aretz, 8 décembre)

289. Le 7 décembre, le muezzin de Hirbat-al-Hara'ik (situé dans la banlieue sud d'Hébron près de la colonie Beit Hagai) a été transporté d'urgence à l'hôpital Aliya à Hébron. Il avait perdu connaissance et souffrait de graves contusions à la tête, au bras droit et à l'épaule gauche. Selon le témoignage qu'il a donné à l'organisation de défense des droits de l'homme B'tselem, deux citoyens israéliens armés portant la kippa et déclarant être membres des forces de sécurité étaient arrivés chez lui et lui avaient demandé de l'accompagner jusqu'à la mosquée où ils l'avaient battu, avec six ou sept autres hommes armés d'apparence analogue. Selon le muezzin, ces hommes étaient des colons. (Ha'aretz, 12 décembre)

290. Le 11 décembre, des colons d'Hébron ont insulté une délégation palestinienne de 40 membres dirigée par le maire d'Hébron Mustafa Natshe, contre laquelle ils ont lancé des pierres et des oeufs. Selon M. Natshe, les soldats n'étaient pas intervenus. Après l'incident, de jeunes palestiniens se sont heurtés aux soldats des FDI et ont lancé des pierres contre les colons. Un Palestinien a été appréhendé. M. Natshe s'est aussi plaint d'un autre incident survenu le 10 décembre au cours duquel des colons ont lancé des pierres contre des travailleurs palestiniens en train de rénover des immeubles dans la vieille ville. La police n'est pas intervenue non plus à cette occasion. Par contre, elle a arrêté certains des travailleurs palestiniens. (Ha'aretz, 12 décembre)

291. Le 20 décembre, trois opérateurs de prise de vue de la télévision palestinienne travaillant pour des agences de presse étrangères ont été insultés et frappés par des colons qui ont aussi endommagé leurs caméras. L'incident s'est produit lorsqu'ils sont arrivés à Beit Hadassah après le jet d'un cocktail Molotov. Selon l'un d'eux, des soldats qui se tenaient à proximité ne sont pas intervenus. Au cours d'un autre incident à Hébron, des colons s'en sont pris à des Palestiniens se rendant au waqf afin de s'inscrire pour le pèlerinage de La Mecque. Par ailleurs, des sources palestiniennes ont signalé que des colons avaient agressé un cycliste palestinien près du quartier Avraham Avinu. Des résidents palestiniens ont fait savoir que d'autres confrontations avaient éclaté dans la ville lorsque les colons avaient commencé à jeter des pierres contre des écolières palestiniennes près de Beit Hadassah. Des Palestiniens qui s'étaient rassemblés à cet endroit avaient riposté en jetant des pierres contre les colons. Les jets de pierres de part et d'autre avaient continué jusqu'à ce que la police et les FDI arrivent sur les lieux et dispersent les Palestiniens. Selon des témoins oculaires palestiniens, un Palestinien avait été légèrement blessé au visage lorsqu'il avait été frappé par des soldats. (Ha'aretz, 22 décembre)

292. Le 22 décembre, des chefs de la communauté juive à Hébron ont tenu une réunion afin de mettre au point une stratégie pour empêcher les Palestiniens de rénover des habitations abandonnées dans la Casbah et près de Beit Romano, pour le motif que la rénovation était une évidente "menace pour la sécurité" de la colonie juive de la ville. Au cours d'un incident analogue, le chef de la colonie à Hébron, Noam Arnon, a signalé que les FDI avaient mis fin aux travaux de Palestiniens qui avaient commencé à rénover une habitation très proche de Beit Romano. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 23 décembre)

293. Le 25 décembre, la police a évacué quelque 30 colons de deux immeubles appartenant à des Palestiniens dans la Casbah d'Hébron, dans lesquels ils avaient tenté de s'installer. Les colons ont été relâchés le même jour. Au cours d'un autre incident, la police a arrêté six ouvriers palestiniens effectuant des travaux de rénovation dans une maison palestinienne située près du quartier Avraham Avinu. Le porte-parole de la police de Judée et Samarie (Cisjordanie) a déclaré que la police avait mis fin aux travaux et arrêté les ouvriers de crainte que l'opération ne nuise à la "sécurité publique". Le maire d'Hébron, Mustafa Natshe, a condamné ces arrestations qu'il considérait comme une capitulation supplémentaire face aux pressions et aux violences auxquelles les colons avaient recours contre les ouvriers faisant des travaux de rénovation et déclaré que les habitants de la vieille ville avaient le droit de rénover

leurs maisons. Il a fait observer qu'il était inadmissible que l'armée et la police suivent les instructions des colons et cèdent à leurs exigences. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 26 décembre)

294. Le 30 décembre, un Palestinien a été tué par balle (voir liste) par un colon de Kfar Darom dans la zone de Goush Katif. Selon les colons, l'homme avait été tué après s'être infiltré dans la colonie et avoir tenté d'attaquer deux habitants. Toutefois, selon le Centre palestinien des droits de l'homme, le Palestinien n'était pas armé et il n'avait pas pénétré dans la colonie. Il s'agissait d'un malade mental et il avait été abattu alors qu'il suivait un sentier proche de l'enceinte de la colonie. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 30 décembre)

D. Traitement des détenus

a) Mesures concernant la libération des détenus

295. Aucune information n'était disponible.

b) Autres informations concernant les détenus

296. Le 29 septembre, 16 personnes placées en détention administrative à la prison de Kfar Yona ont entamé une grève de la faim pour obtenir d'être transférées à la prison Megido, avec d'autres personnes en détention administrative. Elles se plaignaient du fait que depuis l'évasion de deux détenus palestiniens, le 4 août, elles ne jouissaient plus des droits qui leur avaient été accordés par l'administration pénitentiaire. Dans une lettre adressée au Ministre de l'intérieur, les détenus affirmaient être quotidiennement maltraités par les gardiens qui, de plus, troublaient leur sommeil et leurs repas et ne respectaient pas les temps de prière. Dans leur majorité, les personnes placées en détention administrative à la prison de Kfar Yona souffraient apparemment de troubles cardiaques, de problèmes de tension, d'insuffisances rénales et de diabète. Elles avaient été transférées dans des prisons gérées par l'administration pénitentiaire pour pouvoir bénéficier de meilleures conditions de détention. Cependant, elles affirmaient que les conditions actuelles étaient pires que les conditions qu'elles avaient connues à la prison de Megido. Le porte-parole de l'administration pénitentiaire a catégoriquement rejeté les accusations selon lesquelles les conditions de détention se seraient dégradées et a affirmé qu'aucune politique de représailles n'avait été menée à l'encontre des détenus. (Ha'aretz, 1er octobre)

297. Le 1er octobre, Me Tamar Peleg a allégué que les conditions de détention des personnes frappées d'internement administratif à la prison d'Achmoret, à Kfar Yona, avaient empiré de façon spectaculaire depuis que deux détenus palestiniens s'étaient évadés le 4 août. Les détenus faisaient une grève de la faim depuis quatre jours pour protester contre leurs conditions de détention. Ils exigeaient d'être transférés au centre de détention des FDI à Megido. Dans une lettre adressée au commandant de la Division des prisonniers de l'administration pénitentiaire, Me Peleg alléguait que les responsables de la prison provoquaient intentionnellement les détenus en internement administratif au cours des repas, leur criant après, les insultant et menaçant de les tabasser, etc. Il était affirmé que depuis l'évasion, tous les détenus en

internement administratif étaient confinés dans deux cellules, que leurs rations alimentaires avaient été réduites et que la nourriture était de qualité très médiocre. Les détenus étaient fouillés mains liées derrière le dos par les gardiens. Les fouilles étaient effectuées même durant les heures de prière, de repas ou de sommeil. Il était indiqué en outre que les promenades à l'extérieur des cellules avaient été raccourcies et que les visites familiales ne pouvaient avoir lieu comme à l'accoutumée. En outre, les prisonniers n'étaient plus autorisés à recevoir des journaux en hébreu ni à repasser leurs vêtements; leur machine à coudre leur avait été enlevée et il était interdit à ceux qui travaillaient dans la prison de continuer à le faire. Le porte-parole de l'administration pénitentiaire a refusé de commenter les accusations contenues dans la lettre, se bornant à déclarer que les prisonniers étaient traités "conformément aux réglementations et aux ordres, et compte tenu des considérations nécessaires". (Ha'aretz, 2 octobre)

298. Le 2 octobre, il a été rapporté que quelques jours auparavant des détenus en internement administratif de la prison de Megido avaient manifesté contre la prorogation pour six mois de la détention de certains détenus. (Ha'aretz, 2 octobre)

299. Le 9 octobre, l'administration pénitentiaire a transféré à la prison d'Achkelon 18 personnes frappées d'internement administratif qui étaient jusque-là incarcérées à la prison d'Achmoret, à Kfar Yona. Cette mesure faisait suite à une grève de la faim qu'avaient observée les détenus pour protester contre la détérioration de leurs conditions de détention et leur incarcération avec des criminels. (Ha'aretz, 13 octobre)

300. Le 12 octobre, la détention du plus ancien détenu en internement administratif a été de nouveau prorogée pour six mois. C'était la huitième fois que la détention d'Ahmed Qatamesh, 46 ans, activiste du Front populaire pour la libération de la Palestine, était prorogée. Le mandat de détention, signé par le colonel Ran Shamai, disposait qu'il était indispensable de proroger la détention pour des raisons de sécurité et en raison du rôle que l'intéressé jouait au sein du Front populaire. Toutefois, aucune accusation spécifique n'était mentionnée. Les détenus palestiniens en internement administratif de la prison de Megido ont manifesté à proximité du portail de la prison contre la prorogation de la détention de M. Qatamesh, brandissant des banderoles qui proclamaient "Mettez fin aux internements administratifs". Dans cette prison, quelque 280 détenus de cette catégorie boycottaient les comités d'appel depuis plusieurs mois. Selon eux, ces comités étaient inutiles puisque les détenus n'étaient pas informés des accusations portées contre eux et qu'ils estimaient qu'une procédure judiciaire équitable était impossible au sein d'un comité où siégeait un militaire. (Ha'aretz, 13 octobre)

301. Le 18 octobre, il a été rapporté que les membres d'un certain nombre d'institutions et d'organisations de défense des droits de l'homme avaient organisé un défilé à El Bireh pour exprimer leur solidarité avec les prisonniers. Ceux-ci faisaient une grève de la faim et exigeaient d'être libérés conformément aux Accords d'Oslo. (The Jerusalem Times, 18 octobre)

302. Le 3 novembre, un juge du tribunal de première instance de Tel-Aviv a élevé de violentes protestations contre la police pour les conditions honteuses de

détention de deux travailleurs des territoires arrêtés pour séjour illégal en Israël. Il a indiqué qu'il fallait vérifier les plaintes des deux requérants parce qu'"en Israël, on était au début du mois de novembre 1996 et non en novembre 1796". L'avocat des Palestiniens a déclaré que l'un des deux détenus n'avait pu se changer pendant huit jours, car sa famille n'avait pas de permis pour entrer en Israël et ne pouvait donc pas lui apporter d'autres vêtements. Par ailleurs, il ne pouvait utiliser les toilettes, qui consistaient pour ainsi dire en un trou dans le plancher, car, paralysé des jambes, il ne pouvait s'accroupir. L'avocat a en outre indiqué que la police n'avait pas appliqué une ordonnance du tribunal autorisant les deux détenus à téléphoner à leur famille chaque jour. (Ha'aretz, 4 novembre)

303. Le 8 novembre, la Haute Cour de justice a rendu une ordonnance provisoire interdisant au SGS d'utiliser des moyens de pression physiques au cours de l'interrogatoire de Mustafa Abu Nasser qui était en internement administratif en attendant le délibéré de son recours. Au cours de l'audience, le représentant du SGS a déclaré qu'il se pouvait que Nasser détienne des renseignements susceptibles d'aider les forces de sécurité à faire échec à des attaques massives. Il a ajouté qu'au besoin, le SGS demanderait à la Haute Cour d'annuler l'ordonnance provisoire. Abu Nasser, résident du camp de réfugiés de Jabalia et étudiant à l'Université Bir Zeit, avait été arrêté deux semaines plus tôt à un barrage militaire près de Bir Zeit et avait été soumis à des interrogatoires depuis lors. André Rosenthal, son avocat, a déclaré qu'il avait été soumis à des secousses et qu'entre les interrogatoires, on le mettait dans la position "shabah", c'est-à-dire assis sur un petit tabouret, les mains enchaînées derrière le dos, les jambes ligotées et la tête enfouie dans un sac, tandis que se déversait de manière ininterrompue un flot bruyant de musique. De plus, on le forçait à exécuter des exercices d'agenouillement renouvelés, à se tenir les mains en l'air et à se suspendre à la porte par les mains. Dans un cas connexe, il a été signalé que le Comité public contre la torture avait, au nom de Walid Hamadan, également en internement administratif, demandé à la Haute Cour de justice de s'opposer à ce que le SGS le torture. Il a également été demandé à la Cour d'ordonner au SGS d'autoriser l'avocate Lea Tzemel à rencontrer le détenu en vue de le conseiller et d'entendre ses griefs. Dans le recours, il était indiqué que Hamadan avait été arrêté deux semaines plus tôt et soumis depuis lors à des interrogatoires dans le Carré russe à Jérusalem. Sa détention a été prolongée sur ordre d'un tribunal militaire, qui lui a également interdit de rencontrer son avocate. Celle-ci a déclaré dans le recours que l'expérience avait montré que l'on empêchait les détenus de rencontrer un avocat afin que le SGS puisse recourir à des méthodes violentes d'interrogatoire sans que l'opinion publique en ait connaissance. Elle a ajouté que de telles méthodes avaient déjà causé la mort d'un certain nombre de détenus, dont Abed Harizat. (Ha'aretz, 10 novembre)

304. Le 14 novembre, il a été signalé que Hisham Abed A-Razek, président du Comité de libération des prisonniers palestiniens, avait déclaré qu'Israël continuait de violer tant les Accords d'Oslo que les conventions internationales par sa façon de traiter les prisonniers palestiniens. M. Razek a fait observer qu'en vertu de l'Accord de Taba, quelque 1 700 détenus devaient être libérés en trois fois. Or, la majorité d'entre eux, y compris des femmes, ne l'étaient toujours pas. Qui plus est, les conditions de détention s'étaient considérablement dégradées. M. Razek s'est plaint en particulier du refus

d'autoriser les visites des familles pendant plusieurs mois et a souligné que, contrairement au règlement précédent, seules les visites des parents et des frères et soeurs de moins de 16 ans ou de plus de 40 ans étaient actuellement autorisées. Enfin, il a fait observer que le Comité mixte israélo-palestinien pour la libération des prisonniers ne s'était pas réuni au cours des 11 mois écoulés et que lui et ses collègues n'avaient pas été autorisés à se rendre dans les prisons depuis les élections israéliennes. (Ha'aretz, 14 novembre)

305. Le 14 novembre, la Haute Cour de justice a fait droit à la demande faite par l'État en vue d'obtenir pour le SGS l'autorisation d'utiliser des "moyens de pression physiques" pour interroger un détenu palestinien soupçonné de détenir des renseignements importants concernant une attaque "terroriste" imminente. Le détenu, Mohammed Hamadan, militant notoire du Djihad islamique, comptait au nombre des déportés au Liban en 1992. Depuis son retour, il était, la plus grande partie du temps, en état d'arrestation ou en internement administratif. Le 24 octobre, il a été remis au SGS pour interrogatoire. Le 12 novembre, il a demandé à la Haute Cour de prononcer une injonction interdisant au SGS de le torturer pendant l'interrogatoire. Le lendemain, l'État y consentit. Mais le 14 novembre, il introduisit une demande urgente d'annulation de l'injonction au motif que compte tenu des renseignements nouvellement reçus, il était indispensable de recourir à un interrogatoire immédiat et intensif. (Ha'aretz, 13 et 15 novembre; Jerusalem Post, 15 novembre)

306. Le 16 novembre, il a été signalé que des sources émanant des autorités chargées de la sécurité et du cabinet du Premier Ministre s'étaient déclarées satisfaites de la décision prise par la Haute Cour d'autoriser le SGS à utiliser des "méthodes de contrainte physique" lors de l'interrogatoire de Mohammed Hamadan, un militant en vue du Djihad islamique. De son côté, le Comité public contre la torture en Israël a émis une ferme condamnation de la décision de la Haute Cour. Dans son communiqué, il a déclaré ne pas être convaincu par l'argument avancé par le SGS selon lequel on était fondé à soupçonner Hamadan de détenir des renseignements d'importance vitale qui, recueillis immédiatement, pouvaient sauver des vies et éviter de graves menaces concernant tout type d'interrogatoire. La décision prise par la Haute Cour de revenir sur l'ordonnance provisoire par laquelle elle avait interdit au SGS d'exercer des contraintes physiques pendant l'interrogatoire de Hamadan se fondait essentiellement sur l'allégation du Bureau du Procureur général selon laquelle il s'agissait en l'espèce d'une "bombe à retardement". Pendant l'audience, le juge Heshin a parlé d'une bombe posée et prête à exploser à tout moment dans un endroit très fréquenté. Dans de tels cas, a déclaré le juge, il serait inconcevable d'empêcher que l'on détecte la bombe pour la désamorcer, fût-ce au prix de contraintes physiques. Le Comité public contre la torture a jugé irrecevable une interprétation aussi large du concept de "bombe à retardement". Selon lui, de tels cas étaient rares, limités dans le temps et l'espace, et ne sauraient s'appliquer à des dizaines de cas recelant "de vagues renseignements susceptibles de mener, à plus ou moins long terme, à un plan de dépôt de bombe on ne sait trop à quel moment ni en quel lieu". Il a fait observer que les interrogateurs ne manquaient pas de moyens légaux divers pour élucider de tels soupçons, tels qu'un certain degré d'isolement des détenus, l'utilisation de divers stratagèmes ou des interrogatoires prolongés par exemple. Il a souligné que, dans le cas précis de Hamadan, on ne savait pas et on ne pouvait pas savoir s'il répondait aux critères bien définis d'un cas de "bombe à retardement".

"Autant que nous sachions", a-t-il déclaré, "M. Hamadan a été arrêté voici quatre semaines et a été interrogé depuis lors – ce serait une bombe dotée d'une mèche particulièrement lente." Quant aux circonstances de l'arrestation de Hamadan, celle-ci s'est produite le 6 octobre, selon les déclarations de son père. Les soldats qui cernaient la maison ont fracassé les fenêtres et plusieurs pierres sont tombées dans une chambre où dormaient les enfants de Hamadan. Il a ajouté que la famille n'a pas pu lui rendre visite en prison à cause du bouclage. (Ha'aretz, 17 novembre)

307. Le 17 novembre, la Haute Cour de justice a approuvé plusieurs méthodes appliquées par le SGS lors de l'interrogatoire d'un "terroriste" présumé, notamment le fait de le priver de sommeil et de lui recouvrir la tête d'un sac. Les juges ont statué sur une pétition déposée par Khader Mubarak, qui était soumis à des interrogatoires depuis le 21 octobre. L'avocat de ce dernier a fait valoir que ce que le SGS décrivait comme "des méthodes normales", telles que le fait de maintenir l'intéressé accroupi dans des positions inconfortables de longues heures durant, la tête dans un sac et les bras étroitement liés dans le dos, ou de le priver de sommeil, constituait des actes de torture. Après avoir pris connaissance des éléments de preuve tenus secrets, ils ont été d'avis qu'en l'occurrence ces méthodes étaient fondées. Ils ont tout de même enjoint au SGS de veiller à ce que les menottes passées aux poignets du détenu ne soient pas serrées au point de lui faire mal. L'État s'est engagé à ne pas maintenir les prisonniers les mains liées dans le dos dans des positions inconfortables. Me Rosenthal a déclaré après l'audience que, s'il avait obtenu quelques satisfactions mineures, il déplorait de n'avoir pas obtenu gain de cause sur des points importants, relevant que le tribunal s'était montré totalement réticent à traiter la question de la torture. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 18 novembre)

308. Le 17 novembre, des Palestiniens internés en Israël ont décidé de faire une grève de la faim de 24 heures pour protester contre la dégradation de leurs conditions de détention. Selon le Club des prisonniers palestiniens, le nombre des cas de dégradation grave et permanente des conditions de détention des Palestiniens dans les prisons israéliennes dénoncés allait croissant. (Ha'aretz, 18 novembre)

309. Le 18 novembre, il a été signalé que l'Association internationale pour les droits de l'enfant avait exigé que le Service pénitentiaire assure un programme d'études officiel pour les mineurs des territoires détenus dans ses locaux. Dans une lettre adressée au directeur des prisons, l'avocat de l'Association a fait observer que les Israéliens mineurs détenus bénéficiaient d'un vaste programme. Il a écrit que le droit à l'instruction faisait partie des droits fondamentaux de toute personne de moins de 18 ans. Ce droit était reconnu par le droit international et solidement ancré dans les lois des pays éclairés, y compris la loi israélienne sur l'enseignement obligatoire. Répondant aux accusations, le porte-parole du Service pénitentiaire a déclaré qu'il n'était pas possible pour des raisons de sécurité d'introduire des programmes d'études officiels à l'intention des mineurs palestiniens. Par contre, le Service autorisait tous les détenus pour des délits de sécurité, y compris les mineurs, à suivre un enseignement indépendant. Entre autres choses, ils pouvaient recevoir des livres pratiquement sans restriction, étudier par correspondance et s'inscrire dans des établissements scolaires dont les examens sanctionnent les

programmes d'enseignement jordanien et égyptien, et ce, avec le concours des instructeurs. (Ha'aretz, 18 novembre)

310. Le 19 novembre, l'Association pour les droits civils en Israël a informé la Haute Cour de justice qu'elle rejetait l'arrangement proposé par le Procureur général selon lequel les audiences relatives à la prorogation de la détention des résidents palestiniens des territoires arrêtés en Israël continueraient de se dérouler dans les locaux de détention et non devant les tribunaux militaires. Elle a également exigé que les avocats ou les membres de la famille des détenus soient informés de la date prévue de ces audiences, lesquelles devaient se dérouler dans des lieux accessibles aux familles des détenus. Le recours a été introduit au nom de quatre Palestiniens détenus dans la prison de Kishon. L'un de ces derniers a déclaré que sans explication aucune, il avait été emmené dans une salle d'interrogatoire, les menottes aux poignets et la tête recouverte d'un sac. Lorsque le sac avait été enlevé, il s'était trouvé face à un agent qui lui avait notifié que sa détention avait été prorogée sans lui laisser aucune possibilité de se défendre ni lui demander s'il voulait avoir un avocat. Après avoir présenté le recours, le Procureur général a proposé un nouvel arrangement aux termes duquel les avocats des détenus ou les membres de leurs familles seraient avisés du lieu et de la date de l'audience et des permis d'entrée en Israël seraient délivrés aux avocats des territoires pour leur permettre de représenter et de conseiller les personnes détenues en Israël. Toutefois, il a rejeté la revendication de l'Association refusant de saisir les tribunaux militaires. Il a soutenu que le fait de traduire les détenus devant un tribunal pour la prorogation de leur détention produirait un impact négatif sur l'interrogatoire et la sûreté de l'État, compte tenu de la nature des soupçons, de l'affiliation des détenus à certaines organisations et des dangers que cela comportait. Dan Yakir, l'avocat de l'Association pour les droits de l'homme, a répondu qu'aucun effort n'était fait pour compenser les conditions de l'interrogatoire par des procès impartiaux et le respect des droits des détenus. Il a déclaré qu'à son avis, à en juger d'après les déclarations du Procureur général, il semblerait que les procès soient une entrave à l'efficacité de l'interrogatoire. Selon l'avocat Yakir, le déroulement des procès dans l'enclenche carcérale portait atteinte à l'indépendance de la magistrature et sapait la confiance que placent les défendeurs dans l'impartialité du juge. Il a ajouté que les dispositions proposées par le Procureur général soulevaient des difficultés qui faisaient pratiquement perdre tout son sens au droit des avocats et des familles de rendre visite aux détenus. Il s'est interrogé sur la possibilité pour les familles d'obtenir en temps opportun les autorisations d'entrer en Israël, compte tenu des difficultés bureaucratiques que cela comportait. Enfin, il a indiqué que dans les locaux de détention de Kishon, faute de place, le détenu et son avocat ne pouvaient pas s'asseoir, il leur fallait rester debout pendant toute la durée de l'audience. Il n'y avait qu'un banc à trois places, c'était dire l'inanité de la déclaration du Procureur général selon laquelle les auditions se dérouleraient en public. (Ha'aretz, 20 novembre)

311. Le 22 novembre, l'Association des avocats palestiniens a décrété une grève pour protester contre la décision de la Haute Cour d'autoriser le SGS à exercer des contraintes physiques sur les détenus palestiniens Mohammed Hamadan et Khader Mubarak lors des interrogatoires. (Ha'aretz, 22 novembre)

312. Le 24 novembre, il a été signalé que le Comité de l'ONU contre la torture exigeait du Gouvernement israélien qu'il lui soumette immédiatement un rapport spécial sur la décision de la Haute Cour de justice autorisant les agents du SGS à exercer des contraintes physiques pendant les interrogatoires. Dans une lettre envoyée à l'Ambassadeur d'Israël auprès des Nations Unies, le Président du Comité a déclaré que "le Comité tenait à rappeler qu'aux termes du paragraphe 2 de l'article 2 de la Convention contre la torture, aucune circonstance exceptionnelle, quelle qu'elle soit, qu'il s'agisse de l'état de guerre ou de menace de guerre, d'instabilité politique intérieure ou de tout autre état d'exception, ne peut être invoquée pour justifier la torture". Au sujet de la décision de la Haute Cour de justice, le Président du Comité a déclaré que "ces méthodes ne sont pas conformes à ladite Convention". (Ha'aretz, 24 novembre).

313. Le 24 novembre, la Prisoners' Society a publié un rapport dans lequel elle révélait que la dégradation des conditions de détention dans les prisons israéliennes avait poussé certains prisonniers de la prison de Nitzan à tenter de se suicider. Elle indiquait également que selon les lettres reçues de Nitzan, quelque 88 personnes étaient détenues au secret. (The Jerusalem Times, 29 novembre)

314. Le 26 novembre, l'avocat représentant l'Association internationale pour les droits de l'enfant, Tamar Peleg, a demandé que le chef de la justice militaire intervienne immédiatement pour autoriser les familles et les proches à rendre visite aux personnes des territoires qui étaient détenues dans les prisons d'Israël. Selon l'avocat, les visites des familles avaient été complètement suspendues depuis la fermeture imposée dernièrement en octobre, bien que de nombreux travailleurs de Cisjordanie et de la bande de Gaza aient déjà été autorisés à se rendre en Israël. Dans une lettre adressée au chef de la justice militaire, il a également demandé que les critères arbitraires adoptés pour accorder ou refuser aux membres des familles le droit de visite soient annulés et que la délivrance des laissez-passer soit plus efficace. Dans la lettre, il était précisé que selon les règlements en vigueur, seuls les parents, les enfants et les frères et soeurs de moins de 16 ans étaient habilités à demander des laissez-passer. Ce critère pénalisait les membres de la famille qui ne relevaient pas de ces catégories ainsi que de nombreux détenus célibataires. Par ailleurs, les requérants devaient attendre plusieurs semaines avant de recevoir une réponse des autorités israéliennes chargées de la sécurité. L'avocat a fait valoir que l'expérience a montré que le nombre des demandes rejetées arbitrairement était élevé et que les laissez-passer étaient automatiquement annulés à chaque bouclage, ce qui obligeait à attendre plusieurs semaines avant d'être autorisé à présenter une nouvelle demande. (Ha'aretz, 27 novembre)

315. Le 29 novembre, la Haute Cour de justice a autorisé le SGS à poursuivre l'interrogatoire d'un détenu palestinien sans donner à celui-ci la possibilité de consulter son avocat. Les juges ont refusé de débattre de la crainte exprimée par les requérants que le SGS ne torture le détenu. Toutefois, ils ont pris note de la déclaration du représentant du SGS selon laquelle l'interrogatoire était mené en bonne et due forme. Le détenu, Abu Sirh'an, avait été arrêté 12 jours auparavant pour atteinte à la sûreté. Depuis son arrestation, deux ordonnances lui interdisant de rencontrer son avocat, Me Lea Tzemel, avaient été prises. Pendant l'audience, Me Tzemel a fait valoir qu'il

n'existait pas de critères précis permettant de déterminer les cas où le SGS était habilité à rendre de telles ordonnances. Selon elle, de telles mesures étaient "quasi automatiques". (Ha'aretz, 1er décembre)

316. Le 30 novembre, quelque 500 Palestiniens, hommes, femmes et enfants, ont organisé une manifestation au nom des prisonniers palestiniens. La manifestation, partant du Club des femmes à Hébron, s'est rendue au point de contrôle des FDI situé non loin du Tombeau de Rachel où le porte-parole du Club des prisonniers a pris la parole pour demander au Gouvernement de respecter les accords de paix et de libérer un grand nombre des 5 000 Palestiniens encore en détention pour atteinte à la sûreté. Les manifestants ont déferlé, brandissant des pancartes exigeant la "liberté pour les prisonniers" et la levée du bouclage, mais les soldats des FDI ont utilisé des gaz lacrymogènes pour les disperser. Des manifestations similaires ont eu lieu dans d'autres grandes villes palestiniennes de Cisjordanie, notamment Ramallah, Naplouse, Djénine, Kalkiliya et Hébron. Les responsables du Fatah ont déclaré que la décision d'organiser les manifestations avait été prise suite à un message des prisonniers transmis par leurs avocats informant qu'ils envisageaient d'entamer une grève de la faim en vue de protester contre l'indifférence que suscitaient leurs conditions de détention. (Jerusalem Post, 1er décembre)

317. Le 4 décembre, un détenu palestinien a adressé un recours à la Haute Cour de justice pour contraindre le Ministre de la défense et le Service général de sécurité (SGS) de lui permettre de s'entretenir avec son avocat. Le tribunal a aussi été prié d'interdire au SGS de le torturer. Le détenu, un étudiant en ingénierie de 21 ans originaire d'Isawiya, avait été arrêté trois semaines auparavant pour des motifs de sécurité et était interrogé depuis dans la maison d'arrêt du quartier russe de Jérusalem. Depuis son arrestation, le SGS avait émis plusieurs ordres l'empêchant de rencontrer un avocat. Dans ce recours, qui a été soumis par l'intermédiaire de l'Association palestinienne des droits de l'homme et de l'environnement, la soeur du détenu exprimait la crainte que ces ordres ne soient en fait destinés à cacher au public le fait que son frère était torturé par le SGS. Il y était déclaré que les membres de la famille du détenu craignaient que ceux qui l'interrogeaient ne soient en train de profiter de l'autorisation donnée par le Comité interministériel du SGS de "secouer" les détenus pour les mettre dans des positions douloureuses pendant des heures, jouer très fort de la musique, les priver de sommeil, les empêcher de manger à des heures raisonnables et les obliger à se tenir dévêtus devant des climatiseurs. (Ha'aretz, 5 décembre)

318. Le 10 décembre, il a été signalé que trois détenus palestiniens sous régime d'internement administratif avaient fait appel au directeur de la prison pour demander que leurs conditions de détention soient les mêmes que celles des Israéliens détenus ces dernières années sous le même régime dans les locaux des services de la prison. Selon les témoignages des détenus, les 16 personnes sous régime d'internement administratif à la prison Shikma étaient toutes dans une pièce de 36 mètres carrés, y compris les toilettes. La cellule avait de petites fenêtres à barreaux et n'était pas ventilée. Les détenus passaient 19 heures par jour dans la cellule, où il n'y avait que cinq chaises, un petit tabouret et deux tables en plastique. Comme première mesure leur permettant de bénéficier des mêmes conditions de détention que les Israéliens, les signataires de la pétition ont demandé que six détenus au maximum occupent une cellule, qui serait

ventilée et assez grande pour contenir trois tables, six chaises, une table de télévision et une lampe à côté de chaque lit. Ils ont aussi demandé que les détenus puissent circuler librement entre les cellules, accéder librement à une cour intérieure où ils pourraient passer la journée et se servir d'ordinateurs et téléphoner à leurs familles et à leur avocat. (Ha'aretz, 10 décembre)

319. Le 11 décembre, la Haute Cour de justice a donné l'autorisation au SGS de continuer à interroger Hassan Salameh, soupçonné d'être un "terroriste" du Hamas. La Cour a fait savoir qu'elle réexaminerait dans 45 jours la pétition de Salameh contre les interrogatoires. (Jerusalem Post, 11 et 12 décembre)

320. Le 15 décembre, il a été signalé qu'une grève de la faim par des Palestiniens détenus pour des raisons de sécurité au centre de détention de Kishon était entrée dans sa huitième journée consécutive. Les détenus ont informé un avocat de l'Association palestinienne des droits de l'homme et de l'environnement qu'ils continueraient leur grève jusqu'à ce qu'ils soient séparés des détenus de droit commun. Ils ont affirmé que leur détention aux côtés de ceux-ci les exposait aux dangers de la drogue et de la violence. Ils se sont aussi plaints de leurs conditions de détention, déclarant que 18 détenus étaient entassés dans une seule cellule, que le nombre de lits était insuffisant et que six détenus étaient obligés de dormir par terre. En outre, ils n'étaient pas autorisés à recevoir des visites de leurs familles ni à se servir d'un téléphone, ce qui n'était pas le cas des autres détenus. (Ha'aretz, 16 décembre)

321. Le 16 décembre, la Haute Cour de justice a émis un ordre provisoire interdisant au SGS de recourir aux pressions physiques pendant les interrogatoires de Mouhamed Hamadan, un activiste du Djihad islamique, que le SGS avait qualifié de "bombe à retardement". L'ordre provisoire a été délivré avec l'accord du bureau du Procureur général, qui a déclaré que pour le moment il n'y avait pas nécessité d'interroger Hamadan en recourant à des "moyens physiques". Des sources proches de Hamadan ont fait savoir que les interrogatoires avaient récemment été suspendus bien qu'il n'ait pas reconnu les charges retenues contre lui. L'interruption des interrogatoires et la déclaration du Procureur général, ont-elles affirmé, laissaient supposer que le SGS était arrivé à la conclusion que Hamadan n'était plus une "bombe à retardement". Ils ont fait valoir qu'il était ainsi prouvé que le SGS avait mal informé la Haute Cour pour pouvoir interroger Hamadan en recourant à des "moyens physiques". (Ha'aretz, 18 décembre)

322. Le 25 décembre, 6 000 Palestiniens et Palestiniennes détenus dans les prisons israéliennes ont fait la grève de la faim pendant une journée pour protester contre leurs conditions de détention. La Société pour les prisonniers palestiniens a exprimé sa préoccupation à la suite du transfert de prisonniers, pour des raisons inconnues, de la prison de Shata à celle d'Al-Damoun. Les prisonniers ont demandé que leurs familles soient informées du transfert pour qu'elles puissent continuer à leur rendre visite. (The Jerusalem Times, 27 décembre)

E. Mesures d'annexion et implantation de colonies

323. Le 21 septembre, des centaines de résidents de Bethléem ont défilé vers le Tombeau de Rachel pour protester contre la politique d'implantation de colonies du Gouvernement israélien et contre les travaux entrepris pour "protéger" le site. Les manifestants brandissaient des banderoles appelant à la levée du bouclage qui empêchait les Palestiniens d'entrer à Jérusalem et exigeant la libération des prisonniers palestiniens. (Ha'aretz, 22 septembre)

324. Le 22 septembre, un vaste mouvement de protestation s'est déclenché au village de Bidu, au nord-ouest de Jérusalem, pour condamner et combattre le développement des colonies, la confiscation de terres et la prolifération des routes de contournement. Le mécontentement portait, en particulier, sur la présence de bulldozers, venus de la colonie d'Har Hadar, sur des terres appartenant aux villageois de Bidu et de Beit Surek. (The Jerusalem Times, 27 septembre)

325. Le 24 septembre, des membres de l'organisation Elad ont occupé une nouvelle maison au village de Silwan, à Jérusalem-Est. La maison avait apparemment été achetée plus d'un an auparavant, mais ne pouvait changer de mains tant que la procédure juridique d'expulsion des occupants précédents n'aurait pas abouti. Le groupe, qui était depuis quelques années à la pointe de l'effort visant à installer des familles juives dans la Ville de David, quartier de Silwan, possédait désormais 10 maisons dans le village.

326. Le 25 septembre, des témoins ont déclaré que des colons, accompagnés de soldats, avaient été aperçus en train de prendre des relevés dans le secteur de Qubat Al-Janeb, dans la vieille ville d'Hébron. Une semaine après qu'Israël eut annoncé son intention de confisquer davantage de terres à Hébron, les géomètres étaient, semble-t-il, dans le secteur situé au sud de la mosquée d'Abraham et dans le secteur de la colonie de Beit Abraham, près du marché. Deux semaines auparavant, les FDI avaient confisqué une rangée d'échoppes dans le marché aux légumes d'Hébron. (The Jerusalem Times, 27 septembre)

327. Le 29 septembre, le Ministre de l'infrastructure nationale Ariel Sharon s'est rendu à Netzarim, Kfar Darom et Goush Katif, colonies de la bande de Gaza, dont il a rencontré des représentants. Les colons ont exprimé leur satisfaction à l'égard des opérations récemment menées par les FDI dans les territoires et se sont particulièrement félicités du fait que pas un seul colon n'avait été blessé dans les combats avec les Palestiniens. Pour sa part, M. Sharon a fait part de sa gratitude aux colons et aux FDI. Répondant à un journaliste qui lui demandait si la création de colonies qui, comme Kfar Darom, étaient situées dans des secteurs délicats et devenaient systématiquement des zones sensibles n'avait pas été une erreur, M. Sharon a déclaré que chaque colonie de la bande de Gaza était importante et jouait le rôle auquel elle était destinée. Il a ajouté que toutes les instances gouvernementales se faisaient un devoir et un plaisir d'aider les colonies. Répondant à la question de savoir si un nouveau quartier serait construit dans la colonie de Kfar Darom, M. Sharon a déclaré que "si Dieu le veut, toutes les colonies se développeraient et prospéreraient sous l'actuel gouvernement." À la fin de la visite de M. Sharon, le chef du Conseil régional côtier de la bande de Gaza a déclaré que les colons avaient reçu des réponses plus que satisfaisantes. (Ha'aretz, 30 septembre)

328. Le 17 octobre, il a été rapporté que Yisrael Ba'aliya et le Parti religieux national avaient demandé au Premier Ministre, Benyamin Nétanyahou, d'autoriser immédiatement l'occupation des 3 000 appartements qui étaient vacants en Judée et Samarie (Cisjordanie). (Jerusalem Post, 17 octobre)

329. Le 17 octobre, M. Nétanyahou a promis de faire personnellement avancer les plans d'implantation de colonies en Judée et Samarie (Cisjordanie) et à Gaza; il répondait ainsi aux accusations lancées par des dirigeants de colonies qui avaient affirmé que le Gouvernement freinait ces plans. Au cours d'une rencontre avec des dirigeants de colonies, M. Nétanyahou aurait accepté d'autoriser des projets spécifiques d'aménagement dans les colonies, et notamment de laisser occuper des logements qui avaient été maintenus vacants sous le précédent gouvernement et de construire de nouveaux logements à plusieurs endroits. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 18 octobre)

330. Le 17 octobre, quatre familles de Jérusalem-Est qui étaient propriétaires d'un immeuble d'habitation à la limite nord de Jérusalem ont demandé à la Haute Cour de justice d'ordonner aux FDI d'évacuer leurs soldats de ce bâtiment. Les FDI auraient saisi celui-ci trois semaines auparavant à la suite d'échauffourées dans ce secteur entre les soldats et des policiers palestiniens, et y auraient établi un poste d'observation surplombant la route Jérusalem-Ramallah. Trois des familles qui se sont adressées à la Haute Cour ne vivaient pas dans l'immeuble pour des raisons diverses. La quatrième famille y vivait depuis trois ans mais était absente lorsque les soldats ont occupé son appartement. À son retour, cette famille a été expulsée par les soldats, qui affirmaient que l'immeuble était une "zone militaire bouclée". Le père de famille a affirmé que les soldats avaient endommagé le bâtiment et son appartement. Entre autres, les portes avaient été enfoncées et les fenêtres ainsi que leurs barreaux avaient été arrachés. (Ha'aretz, 18 octobre)

331. Le 17 octobre, des dizaines de colons de Kiryat Arba ont commencé à clôturer un champ couvrant des dizaines de dounams au nord de la colonie. Les policiers arrivés sur les lieux après que des résidents palestiniens eurent porté plainte firent arrêter les travaux. Selon le chef du Conseil de Kiryat Arba, le terrain en question appartenait à l'État et le clôturer visait à empêcher les Palestiniens de s'en saisir. Les résidents palestiniens qui avaient porté plainte soutenaient, de leur côté, que l'opération de clôture visait à créer un fait accompli et à saisir le terrain avant la signature d'un accord concernant le redéploiement des troupes des FDI dans la région d'Hébron. (Ha'aretz, 18 octobre)

332. Le 20 octobre, des membres de Third Way et des membres de la Knesset ont visité les colonies juives de la bande de Gaza afin de s'enquérir des problèmes auxquels se heurtaient les colons. Le président de la faction, Yehuda Harel, et Alex Lubotsky, membre de la Knesset, ont déclaré qu'à leur avis il fallait renforcer les colonies de Goush Katif et mettre en oeuvre le programme du parti qui prévoit la séparation des communautés juive et palestinienne. Emanuel Zissman, membre de la Knesset, a déclaré qu'il fallait protéger Netzarim et Kfar Darom. Il a cependant souligné que s'il s'avérait impossible de garder les deux colonies dans le cadre d'un accord permanent, celles-ci devraient être déplacées dans les environs de Goush Katif, où il serait possible de maintenir la souveraineté israélienne. Cela étant, un officier supérieur de l'armée

responsable de cette zone a révélé que le nombre de soldats y avait été accru et que les postes de sécurité et les bunkers avaient été renforcés. (Jerusalem Post, 21 octobre)

333. Le 21 octobre, le Vice-Ministre du logement Meir Parush a déclaré que le plan directeur israélien d'aménagement et de construction devrait également porter sur les colonies de Judée et Samarie (Cisjordanie). M. Parush a fait cette déclaration au cours d'une conférence organisée par le Centre du bâtiment, qui a son siège à Jérusalem, sur le thème "le Ministère du logement et les problèmes de planification pour l'an 2000". (Ha'aretz, 22 octobre)

334. Le 24 octobre, un haut responsable de colonie a rencontré des conseillers de M. Nétanyahou afin d'élaborer les modalités qui permettraient la vente de 2 400 logements sociaux dans les territoires. Cette réunion avait lieu une semaine après que M. Nétanyahou eut promis aux dirigeants des colonies qu'il veillerait personnellement à ce que le gel sur la vente de ces logements soit aboli. Le 23 octobre, la Commission des finances de la Knesset a approuvé un budget de 57 millions de NIS pour achever l'infrastructure de ces maisons. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 25 octobre)

335. Le 24 octobre, six étudiants de yeshiva et leur rabbin ont été admis dans la yeshiva du Tombeau de Joseph à Naplouse. C'était la première fois que les FDI autorisaient des étudiants à pénétrer en ces lieux depuis les bagarres qui y avaient eu lieu quatre semaines auparavant. Ces sept personnes seraient arrivées en voiture dans l'enceinte sous bonne garde des FDI et devraient partager les lieux avec une trentaine de soldats des FDI. Avant les émeutes, il y avait environ 70 étudiants et six soldats dans la yeshiva. Une porte-parole de la yeshiva a révélé que le nombre des étudiants augmenterait peu à peu et que l'institution était en train d'établir les plans d'une structure permanente qui remplacerait la structure temporaire qui avait été réduite en cendres au cours des émeutes. (Jerusalem Post, 25 octobre)

336. Le 24 octobre, des représentants d'un groupe affilié à Ateret Cohanim ont réoccupé un bâtiment de Jérusalem-Est d'où ils avaient été expulsés par la police un mois plus tôt. Cela a été possible après que le groupe eut abouti à un accord provisoire avec la famille arabe qui affirmait être propriétaire d'une partie du bâtiment. Une patrouille de la police des frontières reste postée à l'extérieur du bâtiment, par crainte que le retour de ce groupe juif n'entraîne des perturbations. Des sources proches du groupe ont laissé entendre, mais en refusant de préciser, que le bâtiment, situé en face du consulat des États-Unis à Jérusalem-Est, pourrait abriter un commerce qui attirerait des consommateurs juifs, par exemple un café ou un restaurant. (Jerusalem post, 25 octobre).

337. Le 25 octobre, il a été signalé que la municipalité de Jérusalem-Ouest avait annoncé un plan d'expropriation de 300 dounams de terrain supplémentaires au voisinage de Choufat à Jérusalem-Est. Trois mille dounams de terrain appartenant à des Palestiniens avaient déjà fait l'objet d'une expropriation récemment dans le même secteur afin d'installer des colonies de peuplement juives. Les 300 dounams en question étaient situés à l'endroit où la municipalité comptait construire la route 21 destinée à desservir la colonie de Ramat Choufat. Cette colonie, habitée par des Juifs ultra-orthodoxes, comprend plus de 2 000 logements et a été créée sur un immense terrain appartenant à

Choufat, qui avait auparavant fait l'objet d'une expropriation pour utilité publique. À ce jour, plus de 77 % du terrain de Choufat ont été expropriés soit aux fins de l'installation de colonies de peuplement juives et de la construction de routes desservant celles-ci, soit pour être transformés en espaces verts. (The Jerusalem Times, 25 octobre)

338. Le 27 octobre, le maire de Jérusalem, Ehud Olmert, a annoncé que le Gouvernement avait accordé son soutien à un plan de quatre ans, d'une valeur de plusieurs millions de shekels, visant à moderniser l'infrastructure et les services destinés à la communauté arabe de Jérusalem, en témoignage de sa volonté de maintenir Jérusalem-Est sous contrôle israélien. Ce plan, qui comporte des projets de construction de nouvelles routes et de systèmes de traitement des eaux usées, d'écoles et d'installations de sports, a été approuvé en principe par M. Nétanyahou et le Ministre des finances Dan Meridor. Les modalités exactes restent à élaborer. (Jerusalem Post, 28 octobre)

339. Le 28 octobre, il a été rapporté que M. Nétanyahou avait donné son approbation concernant l'occupation de 3 000 appartements dans les territoires. Le Ministère de la construction et du logement avait commencé à évaluer les quelque 3 000 logements qu'il avait construits dans les territoires au début des années 90, en prévision de leur mise en vente. Un porte-parole du ministère a déclaré qu'il faudrait plusieurs mois pour en fixer les prix. Ces ensembles immobiliers auraient été lancés par le gouvernement Shamir et, dans bien des cas, achevés sous le gouvernement Rabin. Toutefois, à cause du gel imposé par le gouvernement travailliste, les logements n'avaient pas été mis en vente. Les appartements seraient dispersés un peu partout dans les territoires, la plupart d'entre eux dans les colonies d'Ariel, Karnei Chomron et Kiryat Arba. Selon le Ministère du logement et les responsables des colonies, des colons avaient aménagé dans environ 1 700 appartements et, dans certains cas, payaient un loyer à la colonie ou déposaient l'argent sur un compte bancaire destiné aux pouvoirs publics. Dans une déclaration publiée en réponse à la décision de vendre ces logements, le mouvement "La paix maintenant" a accusé le Gouvernement de gaspiller les deniers publics et de donner les appartements presque gratuitement aux colons. Meretz a d'autre part affirmé que le gouvernement envisageait de vendre ces appartements sensiblement moins cher qu'ils n'avaient coûté. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 28 octobre).

340. Le 28 octobre, le mouvement "La paix maintenant" a accusé les colons d'avoir implanté une nouvelle colonie composée de 14 grandes caravanes à un kilomètre de la colonie de peuplement d'Itamar en Samarie (Cisjordanie). Dans une lettre adressée au Ministre de la défense, Yitzhak Mordechai, le dirigeant du mouvement a demandé que les caravanes, qui étaient déjà occupées, soient évacuées. (Ha'aretz, 29 octobre)

341. Le 28 octobre, le Centre pour la protection de l'individu a demandé à la Haute Cour de justice d'interdire au Ministère de l'intérieur d'obliger les résidents arabes de Jérusalem-Est à se soumettre à un certain nombre de procédures qui n'étaient pas exigées d'autres résidents israéliens en vue d'obtenir une nouvelle carte d'identité, en cas de perte ou de vol. Un avocat du Centre a déclaré dans le recours que les résidents arabes de Jérusalem-Est étaient les seuls dans le pays à devoir fournir des certificats délivrés par un juge, un agent de police et un mukhtar (chef de village) en vue d'obtenir une

carte d'identité. Le recours dénonçait en outre de nombreuses difficultés rencontrées pour se procurer lesdits certificats, notamment l'humiliation de l'interrogatoire et de l'attente à la Section des minorités du Commissariat de police, comme s'il s'agissait de suspects. (Ha'aretz, 29 octobre)

342. Le 29 octobre, le Secrétaire général du Conseil ministériel de l'Autorité palestinienne a condamné le nouveau projet israélien de construire 8 200 logements supplémentaires sur la Rive occidentale. Ce projet a été révélé dans le quotidien israélien Yediot Aharonot, selon lequel des responsables du Ministère israélien de la défense auraient déclaré que le gouvernement avait accepté la construction de 4 000 logements supplémentaires dans la colonie de Kiryat Sefer, de 3 500 autres à Matetyahou Gimmel et de 700 à Or Chameyah, qui faisaient partie de la ceinture dite de Modiin, située à mi-chemin entre Tel-Aviv et Jérusalem. (The Jerusalem Times, 1er novembre)

343. Le 30 octobre, des dizaines de résidents palestiniens du village de Kharbata (secteur de Ramallah) ont barré le passage à des bulldozers qui effectuaient des travaux pour le développement de la colonie de peuplement de Kiryat Sefer, leur lançant des pierres. Les troupes des FDI qui sont arrivées sur les lieux ont temporairement suspendu l'opération. (Ha'aretz, 1er novembre)

344. Le 31 octobre, la Haute Cour de justice a rejeté une pétition visant à la suspension de la construction du quartier juif controversé de Har Homa de Jérusalem. Le Ministre adjoint du logement, Meir Porush, a salué la décision de la Cour, déclarant que le Ministère du logement allait immédiatement commencer les travaux sur le chantier. Il a été signalé que M. Porush a déclaré à la Radio de l'armée que la première phase des travaux devait porter sur 6 500 logements. Le mouvement "La paix maintenant" a publié un communiqué condamnant les travaux prévus et a mis en garde contre les affrontements entre Israéliens et Palestiniens qu'entraînerait le démarrage des travaux. Le plan Har Homa avait été présenté en 1990 mais a été mis en sommeil par des recours répétés contre l'expropriation des terres en faveur du chantier et par la pression palestinienne et internationale exercée pour dissuader de construire dans une zone annexée à Jérusalem en 1967. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 1er novembre)

345. Le 1er novembre, les autorités israéliennes auraient empêché la Société agricole de Palestine de goudronner une route à vocation agricole reliant le village de Goreish, dans la région de Naplouse, au secteur de Ghor, dans les environs de Jéricho. Les travaux sur 25 routes de ce type, situées près du village de Quseen, étaient également interrompus. Cette décision s'inscrivait dans le cadre d'une mesure visant à empêcher les paysans palestiniens d'entrer dans les secteurs déjà confisqués. (The Jerusalem Times, 1er novembre)

346. Le 3 novembre, le Ministre de l'infrastructure nationale, Ariel Sharon, s'est engagé à accélérer la construction de milliers de logements et de plusieurs routes au nord de Ramallah. Stimulé par les efforts précédents, il a promis qu'une campagne pour l'implantation de colonies se préparait. Parcourant la Judée et Samarie (Cisjordanie), M. Sharon a déclaré qu'il y avait suffisamment de terres dans la région pour construire jusqu'à 22 000 logements dans les colonies d'Ateret, Nahliel et Halamish. Selon lui, ces terres appartenaient pour la plupart à l'État, ce qui ne nécessitait pas d'engager des

procédures préalables de confiscation ni d'achat. Sa déclaration semble avoir apaisé les dirigeants des colons en colère à cause des plans de retrait d'Hébron. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 4 novembre)

347. Le 8 novembre, il a été signalé que le Gouvernement israélien avait approuvé un projet de construction, au nord de Ramallah, d'une colonie d'une capacité de 2 000 appartements, destinée à héberger des juifs religieux. (The Jerusalem Times, 8 novembre)

348. Le 10 novembre, les soldats des FDI ont tué par balle un Palestinien de 36 ans (voir liste) et en ont blessé une douzaine (deux modérément et les autres légèrement) au cours d'une manifestation des résidents palestiniens protestant contre la décision prise par le Gouvernement israélien de leur confisquer 2 000 dounams de terres en vue de développer la colonie de peuplement de Kiryat Sefer. Il a été signalé que l'incident a éclaté lorsqu'environ 200 manifestants palestiniens, dont des personnes âgées, hommes et femmes, des villages de Kharbata, Naaleh et Deir Kadis, sont partis de la mosquée centrale de Deir Kadis pour se diriger sur Kiryat Sefer où les bulldozers opéraient sur un chantier de construction de logements juifs. Selon plusieurs témoins oculaires, sept soldats auraient surgi de derrière les oliviers et intimé aux manifestants l'ordre de s'arrêter, les repoussant en arrière. Lorsque ces derniers, refusant d'obtempérer, ont avancé de quelques mètres, les soldats ont lancé des grenades lacrymogènes. Certains Palestiniens ont réagi en jetant des pierres, ce que voyant, les soldats ont ouvert le feu à moins de 10 mètres, tuant un Palestinien. Les amis de la victime ont déclaré que lorsqu'il a été abattu, il transportait les papiers prouvant que la terre sur laquelle se développait la colonie de peuplement de Kiryat Sefer appartenait à sa famille. Les FDI ont publié un communiqué déclarant que les soldats avaient agi conformément aux règlements. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 11 octobre)

349. Le 12 novembre, des affrontements ont éclaté entre des colons juifs et des Palestiniens à Givat Hazayit, au nord de la colonie d'Efrat, dans Goush Ezion. L'incident s'est produit après que le Conseil municipal d'Efrat a fait démarrer la construction d'une "route de sécurité" dans le secteur de Givat Hazayit, qui avait été la scène de violents affrontements au temps du précédent gouvernement. Trois Palestiniens qui s'étaient couchés devant un tracteur et avaient mis en demeure le conducteur et un agent de l'Administration civile de ne pas poursuivre l'opération ont été gardés pour interrogatoire par la police de Judée et Samarie (Cisjordanie). Le 14 novembre, les colons ont repris les travaux sous la protection renforcée de l'armée et ont fini de paver la "route de sécurité". (Ha'aretz, 13 et 15 novembre)

350. Le 13 novembre, le Comité des terres et des colonies du Conseil législatif palestinien a publié un rapport indiquant que les résidents de cinq villages palestiniens du secteur de Kalkiliya se sont vu interdire l'accès à leurs terres faute de laissez-passer spécial, lequel n'était accordé qu'aux résidents âgés. Il s'agissait de Zawiya, Mas-ha, Azzun et Saniria Beit Amin, villages situés entre Salfit et Kalkiliya. Le secteur interdit couvrait plus de 4 500 dounams. Le rapport indiquait que ni les machines ni les moutons et les chèvres n'étaient autorisés à accéder aux terres, mesure qui, de l'avis du Comité, visait à endommager la terre et ses produits et à obliger les paysans à les abandonner. (Ha'aretz, 14 novembre)

351. Le 14 novembre, des bulldozers israéliens ont continué à niveler des terres palestiniennes situées à Deir Qiddis, à l'ouest de Ramallah, en dépit d'un ordre suspensif délivré par la Haute Cour israélienne. (The Jerusalem Times, 22 novembre)

352. Le 17 novembre, l'Administration civile a empêché un groupe de Palestiniens de travailler sur des terres situées sur une colline connue sous le nom de "Givat Hazayit". Un de ses porte-parole a déclaré que les Palestiniens, qui venaient du village d'Atras, avaient commencé à travailler sur des terres appartenant à l'État. Il a été signalé qu'une semaine plus tôt, un entrepreneur juif avait commencé des travaux de terrassement en vue de la construction de logements pour la colonie d'Efrat. Un autre projet d'implantation de colonies comprenant la construction d'une trentaine de logements et d'une école était parvenu au stade final de l'autre côté de la colline. (Jerusalem Post, 18 novembre)

353. Le 19 novembre, il a été signalé que le Ministère de l'industrie et du commerce avait donné à la colonie de peuplement d'Emmanuel l'assurance qu'il l'aiderait à construire une zone industrielle, en plus des quelque 1 200 logements prévus. Le Ministre de la défense, Yitzhak Mordechai, vient d'approuver définitivement la construction des maisons – 500 en 1997 et le reste en 1998. Les chantiers d'Emmanuel ont été les premiers à être mis en oeuvre à l'initiative du gouvernement Nétanyahou. Celui-ci a également donné son feu vert pour la construction, dans les colonies de Kyriat Sefer et de Matityahu, de quelque 2 000 logements dont les plans avaient été dressés sous le gouvernement précédent. Par ailleurs, le 19 novembre, les autorités municipales de Jérusalem ont révélé qu'un crédit de 800 000 shekels avait été alloué pour la planification du projet controversé de la Porte de l'Est, lequel, s'il est approuvé, entraînerait l'expropriation de terres arabes. Ce projet, qui porte sur 2 200 logements pour des familles juives et un parc technologique, couvrirait la zone située entre la colonie de Pisgat Zeev, la route de Ma'aleh Adumim et le village d'A'Zayim. Il a été déposé pour la première fois à la fin des années 80, au temps où M. Sharon était ministre du logement. Le maire de Jérusalem, Ehud Olmert, a déclaré à maintes reprises qu'il était favorable au démarrage des travaux dans les meilleurs délais. Dans un autre contexte, une trentaine de Palestiniens résidents du village d'Artas (secteur de Bethléem) se sont heurtés à des soldats des FDI. Ils essayaient d'empêcher les bulldozers de procéder aux travaux de terrassement en vue de l'expansion de la colonie d'Efrat, en violation d'un ordre provisoire interdisant d'effectuer les travaux sur le chantier jusqu'au délibéré final sur recours des résidents. Bishara Daoud, un membre du Conseil palestinien, en est venu aux mains avec des agents de police lors de l'incident, et deux Palestiniens du village d'El Khader ont été arrêtés par la police du district de Judée et Samarie. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 19 et 20 novembre)

354. Le 19 novembre, des colons juifs d'Efrat ont saisi 312,5 hectares de terres appartenant aux villages de Khadar et Artas, dans la région de Bethléem. Les colons ont tracé une route sous la protection des soldats et de la police. Dans un autre contexte, des soldats israéliens ont empêché trois propriétaires terriens du village de Beit Amin, dans la région de Kalkiliya, de labourer leurs terres. Puis les autorités israéliennes ont informé les propriétaires que

25 dounams de terrain leur avaient été achetés et appartenait désormais à Israël. (The Jerusalem Times, 22 novembre)

355. Le 21 novembre, le mouvement "La paix maintenant" a allégué qu'un crédit de plus de 900 millions de shekels avait été inscrit au budget de l'État pour agrandir les colonies, paver les routes des territoires, accorder divers avantages aux colons, confisquer les terres de Har Homa, à Jérusalem, et protéger les colons de la Cité de David, à Jérusalem. Dans un mémorandum qu'il a adressé au Premier Ministre Benyamin Nétanyahou, le mouvement "La Paix maintenant" s'est plaint de ce que le gouvernement ait de surcroît décidé de vendre au prix unitaire d'une quinzaine de milliers de shekels les 3 000 appartements des territoires, dont la vente avait été gelée sous le gouvernement précédent. (Ha'aretz, 21 novembre)

356. Le 22 novembre, une réunion mixte du Comité exécutif de l'OLP et du Conseil des ministres de l'Autorité palestinienne a décidé de lancer à Israël un défi sur quatre fronts face à l'expansion des colonies. Elle a déclaré que cette politique visait à mettre Jérusalem en état de siège et à diviser la Cisjordanie en cantons. La réunion a préconisé la mise en valeur des terres, l'ouverture de nouvelles voies d'accès aux terres, l'appui politique et financier aux cultivateurs et des manifestations de la population chaque fois que les bulldozers israéliens arrivaient sur des terres palestiniennes. L'Autorité palestinienne s'est déclarée particulièrement préoccupée par le fait que le Ministre de la défense ait autorisé la construction de quelque 1 200 logements dans la colonie d'Emmanuel, doublant ainsi sa taille, et l'expansion de Kiryat Sefer. La première colonie se trouve à plus de 25 km de la Ligne Verte et la seconde à proximité. Les deux colonies sont habitées par des Juifs orthodoxes extrémistes, que les Palestiniens considèrent comme la tendance la plus dure de l'opposition religieuse à un compromis territorial. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 24 novembre)

357. Le 22 novembre, la Société St. Yves, organisation de défense des droits de l'homme, a introduit une autre requête auprès de la Haute Cour de justice en vue de la suspension des travaux de terrassement dans le secteur des villages d'Atras, Wad R'hal et El Khader, près de la colonie d'Efrat. Une semaine auparavant, elle avait obtenu un ordre provisoire de suspension des travaux dans le secteur en attendant que les propriétaires des terrains soient clairement identifiés. Cependant, comme l'ordonnance ne mentionnait qu'une parcelle précise de terre, les colons l'ont tournée en déplaçant leurs bulldozers sur une autre parcelle située sur le flanc sud de Givat Hazayit. Les soldats des FDI ont assuré la protection des colons et empêché les résidents palestiniens d'approcher des lieux et de gêner les colons dans leurs travaux comme ils avaient essayé de le faire le 16 novembre. Les FDI ont empêché les géomètres de la Société St. Yves de procéder au levé des terrains. Celle-ci craint que l'opération n'ait pour but de créer un fait accompli avant que les résidents ne puissent prouver qu'ils sont effectivement propriétaires des terrains en question. Le 20 novembre, un violent affrontement a éclaté sur le chantier entre les colons et les Palestiniens, au moment où une famille palestinienne, qui possédait trois dounams à l'intérieur de la colonie d'Efrat, essayait de construire un muret de pierres autour. (Ha'aretz, 24 novembre)

358. Le 24 novembre, quatre Palestiniens ont demandé à la Haute Cour de justice d'empêcher les colons d'Efrat de construire sur leurs terrains. Ils ont allégué que lorsqu'ils ont protesté contre le passage de leurs terrains au bulldozer, l'armée les a emmenés pour permettre aux colons de poursuivre leurs travaux. À cela l'armée a répondu que la terre appartenait à l'État et figurait sur le plan directeur de la colonie d'Efrat. Les requérants ont rétorqué que l'armée ne pouvait pas le prouver. Ils ont également accusé l'armée d'empêcher les Palestiniens de procéder au levé du terrain en vue de dresser des cartes pour étayer leurs revendications. (Jerusalem Post, 25 novembre)

359. Le 26 novembre, le Directeur du Service juridique du Centre pour la protection de l'individu, Elyahu Abram, a demandé au Ministre de l'intérieur, Eli Swissa, d'ordonner la publication des règlements et critères devant guider les officiers d'état civil de Jérusalem-Est lors de l'enregistrement des enfants palestiniens dont seules les mères résident dans la ville. Dans une lettre adressée au Ministre de l'intérieur, il a déclaré que le service d'état civil de Jérusalem-Est adoptait des critères et règlements que même les juristes travaillant pour les organisations de défense des droits de l'homme ignoraient. Il a allégué que les juristes avaient récemment reçu du Ministère de l'intérieur des lettres officielles les informant qu'il avait été décidé d'adopter un nouveau critère lourd de conséquences, à savoir qu'il fallait que la mère ou des parents de celle-ci vivent à Jérusalem depuis 1967. Il a déclaré qu'à son avis, ce critère était discriminatoire et illégal. (Ha'aretz, 27 novembre)

360. Le 29 novembre, un Palestinien résident d'Atras a allégué que la veille des colons d'Efrat avaient commencé à paver une route sur son terrain. Il a été signalé qu'après une deuxième ordonnance provisoire rendue par la Haute Cour de justice interdisant aux colons d'empiéter sur des terrains appartenant à sept familles d'Atras et d'El Hadar, les colons ont passé au bulldozer une troisième parcelle qui n'était pas incluse dans les ordonnances de la Cour. Les villageois se sont plaints de ce que les colons aient tourné l'ordonnance provisoire d'interdiction en se déplaçant sur un autre site. Selon eux, les FDI protégeaient les colons. En réponse à ces accusations, le conseil municipal d'Efrat a déclaré que le terrain en question appartenait à l'État et figurait sur le plan directeur de la colonie. (Ha'aretz, 29 novembre)

361. Le 1er décembre, il a été signalé que les habitants du village El Khader craignaient une nouvelle vague de confiscations de terres agricoles au bénéfice de la colonie Neve Daniel. Selon plusieurs dizaines d'habitants, les nouvelles confiscations porteraient sur quelque 2 000 parcelles de terres arables. L'Administration civile a fait savoir que les terres en question appartenaient à l'État mais qu'elle ne pouvait en indiquer la superficie. (Ha'aretz, 1er décembre)

362. Le 2 décembre, il a été signalé que M. Nétanyahou avait informé les chefs de la colonie de la vallée du Jourdain que celle-ci, ainsi que Ma'aleh Efrain, resterait "partie intégrante d'Israël dans tout accord définitif conclu avec les Palestiniens". M. Nétanyahou a annoncé que les colonies dans la région recevraient bientôt l'autorisation définitive de construire 470 nouvelles unités d'habitation. Il a assuré les chefs de la colonie que le gouvernement s'était fermement engagé à mettre en valeur la vallée du Jourdain et qu'il examinerait les plaintes des colons selon lesquelles les Palestiniens "empiétaient lentement

sur des terres appartenant aux colonies". Les déclarations de M. Nétanyahou ont été faites quelques jours seulement après qu'il a assuré le maire d'Ariel que sa colonie ferait toujours partie d'Israël sur toute carte qui serait finalement convenue. Commentant les observations de M. Nétanyahou, le chef du Comité des colonies de la vallée du Jourdain a déclaré que c'était la première fois depuis son entrée en fonctions que le Premier Ministre se montrait aussi catégorique concernant l'avenir de la région. Il a aussi fait observer qu'en dehors des nouvelles unités d'habitation, M. Nétanyahou avait promis à certaines nouvelles colonies un montant de 80 millions de shekels qui serait versé au cours des prochaines années pour remettre en état et agrandir la route 90 qui parcourt toute la longueur de la vallée du Jourdain. (Jerusalem Post, 2 décembre)

363. Le 3 décembre, il a été signalé que les forces d'occupation israéliennes avaient fermé la station agricole expérimentale de Fara, dans la vallée du Jourdain. Le personnel en avait été expulsé par la force, tandis que les colons nivelèrent les champs où étaient pratiquées les cultures expérimentales. Ce coup de main a eu lieu deux jours après que M. Nétanyahou eut déclaré qu'Israël conserverait sa souveraineté sur la vallée du Jourdain dans le cadre de tout arrangement permanent. (The Jerusalem Times, 6 décembre)

364. Le 6 décembre, il a été signalé que le chef du Conseil local de Kedumim avait révélé que la construction de 700 nouvelles unités d'habitation dans la colonie commencerait d'ici deux mois. Ce projet s'ajoutait au projet de construction de 1 000 unités supplémentaires au sein de la colonie. Au cours d'une interview à la radio israélienne, le chef du Conseil a déclaré qu'une partie de ce projet était une reprise des travaux interrompus après les élections de 1992. Il a précisé qu'un programme de construction massive de milliers d'unités d'habitation était nécessaire pour les colonies dans les territoires. (Jerusalem Post, 6 décembre)

365. Le 6 décembre, on a appris d'une source palestinienne bien informée que le Gouvernement israélien avait confisqué 10 000 dounams de terres dans le district de Tulkarem. Ces terres, situées dans la vallée de l'A Teen, appartiennent à sept villages palestiniens. Israël a prétendu qu'elles étaient la propriété de l'État. Selon la même source, les autorités israéliennes avaient l'intention d'ouvrir et d'exploiter des carrières dans cette région rocheuse. Cinq entreprises israéliennes ont déjà obtenu une licence à la suite de la décision prise en 1994 de créer des carrières dans la région. Par ailleurs, les habitants des villages d'Artas et d'Al Khader, près de Bethléem, ont organisé un sit-in pour protester contre le projet du Gouvernement israélien d'exproprier 500 dounams de terres leur appartenant. (The Jerusalem Times, 6 décembre)

366. Le 10 décembre, les FDI ont empêché quelque 30 protestataires palestiniens de bloquer les travaux agricoles des colons dans une zone appelée la "Ferme expérimentale yougoslave" dans la vallée du Jourdain. Les Palestiniens ont fait valoir que selon les Accords d'Oslo cette étendue de terres de 400 dounams leur appartenait, tandis qu'Israël maintenait qu'elle appartenait au mochar Masua. Le chef du Comité des colonies de la vallée du Jourdain a qualifié la protestation palestinienne de provocation destinée à créer des tensions dans la région. Il a déclaré que la protestation était une tentative orchestrée par l'Autorité palestinienne pour "s'emparer de tout morceau de territoire qu'il pouvait obtenir dans la région". Le 24 décembre, l'officier commandant les

soldats des FDI dans la vallée du Jourdain a déclaré cette ferme "zone militaire interdite" de crainte qu'il n'y ait d'autres confrontations entre les Palestiniens et les colons. (Jerusalem Post, 11 décembre; Ha'aretz, 25 décembre)

367. Le 13 décembre, on a appris que le Gouvernement israélien avait décidé de créer une nouvelle colonie juive à Ras Al Amoud, dans la banlieue sud-est de Jérusalem. Les terres sur lesquelles cette colonie devait être construite appartiennent aux Palestiniens, mais les journaux israéliens ont prétendu qu'elles avaient été achetées, quelques années auparavant, par un influent homme d'affaires juif des États-Unis, M. Irving Moscowitz, qui est proche des mouvements favorables à l'implantation de colonies. (The Jerusalem Times, 13 décembre)

368. Le 13 décembre, le Comité de la protection des terres à Silwan et Ras-al-Amud a demandé aux habitants de prendre part à une manifestation contre la création d'un quartier juif à Ras-al-Amud. Dans le même contexte, un porte-parole de la Ligue arabe a mis en garde contre le fait que les plans visant la construction de 132 unités d'habitation dans le quartier de Ras-al-Amud à Jérusalem-Est étaient une bombe à retardement qui risquait de détruire le processus de paix. (Ha'aretz, 13 décembre)

369. Le 16 décembre, il a été signalé que le Ministre de la défense, Yitzhak Mordechai, examinait deux plans prévoyant l'expansion de la colonie Beit-El. Le chef du Conseil des colonies juives de Judée, de Samarie (Cisjordanie) et de Gaza a déclaré après un entretien avec le Ministre qu'il espérait que "les paroles se traduiraient bientôt par des actes". Il a fait savoir toutefois que si le gouvernement décidait de procéder à l'expansion de la colonie, le Conseil suivrait. (Ha'aretz, 16 décembre)

370. Le 18 décembre, la première pierre d'un nouveau quartier à Har Artis a été posée par quelques dizaines de colons de Beit-El. (Ha'aretz, 19 décembre)

371. Le 19 décembre, le Gouvernement israélien a annoncé la suspension du projet de construction d'une colonie dans le quartier de Ras-Al-Amud, au coeur de Jérusalem-Est. De nombreux Palestiniens et Israéliens ont protesté, le 20 décembre, réclamant l'abandon pur et simple du projet. Par ailleurs, la municipalité de Jérusalem a autorisé la construction de quatre maisons juives au centre d'un parc, à Jérusalem-Est. Plusieurs Israéliens avaient prétendu qu'ils étaient propriétaires de la parcelle. (The Jerusalem Times, 27 décembre)

372. Le 20 décembre, plus d'un millier de manifestants se sont rassemblés sur le terrain de 1,4 hectare à Ras-al-Amud à Jérusalem-Est, qui était réservé à la construction d'un lotissement juif. Des dizaines d'agents de police équipés de matériel antiémeute ont cerné les manifestants qui étaient menés par des ministres du cabinet palestinien et des membres de l'opposition à la Knesset. La manifestation s'est déroulée sans incidents. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 22 décembre)

373. Le 20 décembre, on a appris que la police palestinienne avait déjoué une tentative israélienne visant à reconstruire un avant-poste militaire à l'ouest de la colonie de Netzarim, d'où Israël s'était retiré 18 mois auparavant. Le

site surplombe la route reliant la ville de Gaza au littoral. Un mois plus tôt, Israël avait bloqué l'accès des Palestiniens à la côte. Dans ce contexte, le Ministre israélien de la défense, M. Yitzhak Mordechai, a annoncé qu'Israël avait l'intention de construire un toboggan à Netzarim pour éviter les contacts entre Palestiniens et colons. (The Jerusalem Times, 20 décembre)

374. Le 25 décembre, des colons de Netzarim ont planté des agrumes à 700 mètres de la colonie dans le cadre d'une protestation contre l'intention du gouvernement d'ouvrir la route de Netzarim à la circulation palestinienne. Ils ont ensuite posé la première pierre d'un nouveau quartier devant être appelé Netzarim "B". (Ha'aretz, 26 décembre)

375. Le 26 décembre, il a été signalé que les habitants du village de Katana en Cisjordanie s'étaient plaints que les travaux de construction pour l'expansion de la colonie Har Adar voisine, située le long de la Ligne Verte, se déroulaient sur des terres appartenant à plusieurs familles du village. Le porte-parole de l'Administration civile en Cisjordanie a répondu que le travail de nivellement s'effectuait sur des terres de l'État attribuées à Har Adar. Il semblerait que des dizaines d'habitants des villages situés dans les zones "B" et "C" s'adressaient chaque jour aux différents comités palestiniens de protection des terres pour se plaindre de la mise en route des travaux sur leurs propriétés. Des informations concernant de telles opérations, qualifiées de confiscations et d'expansion des colonies, étaient diffusées quotidiennement par les moyens d'information palestiniens. Les sources israéliennes faisaient valoir qu'aucun ordre de confiscation nouveau n'avait été délivré et que les terres en question appartenaient à l'État. (Ha'aretz, 26 décembre)

376. Le 27 décembre, il a été signalé que les Juifs avaient acheté une autre maison dans le quartier chrétien de la vieille ville de Jérusalem. Un millier de Juifs vivaient dans des appartements achetés dans la vieille ville en dehors du quartier juif. Des négociations sur l'achat d'autres immeubles par les Juifs seraient en cours. (Ha'aretz, 27 décembre)

F. Informations concernant le Golan arabe syrien occupé

377. Le 26 septembre, il a été signalé que le Ministre de l'infrastructure nationale Ariel Sharon avait donné pour instruction à l'Administration des terres domaniales d'accélérer la mise en vente des terrains destinés à la construction de trois nouvelles colonies et de 600 logements sur le plateau du Golan. La fin des travaux était prévue pour dans deux ans. M. Sharon a demandé d'étudier la possibilité de diminuer les prix des terrains dans la région et d'offrir des conditions susceptibles d'encourager la construction privée. Le cabinet du ministre a expliqué que M. Sharon travaillait à la mise en oeuvre de la politique gouvernementale en matière d'implantation de colonies et qu'il entendait développer les colonies du Golan, dont il souhaitait voir la population passer de 15 000 à 25 000 habitants au cours des deux années à venir. Le cabinet a indiqué que cet objectif serait atteint grâce à l'apport d'une population jeune et à des prix du terrain "attractifs". (Ha'aretz, 26 septembre)

378. Le 22 octobre, il a été rapporté qu'un haut dirigeant syrien avait averti Israël qu'il y aurait la guerre si Israël continuait à provoquer Damas par des

déclarations et des actions affirmant sa souveraineté sur les hauteurs du Golan. Ce dirigeant aurait souligné que les troupes syriennes étaient déjà déployées dans des positions défensives. Il a cependant indiqué que la Syrie ne voulait pas une nouvelle guerre et souhaitait sincèrement un accord de paix avec Israël. Selon lui, Damas comptait qu'après les élections présidentielles aux États-Unis, le Président et son gouvernement feraient fortement pression sur le Gouvernement israélien pour l'obliger à respecter les engagements pris par le gouvernement travailliste concernant un retrait des hauteurs du Golan. (Jerusalem Post, 22 octobre).

379. Le 25 octobre, il a été rapporté que M. Nétanyahou avait répondu favorablement à une demande de la Compagnie pétrolière nationale (NOC) qui souhaitait faire des forages pétroliers exploratoires sur les hauteurs du Golan. La NOC aurait investi plusieurs millions de dollars dans des forages préliminaires dans cette région et espérait produire environ 2 millions de barils de pétrole à un nouveau puits qui rapporterait 24 millions de dollars aux prix actuels du marché. La demande de la Compagnie avait été laissée en suspens sous le gouvernement travailliste à cause des conséquences négatives qu'elle aurait eues sur les négociations de paix avec la Syrie. (Ha'aretz, 25 octobre)

380. Le 31 octobre, il a été signalé que la police israélienne avait arrêté six hommes des villages druzes de Bukata et Majdal Shams, soupçonnés d'avoir quelque trois mois auparavant mis le feu à un commissariat de police à Mas'ada et à un bâtiment du Service des contributions directes à Majdal Shams pour des raisons nationalistes. Les six hommes étaient également accusés d'appartenir à une organisation clandestine. Ils ont nié toutes les accusations portées contre eux. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 31 octobre)

381. Le 3 novembre, il a été signalé que le Ministre du commerce et de l'industrie, Natan Sharanski, avait déclaré que le gouvernement devrait préparer l'opinion publique à une guerre contre la Syrie. Dans une interview accordée à Ha'aretz, M. Sharanski a déclaré que compte tenu des menaces syriennes qu'il tenait pour fort sérieuses, ce qu'il y avait de mieux à faire, c'était de commencer à préparer les Israéliens à l'éventualité d'une guerre. (Ha'aretz, 3 novembre)

382. Le 19 novembre, il a été indiqué que le Ministre de la défense, Yitzhak Mordechai, avait nommé un comité chargé d'étudier la possibilité de déplacer le champ de tir d'Ahmadiya hors de la colonie de Katzrin afin que son conseil municipal puisse entreprendre l'expansion de la colonie. La zone située au sud de celle-ci permettrait de construire 1 000 logements qui viendraient s'ajouter aux 6 700 existant dans cette colonie, qui est la plus grande du Golan. Le Comité, composé d'officiers supérieurs, devait remettre ses conclusions au Ministre de la défense dans un délai de 30 jours. (Ha'aretz, 19 novembre)

383. Le 24 novembre, des fonctionnaires du Cabinet du Premier ministre ont déclaré que le gouvernement n'avait pas autorisé l'implantation de nouvelles colonies sur les hauteurs du Golan et indiqué que les seules nouvelles constructions admises étaient celles qui s'inscriraient dans le cadre de l'expansion naturelle des colonies existantes. Le Comité des résidents du Golan a réagi avec calme à ces communiqués, son porte-parole déclarant que l'essentiel n'était pas le nombre des colonies implantées sur les hauteurs du Golan mais le

nombre des résidents juifs, faisant observer qu'à elle seule, une colonie de la taille de celle de Ma'aleh Adumim valait davantage que 20 petites communautés. (Jerusalem Post, 25 novembre)

384. Le 29 novembre, il a été indiqué que la police continuait d'enquêter sur une série d'attaques criminelles et d'autres incidents de caractère nationaliste sur les hauteurs du Golan, apparemment perpétrés par des Druzes pro-syriens au cours des quelques mois écoulés. Le dernier incident a éclaté le 27 novembre, où, à la suite d'un incendie, il n'est pratiquement resté que les murs de la salle à manger d'un village de vacances situé sur les hauteurs du mont Hermon. Le porte-parole de la police du district de Galilée a déclaré qu'un enquêteur des sapeurs-pompiers avait constaté que l'incendie était d'origine criminelle. La police a en outre trouvé des slogans de caractère nationaliste du type : "À bas l'occupation" ou "le Golan appartient à la Syrie" gribouillés sur tous les murs du bâtiment. Son porte-parole a noté que l'incident faisait partie d'une série d'attaques contre les biens immobiliers publics perpétrées au cours des quelques mois écoulés. Par ailleurs, des saboteurs ont mis le feu à un commissariat de police du village de Massada et un incendie a détruit les documents et une partie d'un bâtiment abritant le Service des contributions directes de Majdal Shams. Il a en outre été indiqué que des pierres ont été lancées sur des voitures de police et de particuliers. D'autres incidents ont également été signalés tels qu'un incendie criminel détruisant un restaurant appartenant au maire de Buka'ata, l'inscription de slogans sur les murs des bâtiments publics et le déploiement du drapeau syrien. La police a arrêté plusieurs suspects pour les interroger. Ils ont tous été relâchés. Les incidents ont mis fin à une longue période d'accalmie observée du côté des éléments pro-syriens sur le Golan et semblent être liés à la situation politique de la région. (Jerusalem Post, 29 novembre)

385. Le 10 décembre, le Ministère de l'intérieur a approuvé un investissement de 250 000 shekels pour la création d'un champ de tir civil dans la colonie de Katzrin, qui, selon les informations reçues, devait servir aux nombreux détenteurs d'armes, y compris les militaires de carrière, les gardes civils et les agriculteurs et éleveurs habitant la région. (Ha'aretz, 11 décembre)

386. Le 11 décembre, il a été signalé qu'un poste de police coûtant 4,5 millions de shekels allait être construit dans la colonie de Katzrin. Le poste couvrirait les hauteurs du Golan et serait gardé 24 heures par jour. (Ha'aretz, 11 décembre)

387. Le 13 décembre, une bombe à essence a été lancée sur une voiture de liaison des FDI à la frontière syrienne, mettant le feu au véhicule. Les soldats, qui n'avaient pas été blessés, ont éteint l'incendie. L'incident s'est produit près du village druze de Majdal Shams la veille de l'anniversaire de la grève de six semaines entamée par les Druzes des hauteurs du Golan contre la décision de la Knesset de 1981 d'appliquer la loi israélienne à cette région. Il faisait suite à une série d'incidents d'inspiration nationaliste survenus sur les hauteurs du Golan au cours des derniers mois, apparemment provoqués par des Druzes pro-syriens. Selon les informations reçues, cette agression était une des plus sérieuses et faisait l'objet d'une enquête par la police, l'armée et les services de sécurité. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 15 décembre)

388. Le 14 décembre, des centaines de Druzes des hauteurs du Golan ont pris part à un défilé à Majdal Shams pour se rendre au centre du village depuis la "colline des cris", où les Druzes crient des messages à des membres de leurs familles se trouvant de l'autre côté de la frontière en Syrie. Un rassemblement a eu lieu plus tard sur la place du village. Les manifestations, autorisées par la police, se sont déroulées de manière pacifique, la police évitant de se montrer et surveillant simplement les événements. (Jerusalem Post, 15 décembre)

389. Le 17 décembre, le chef d'état-major Amnon Lipkin Shahak a informé la Commission des affaires étrangères et de la défense de la Knesset que, pour la première fois, des Druzes pro-syriens du Golan attaquaient des Druzes détenant des cartes d'identité israéliennes ou s'identifiant à Israël. Shahak a fait savoir qu'il considérait le phénomène comme dangereux, principalement parce que, dans le passé, malgré les divisions internes entre Druzes concernant Israël, les deux groupes ne s'en étaient pas pris l'un à l'autre. (Jerusalem Post, 18 décembre)

390. Le 20 décembre, une bombe incendiaire a été lancée à des soldats des FDI circulant à travers le village druze de Majdal Shams. La bombe a manqué la jeep de justesse mais a endommagé une voiture stationnée à proximité. De nombreuses forces de police et de troupes des FDI ont été envoyées dans la région et des enquêtes approfondies ont été menées à Majdal Shams et dans les villages druzes voisins. Trois personnes ont été arrêtées. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 22 décembre)

391. Le 23 décembre, il a été signalé que le Ministère du logement était sur le point de lancer des appels d'offres pour la vente de terres devant servir à la construction de 96 unités de logement dans la colonie de Katzrin. (Ha'aretz, 23 décembre)
